

Les premières Journées du patrimoine culturel immatériel des Antilles et de la Guyane

9





CAHIERS DU CFPCI

Une collection du Centre Français du Patrimoine Culturel Immatériel Maison des Cultures du Monde Dirigée par Cédric Taurisson

En mai 2019 se sont déroulées en Guadeloupe les premières « Journées du patrimoine culturel immatériel des Antilles et de la Guyane », organisées par et à l'initiative de l'association Patrimoine vivant de Marie-Galante. Le succès de cet événement a démontré la pertinence et même la nécessité d'agencer un espace de rencontre entre les associations, les collectivités territoriales et leurs élus, les services de l'État, les opérateurs culturels, les entrepreneurs, les enseignants-chercheurs, les experts, médiateurs et facilitateurs respectueux des démarches instaurées par l'Unesco, tous engagés récemment mais résolument dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ici le « patrimoine culturel » se vit totalement, avec hospitalité, sans enfermer le passé dans le passé, ni l'avenir dans l'à venir, en archipel.

Pendant ces trois journées passées à l'hôtel Arawak, à l'habitation La Grivelière, et au Mémorial ACTe, depuis nos fonctions, nos programmes et nos désirs, nous avons partagé nos expériences, nos projets, nos critiques et nos attentes, dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention patrimoniale. Un *Iyanaj* qui augure bien des *koudmen* : ce « lien collectif » a activé des « pratiques de solidarités », thème d'ailleurs retenu pour les journées suivantes qui se sont déroulées en Martinique en mai 2022.

Ces journées sont restituées ici de manière synthétique selon quatre orientations thématiques complémentaires et transversales à l'ensemble des communications.



Illustration de couverture :
Pêcheurs sur le ponton de Bellefontaine, Martinique, 18 juillet 2022. © Sophie Tatiana Weber.

Numéro coordonné par Nolwenn Blanchard, Alice Fromonteil et Lucie Saban
Relecture et corrections Marie Prieur
Mise en page et corrections Marie Guérinel
Maquette Overjoyed

Copyright 2023
Maison des Cultures du Monde • Centre français du patrimoine culturel immatériel

Table des matières

Sauvegarder le PCI aux Caraïbes : enjeux culturels et sociaux, historiques et politiques	20
Patrimoine culturel immatériel et Outre-mer : enjeux, stratégie, et prises territoriales Thomas Mouzard	21
Deux notions du patrimoine culturel immatériel : <i>sauvegarde</i> et <i>communautés</i> : quels enjeux dans des sociétés créoles et héritières de la colonisation ? Éric Alendroit	27
La mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans la région Caraïbe : accroître la synergie entre acteurs Richenel Ansano	33
Patrimoine, patrimonialisation : cadre normatif et stratégies de sauvegarde et de transmission Apollinaire Anakesa	37
Connaissance, reconnaissance, actions collectives	40
Reconnaissance et transmission du PCI à la Dominique Gregory Rabess	41
De la collecte à la revitalisation : les exemples des <i>remèd péyi</i> , et des <i>chan achari</i> Hubert Godefroy	43
Comment-pourquoi inventorier le patrimoine culturel immatériel en France ? Participer pour sauvegarder Thomas Mouzard	47
Enseignement du projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) de Guadeloupe Manuella Moutou	53
Centre Rèpriz (Guadeloupe) : la sauvegarde du gwoka, en passant par l'Unesco Patrick Solvet	56

Il ne suffit pas de collecter, il faut pouvoir restituer : le fonds oral Palé Pou Sonjé de la médiathèque Caraïbe	59
Marie-Line Dahomay	
Une approche totale du patrimoine : nature-culture-matériel-immatériel	62
Patrimoine culturel total : un point de vue kali'na	63
Jean-Paul Ferreira	
Réussir un projet patrimonial citoyen	69
Florence Pizzorni-Itié	
La revitalisation d'une pratique culturelle soutenable par l'insertion	75
Annick Jubenot	
Protéger la biodiversité tout en sauvegardant le PCI : l'exemple du parc national de Guyane	79
Céline Frémaux	
Restaurer le patrimoine bâti tout en sauvegardant le PCI : exemples de l'habitation Fond Rousseau (Martinique) et de la poterie Fidelin (Terre-de-Bas, Guadeloupe)	85
Pierre Sainte-Luce	
La Gravelière, vingt ans de développement soutenable par l'insertion dans une ancienne habitation	91
Gérard Berry et Charles Chavoudiga	
Développement économique et territorial par le PCI	96
Repenser la relation développement économique et culturel en osant l'innovation : l'opportunité du patrimoine culturel immatériel	97
Éric Alendroit	
Quelles dynamiques économiques pour la valorisation du patrimoine ?	101
Retour sur un cycle de conférences en Martinique (2018)	101
Diane Montrose	
Sauvegarde du PCI et développement durable d'un territoire enclavé	105
Louise Renard	

Ont contribué à ce numéro

Éric Alendroit

Éric Alendroit est chargé de mission à l'Inventaire des patrimoines culturels et référent pour le patrimoine culturel immatériel au service régional de l'Inventaire du conseil régional de La Réunion. Il est engagé depuis plus de vingt ans dans la réflexion et l'action sur la connaissance et la valorisation des patrimoines culturels à La Réunion et sur les processus d'accompagnement des émancipations dans un contexte post-colonial.

Commissaire d'expositions, formateur à la méthodologie de l'inventaire du PCI, il a travaillé, entre 2005 et 2010, à l'élaboration d'un projet de création d'un musée, centre culturel post-colonial en conduisant principalement une campagne de collecte des patrimoines culturels vivants de La Réunion, puis à un projet de création d'un musée sur la valorisation des eaux douces en milieu tropical. Son engagement associatif concerne le champ de la culture et du médico-social (conception et portage de projets de recherche, édition, organisation de manifestations culturelles, formation, ...). Il est également intervenant indépendant pour les entrepreneurs (accompagnement individuel et d'équipe en entreprise et pilotage stratégique organisationnel). Son centre d'intérêt principal est le développement des capacités à l'auto-émancipation.

Apollinaire Anakesa

Apollinaire Anakesa est professeur à l'université des Antilles, directeur de recherche à l'école doctorale en sciences humaines et sociales de l'université des Antilles (ED 588), directeur-adjoint du laboratoire de recherche Centre interdisciplinaire en langues, lettres, arts et sciences humaines (CRILLASH EA 4095). Il est directeur de l'équipe interne Archives et documents ethnographiques de la Caraïbe et des Amériques / Mutations Culturelles (ADECAM/MC), membre élu du conseil national des universités (CNU), section 18 et expert de l'Unesco en PCI. Il est l'initiateur et le directeur de la licence Arts du spectacle et patrimoine culturel immatériel au pôle régional universitaire de la Guadeloupe sur le campus de Saint-Claude. Il enseigne la musique et la musicologie, l'anthropologie de la musique en rapport avec la musique savante contemporaine du XX^e siècle.

Richenel Ansano

Richenel Ansano est anthropologue, consultant en patrimoine et guérisseur. Il a dirigé le bureau des affaires culturelles de Curaçao, et a été directeur adjoint du John Hope Franklin Humanities Institute de l'université Duke et directeur de la Global Medicine Education Foundation à Durham (Caroline du Nord, États-Unis). Il a été membre de plusieurs commissions culturelles et patrimoniales dans les Antilles néerlandaises et à Curaçao. De 2010 à 2017, il a dirigé l'institut NAAM, National Archaeological and

Anthropological Memory Management, ONG accréditée par l'Unesco qui a pour mandat de mettre en œuvre la Convention à Curaçao. Richenel Ansano est membre du comité consultatif du CRIHAP, centre international de formation au PCI de la région Asie-Pacifique, il est premier vice-président du comité régional de l'Amérique latine et des Caraïbes du programme mémoire du monde (MoW) de l'Unesco. Il est le fondateur du groupe de travail sur le PCI de la Caraïbe néerlandaise. En tant que médiateur et animateur pour la mise en œuvre de la Convention de 2003, et aussi comme conseiller auprès d'organisations non gouvernementales et de gouvernements, il a élaboré des trames afin d'établir des performances dans les petits états insulaires en développement. Ces performances incluaient l'inventaire avec la participation des communautés, l'élaboration de politiques, l'acquisition d'une plus grande autonomie des ONG, la sauvegarde du PCI lors de catastrophes naturelles, la prise en compte de ces catastrophes dans la gestion du PCI. Richenel Ansano a animé et participé à l'animation d'ateliers sur le PCI dans la Caraïbe, en Amérique du Sud, en Asie-Pacifique, et au forum des ONG de la Convention de 2003.

Gérard Berry

Gérard Berry est né à Basse-Terre, tout près du bord de mer et au pied de la Soufrière. Son père lui fait découvrir la montagne et la nature, le scoutisme fait le reste. Après son service militaire, il part en Alsace où il entame une longue carrière au sein des « eaux et forêts », avant de retourner au pays. Débute alors une nouvelle aventure dans les forêts tropicales insulaires et montagneuses de l'archipel de Guadeloupe. Toujours très engagé dans le scoutisme, le syndicalisme et la réserve militaire, il se spécialise et devient un forestier guadeloupéen ouvert sur la Caraïbe, puis écologue. Délégué départemental de l'éducation à l'environnement, il encadre des scolaires en milieu naturel, et forme des maîtres d'école et des animateurs. En 1981, il devient le premier guadeloupéen breveté d'état accompagnateur en montagne. Il fonde avec ses coéquipiers l'association Organisation des guides de montagne de la Caraïbe (OGMC) pour la promotion du métier de guide, le développement des activités de pleine nature et la défense de l'environnement. Sa passion pour la randonnée et la découverte le conduit à développer et à maintenir en bon état tout un réseau de traces dans les montagnes de Basse-Terre et aussi sur les côtes et dans les Grands Fonds de Grande-Terre. L'une d'entre elles porte aujourd'hui son nom. En 2001, il est sollicité pour un véritable défi : créer l'antenne permanente du conservatoire du littoral en Guadeloupe où il travaillera dix ans. Aujourd'hui, Gérard Berry est président de Verte Vallée, importante association d'insertion, d'écotourisme et de défense de l'environnement. En 2017, il a créé le syndicat agricole des planteurs de café de Guadeloupe qu'il préside, pour le développement des cultures, la valorisation et la labellisation du Café Bonifieur Guadeloupe.

Charles Chavoudiga

Charles Chavoudiga est un enfant de la vallée de Grande-Rivière et un acteur clé de son développement. Avant de revenir s'y installer, il a longtemps été dessinateur en bâtiment à Pointe-à-Pitre. En 1993, il décide de travailler à la valorisation patrimoniale de la vallée qui l'a vu naître. Il ne peut toutefois pas envisager qu'un tel projet soit détaché de l'amélioration de la vie des populations locales. Elles sont donc naturellement invitées, dans une logique de démocratie participative, à définir les axes et les actions de développement de leur territoire. En 1994, l'association Verte Vallée est créée. Charles Chavoudiga en devient l'élément moteur : il en assure la vice-présidence jusqu'en 2001

aux côtés du premier président, feu Raymond Guilliod (ancien député de la Guadeloupe et ancien maire de la commune de Bouillante) avant d'en prendre la direction. Reconnu nationalement et dans la Caraïbe pour ses compétences en matière de développement local, il est régulièrement sollicité pour témoigner de son expérience. Il l'est également pour appuyer des initiatives de développement ou comme formateur en éco-tourisme ou en environnement.

Marie-Line Dahomay

Diplômée de l'université Sophia Antipolis de Nice, Marie-Line Dahomay obtient en 2003 un D.U. avec un mémoire intitulé « Ethno rythmes musiques et danses du monde ». À Laméca, la médiathèque Caraïbe, elle travaille à la sauvegarde du patrimoine musical traditionnel guadeloupéen initiée en juin 2005 par le conseil départemental de la Guadeloupe. Première femme leader de groupes de gwoka moderne, Katouré et Kalindi Ka, Marie-Line Dahomay a longtemps milité pour une approche féminine du gwoka. Elle a également prêté sa voix à divers styles musicaux lors de collaborations avec Jomimi, Guy Conquet, Kafé, Robert Oumarou, Ti Raoul, Jean-Michel Lesdel, Carole Venutolo, Rozan Monza, Frédéric Caracas. Elle s'est produite dans plusieurs festivals et a effectué plusieurs tournées qui l'ont menée au Bénin, au Sénégal, à Haïti, en Guyane, au Canada, en France et en Belgique. Elle a sept albums à son actif dont *Yo*, distribué par le label « Sunset France ». Elle est l'auteure de l'ouvrage *Chaben, Gaston Germain-Calixte : On chantè-véyé. Essai* (éditions Neg Mawon, 2017).

Jean-Paul Ferreira

Jean-Paul Ferreira occupe les fonctions de maire du village de Awala Yalimapo, commune transfrontalière de Guyane et du Suriname, depuis 2014. Premier vice-président de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), il est également délégué au Développement durable, à la transition écologique et en charge de l'antenne CTG de Saint-Laurent. En 2021, Jean-Paul Ferreira est élu président du Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG).

Engagé dans une démarche active de connaissance et de conservation pour améliorer la qualité architecturale du cadre de vie, il promeut une politique culturelle résolument tournée vers la valorisation du patrimoine matériel et immatériel (60% du budget communal est consacré à la politique culturelle), un choix assumé depuis 15 ans. Son engagement contribue à la reconnaissance de la culture amérindienne kali'na de Guyane, au travers d'expérimentations originales menées sur le territoire de Awala-Yalimapo (mise en place d'un conseil de la Culture réunissant des chefs coutumiers, réalisation d'un programme d'inventaire participatif du patrimoine culturel, création d'un centre d'interprétation).

En 2013, l'obtention du label « territoire d'art et d'histoire » est attribué par le ministère de la culture au Pays des estuaires Maroni-Mana, représenté par la commune d'Awala-Yalimapo. L'année suivante, la signature de la convention « Pays d'Art et d'Histoire » entre l'État et la commune d'Awala-Yalimapo formalise un partenariat pour dix ans avec un soutien scientifique et technique dédié à la mise en place du projet culturel du Pays des estuaires Maroni-Mana.

Céline Frémaux

Céline Frémaux est titulaire d'un doctorat d'histoire de l'art. Après avoir mené divers travaux de recherche en histoire de l'architecture contemporaine, en France et en

Égypte, pour le CNRS et pour des services chargés de l'inventaire général du patrimoine culturel, elle s'installe en Guyane en 2010. Elle s'attache à élargir la connaissance et la conservation du patrimoine culturel régional, en particulier le patrimoine culturel immatériel. Elle dirige le service langues et patrimoine de la région Guyane jusqu'en 2014, puis la réserve naturelle de Kaw-Roura jusqu'en 2016. Depuis 2017, elle est chargée de mission culture et sciences humaines au parc amazonien de Guyane.

Hubert Godefroy

Hubert Godefroy est issu d'une famille de cultivateurs et d'éleveurs normands, pionniers de l'agrobiologie. Il vit et travaille à la ferme jusqu'à l'âge de 30 ans, puis suit une formation universitaire en ethnologie et en cinéma anthropologique. Il a été chargé de la conception et de la mise en œuvre du musée du Bocage normand, musée d'ethnographie et d'agriculture de la ville de Saint-Lô, dans le département de la Manche, qui ouvrit ses portes en 2005. Depuis 2015, il est chef d'établissement de l'écomusée de Marie-Galante.

Annick Jubenot

Annick Jubenot a eu, grâce à ses parents, l'opportunité de partager d'autres valeurs que celles de la société occidentale. Son père était hydrologue à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (Orstom), actuellement Institut de recherche pour le développement (IRD), et sa mère commerçante. Son père a fait de la coopération en Afrique et a travaillé dans le Sahel contre la désertification au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Nigéria. Elle a pour la première fois rencontré le lasotè en séjour chez son père, à la frontière du Mali et du Burkina Faso, après avoir vu des paysans travailler au son du tambour. Son père lui a alors raconté son enfance et lui a parlé du lasotè. Annick Jubenot a toujours été militante associative et proche de la nature. Elle a été formatrice en gestion, en hôtellerie, en tourisme et en ergonomie. Pendant douze ans, elle a dirigé le groupe Thoze qui était composé de neuf entreprises dont le jardin de Balata et l'habitation Anse Latouche. Après avoir participé à la création de l'association Lasotè, elle en est devenue la directrice en 2010. Aujourd'hui, sa vie est complètement dédiée à sa passion : le monde rural et ses savoir-faire et savoir-être.

Diane Montrose

Diane Montrose est présidente de la société publique locale Martinique aménagement et équipement, ainsi que de la commission promotion au comité martiniquais du Tourisme, et secrétaire de la commission Développement économique et tourisme à la collectivité territoriale de la Martinique. Diplômée de l'école de gestion et de commerce de Montpellier, certifiée par le programme *Executive education* des hautes études commerciales en management des unités stratégiques, Diane Montrose est une entrepreneure assumée. Après quelques années d'expérience en tant que salariée, elle se lance au début des années 2000 dans l'aventure entrepreneuriale et pilote la gestion de plusieurs centres de profits. Son implication dans le monde économique et ses capacités de collaboration lui font rejoindre en 2015 les élus de la collectivité territoriale de Martinique lors de sa création. Convaincue que c'est en intégrant de manière participative toutes les composantes d'un environnement qu'on en obtient le meilleur, son expérience entrepreneuriale lui permet de créer des ponts entre les secteurs de l'aménagement, du logement, du sport, du développement économique et du tourisme. Elle partage sa vision décloisonnée d'une action publique raisonnée et pragmatique qui intègre le patrimoine.

Elle est fermement convaincue que le patrimoine martiniquais n'est pas dormant, et qu'il doit rayonner mondialement.

Manuella Moutou

Manuella Moutou est chargée de mission pour l'accompagnement et le développement des industries culturelles et créatives (ICC) au sein de la direction générale adjointe de l'économie du conseil régional de la Guadeloupe. Les industries culturelles et créatives sont l'ensemble des entreprises qui produisent, selon des méthodes industrielles, des biens qui concernent à la fois la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle, tels que la musique, le cinéma, la mode, la vidéo, le livre. La mission de Manuella Moutou consiste à veiller à la structuration de la filière des industries culturelles et créatives, à savoir l'émergence de nouvelles niches d'emploi, l'expertise et le conseil, l'information et la médiation, la recherche de contractualisation, la structuration de la mode et du design, et la structuration de la filière musicale. Elle est également maîtresse de conférences associée au département pluridisciplinaire de lettres et sciences humaines, situé sur le campus universitaire du Camp Jacob à Saint-Claude. Elle intervient auprès des étudiants en licence Arts du spectacle et patrimoine culturel immatériel.

Thomas Mouzard

Docteur en anthropologie, chargé de mission ethnologie et patrimoine culturel immatériel au ministère de la Culture (direction générale des Patrimoines et de l'Architecture). Après une thèse sur la créativité rituelle comme matrice d'intersubjectivité (Madagascar) soutenue en 2011, Thomas Mouzard travaille en Guyane française de 2012 à 2018, pour la commune de Awala-Yalimapo en tant que chargé de mission patrimoine, puis à la direction des affaires culturelles en tant que conseiller à l'ethnologie et pour les communes de l'intérieur. En poste depuis 2018 en administration centrale, ses missions visent à articuler le soutien à l'ethnologie de la France et à l'anthropologie du patrimoine avec la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Se poursuit ainsi une recherche à l'interface entre politiques culturelles et cultures vécues, à des fins documentaires, réflexives et prospectives.

Florence Pizzorni-Itié

Conservatrice du patrimoine et docteure en anthropologie, Florence Pizzorni-Itié défend l'idée que les pratiques qui fondent le PCI, font partie de la boîte à outils des chercheurs en sciences humaines de terrain. Les écomusées dans le paysage patrimonial français ont été les premiers laboratoires du PCI. Parallèlement, elle s'engage dans des mouvements citoyens écologiques en défendant la culture comme quatrième pilier du développement durable.

Elle rejoint l'expérience du musée-laboratoire, le Musée National des Arts et Traditions Populaires, où elle a la responsabilité de rendre visibles les cultures ultramarines, absentes jusque-là des collections nationales, notamment en étant commissaire de l'exposition « Tropiques métis » pour le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Elle fait partie de l'équipe qui crée le Mucem à Marseille, puis rejoint le service des musées de France où elle suit les projets scientifiques et culturels (PSC) des musées de société (plus de la moitié des 1220 musées de France), et accompagne les politiques muséales de la région PACA et de l'Outre-mer.

De 2017 à 2019, elle est directrice adjointe de la mission de préfiguration de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et de ses empreintes contemporaines, fondation reconnue par décret le 12 novembre 2019 comme établissement d'utilité publique. En 2020, elle a rédigé un état des lieux sur le paysage culturel de l'esclavage pour la direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture¹.

Gregory Rabess

Gregory Rabess est consultant culturel. Musicien et poète, il est également auteur-compositeur et activiste créole de la Dominique. Il est membre du Conseil culturel national (*Cultural division*), organe consultatif auprès du ministère de la Culture de la Dominique. Il est membre de Konmitem pou Etid Kwéyòl (KEK), qui promeut la langue créole et la culture dominiquaise, et a participé à la fondation du Dominica Festivals Committee, en charge du World Creole Music Festival. Auteur de plusieurs articles et co-auteur d'ouvrages sur la langue créole, Gregory Rabess est impliqué dans la recherche, la documentation et la valorisation du PCI de la Dominique depuis plus de 40 ans. Il est l'un des co-auteurs de l'ouvrage *Zouk: World music in the West Indies* (éditions University of Chicago press, 1993). Il a remporté plusieurs prix pour ses efforts de promotion de la langue créole, de la musique et de la culture de la Dominique : le Dominica Festivals Committee (DFC) Award of Excellence (1999), et le DFC Recognition Award (2003), ainsi que le Golden Drum Award du conseil national de la Culture de la Dominique (2010).

Louise Renard

Passionnée par son île, la Martinique, et férue de culture, Louise Renard obtient en 2008 un DESS en gestion des entreprises et des collectivités territoriales avec la spécialisation « entreprises et activités touristiques ». Désireuse d'œuvrer activement au développement de la Martinique, elle débute sa carrière dans sa commune d'origine. Elle crée puis dirige durant six ans l'office de tourisme de Bellefontaine. Embauchée par une ONG internationale qui possède un statut consultatif auprès de l'ONU, elle occupe en 2015 à Bordeaux le poste de responsable développement de la zone Caraïbe. Sa mission consiste à créer des séjours de vacances scientifiques responsables, qui participent à la valorisation et à la transmission du patrimoine naturel de la Martinique et de la Caraïbe. Ainsi enrichie par l'extérieur, elle rentre au pays deux ans plus tard. Son leitmotiv est alors l'engagement pour la promotion et la valorisation des richesses culturelles par un entrepreneuriat responsable. C'est la naissance de la SARL Raphaël Concept. Elle propose des animations culturelles, touristiques et de l'organisation d'événements. Le caractère innovant du modèle d'entreprise de Louise Renard l'amène à être régulièrement sollicitée en Martinique et ailleurs afin de partager son expérience.

Pierre Sainte-Luce

¹ Le rapport mentionné, intitulé *Paysage mémoriel de l'esclavage, remémoration-commémoration-appropriation, Patrimoine-état des lieux*, est en partie accessible sur les Carnets d'Héritages à l'adresse suivante : <https://umrheritages.hypotheses.org/3499> [consulté le 4 juillet 2023]. Il s'agit d'un espace de valorisation des activités de l'unité mixte de recherche Héritages : Culture/s, Patrimoine/s, Création/s (UMR 9022) portée par CY Cergy Paris Université, le CNRS et le ministère de la Culture.

Pierre Sainte-Luce, né à Terre-de-Bas en Guadeloupe, est l'aîné d'une famille de huit enfants. Son père est enseignant et sa mère s'occupe du foyer. Il passe une enfance heureuse et profite de l'affection de ses deux oncles marins pêcheurs qui lui donnent le goût de l'entreprise et de la fraternité. Après son baccalauréat, il commence des études de médecine à la faculté de Montpellier-Nîmes. Il y rencontre Corinne, la jeune fille qui deviendra son épouse et qui sera son soutien et sa partenaire dans tout ce qu'il entreprendra. Il obtient son diplôme d'angiologie en 1986 et soutient sa thèse de médecine en 1987. Toujours désireux d'apprendre, Pierre Sainte-Luce obtient un nouveau doctorat en sociologie démographie en 2002 à l'université des Antilles-Guyane. Il a écrit plusieurs articles scientifiques et un ouvrage de médecine. Il est l'auteur du roman *Colored* publié en 2019 et sélectionné pour le prix Maryse Condé 2020. Il a fondé les établissements du groupe Maniokani composés de deux-cent-cinquante salariés.

Patrick Solvet

Patrick Solvet est éducateur et animateur social guadeloupéen. Militant culturel, il est membre du conseil d'administration du centre Repriz, centre des musiques et danses traditionnelles et populaires de la Guadeloupe créé en 2005, au sein duquel il mène un ensemble d'actions sur le patrimoine culturel immatériel guadeloupéen et initie un forum artisanal des cultures traditionnelles à Sainte-Anne.

Sous la direction de Félix Cotellon, fondateur du centre Repriz, Patrick Solvet participe à l'inscription du gwoka sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2014. Élu délégué à la culture de la Ville de Sainte-Anne en 2021, il est également adjoint au maire de Sainte-Anne et conseiller communautaire.



Fig. 1 Affiche de la 1^{re} édition des Journées du patrimoine culturel immatériel des Antilles et de la Guyane.
© Patrimoine vivant de Marie-Galante.

Préface

En 2006, la France approuvait la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI), qui vise les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. En 2016, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite LCAP élargissait la définition du patrimoine en intégrant le patrimoine culturel immatériel au droit français.

Dans cet élan, l'atelier « Culture et mémoire » organisé en 2018 en Guadeloupe dans le cadre des Assises de l'Outre-Mer permettait aux interlocuteurs locaux de souligner la pertinence du patrimoine immatériel : foisonnant dans ses origines (caraïbe, africain, indien, asiatique, syro-libanais, etc.) et porteur des mémoires collectives créoles là où le patrimoine culturel matériel en Guadeloupe renvoyait principalement à des édifices évoquant la période coloniale. Ce constat étant fait, un consensus s'est rapidement dégagé sur la nécessité de poser collectivement un projet de sauvegarde du PCI de la Guadeloupe, dont la première étape serait un inventaire de ses éléments constitutifs. Il visait également à susciter des fiches d'inventaire au niveau régional, à l'exemple de la fiche « Le gwoka », inscrite sur la Liste représentative du PCI de l'humanité (Unesco)¹.

En mai 2019, les premières Journées du PCI des Antilles et de la Guyane initiées par l'association Patrimoine vivant de Marie-Galante² réunissaient les acteurs culturels engagés pour un partage de leurs expériences. Cette même année, un comité de pilotage, initié par la direction des affaires culturelles de Guadeloupe et la région Guadeloupe, s'est régulièrement réuni pour coordonner la mise en œuvre et le lancement de l'état des lieux du PCI en Guadeloupe avec l'appui méthodologique de l'équipe scientifique de l'association Île du Monde.

En 2021 était publié l'état des lieux du PCI en Guadeloupe : un document de référence, tant par sa richesse que par sa précision scientifique. Y sont recensés et classés trois cent quarante-quatre (344) éléments du patrimoine culturel immatériel sur la base de soixante-dix (70) entretiens et de trente-et-une (31) captations vidéo. Il est disponible

¹ Toutes les fiches de l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel peuvent être consultées sur le site du ministère de la Culture [en ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Le-Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national-du-Patrimoine-culturel-immateriel> [consulté le 27 juillet 2022] et sur <https://www.pci-lab.fr>.

² Association Patrimoine vivant de Marie-Galante [en ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Le-Patrimoine-culturel-immateriel-en-Outre-mer/Galerie-de-projets-inspirants/Journees-du-Patrimoine-culturel-immateriel-des-Antilles-et-de-la-Guyane>

en ligne sur les sites internet de l'association Île du Monde et de la DAC Guadeloupe³. Par ailleurs, pendant la crise sanitaire, des webinaires avaient maintenu et agrégé l'intérêt de la communauté des porteurs engagés pour la sauvegarde du PCI (tourisme, économie, éducation, formation professionnelle, métiers d'arts, santé et développement durable, culture et numérique, etc.).

En 2020, la dynamique sur le PCI Guadeloupe s'est concrétisée par une convention associant l'État (DAC), la Région et le Département pour un financement croisé permettant ainsi de soutenir dix projets dédiés au PCI guadeloupéen. La poursuite de cette démarche en 2021 et 2022 a permis la production non seulement de fiches d'inventaire, mais aussi de projets de valorisation et de transmission pour la sauvegarde du PCI en Guadeloupe. La construction par Île du Monde d'une plateforme PCI participative donne à voir aux visiteurs des documents et un annuaire des acteurs liés à la sauvegarde constituant ainsi le réseau vivant et expert du PCI de la Guadeloupe. Il s'agira en 2023, par un financement croisé, d'en dédier le portage à un acteur du territoire qui la fera vivre.

En pleine émergence sur les territoires ultramarins, le PCI s'affirme désormais comme un secteur patrimonial à part entière, élément fédérateur d'une politique culturelle locale ouverte au monde. Transversales et pluridisciplinaires dans le monde d'aujourd'hui, les actions en lien avec le PCI stimulent la création, l'innovation, le développement durable et l'éducation à tous les âges de la vie.

Véhiculé dans sa langue d'origine, traduit et partagé, le PCI avec ses multiples facettes, transcende les identités dans le respect de la tradition et de la modernité.

François Derudder,
directeur des affaires culturelles de la Guadeloupe

³ Le site *Île du Monde* est disponible en ligne : <https://www.iledumonde.org/> [consulté le 20 juillet 2022].

Le site de la DAC Guadeloupe est également consultable en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe/Actualites/Le-patrimoine-culturel-immateriel-en-Guadeloupe3> [consulté le 30 mars 2021].

Avant-propos

Le patrimoine culturel immatériel est un patrimoine vivant

Les Journées du patrimoine culturel immatériel des Antilles et de la Guyane, organisées avec le soutien du conseil régional de la Guadeloupe, devaient permettre de sensibiliser les acteurs aux contours vastes et variés de nos *mès é labitid*. Le patrimoine est une notion qui s'est considérablement enrichie au cours des trente dernières années, passant des traces matérielles du passé à une culture immatérielle axée sur les expressions culturelles vivantes. Car c'est un patrimoine vivant auquel nous sommes confrontés. Le patrimoine immatériel est en effet un foisonnement de pratiques, de musiques et de sons, de savoir-faire, de célébrations, de toutes ces formes d'expressions populaires qui revitalisent la communion des sensibilités. Durant trois jours, de nombreux débats ont eu lieu, de nombreuses questions ont été posées, des expériences ont été échangées, des propositions ont été formulées.

Le patrimoine culturel immatériel est une richesse pour les Outre-mer

Le patrimoine culturel immatériel de ces territoires, marqués par la colonisation et l'esclavage, par l'apport de plusieurs continents, est riche d'enseignement. Il mériterait d'être davantage promu. Deux de ses expressions figurent sur la Liste représentative de l'Unesco : le maloya (2009) et le gwoka (2014). Le gwoka est le produit de diverses pratiques tambourinaires jouées sur le sol guadeloupéen depuis l'implantation d'une main d'œuvre servile jusqu'à nos jours. Au-delà de l'enseignement du geste, la tradition gwoka, qui résiste aujourd'hui tout en se renouvelant (face à la disparition de l'univers de l'habitation et aux éclats de la mondialisation), témoigne de la persistance de notre filiation africaine, et de notre créativité. Aujourd'hui, chacun sait que dans un contexte mondial concurrentiel, l'attractivité d'un territoire ne vient pas seulement de ses paysages ni même de ses infrastructures. Il vient aussi de la vigueur de ses expressions artistiques et culturelles. Aussi il est désormais nécessaire de faire du PCI un atout majeur d'une politique culturelle, économique ou touristique.

Le conseil régional de la Guadeloupe s'inscrit dans cette démarche

La majorité régionale conduite par le président Ary Chalus a fait de la valorisation de l'identité guadeloupéenne un axe central de sa politique culturelle. Aussi la Région

Guadeloupe s'associera-t-elle aux orientations proposées pour la préservation des patrimoines immatériels, notamment à l'occasion des dernières Assises des Outre-mer qui ont vu émerger des initiatives :

- faire un état des lieux en repérant les structures ayant procédé à des collectes. C'est l'objet d'une consultation récemment lancée ;
- créer un comité de pilotage du patrimoine culturel immatériel avec les institutionnels concernés afin de fixer des objectifs et de retenir des projets qui associent tous les acteurs concernés ;
- mettre en place un portail numérique des patrimoines immatériels de Guadeloupe dans un cadre coopératif.

Ceci afin de répondre aux attentes d'un public demandeur : celui des écoles de danse et de musique de plus en plus fréquentées, celui des filières « Langue et culture régionales » de l'éducation nationale, celui qui se cherche même au-delà des mers. Souhaitons que ce public-là se saisisse de tous ces outils pour continuer à faire vivre ce patrimoine.

Georges Brédent,
président de l'EPCC Mémorial ACTe
vice-président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Introduction

Cet ouvrage fait suite aux premières Journées du patrimoine culturel immatériel des Antilles et de la Guyane qui se sont déroulées en Guadeloupe en mai 2019, organisées par et à l'initiative de l'association Patrimoine vivant de Marie-Galante. Le défi de cette publication consiste à rendre compte des réflexions, des initiatives et des perspectives relatives à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) dans cette région. Ces journées sont restituées, de manière synthétique, suivant quatre orientations thématiques complémentaires et transversales à l'ensemble des interventions.

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'Unesco en 2003, ratifiée par plus de 180 États parties, fournit un cadre articulé aux niveaux international, nationaux, régionaux et locaux, pour l'identification, la valorisation et la transmission de pratiques culturelles longtemps dévalorisées. Dans la première partie de cet ouvrage, intitulée « Sauvegarder le PCI aux Caraïbes : enjeux culturels et sociaux, historiques et politiques », les auteurs présentent et analysent les caractéristiques et les enjeux de ce cadre, particulièrement à La Réunion et dans l'espace caribéen.

La seconde partie aborde la question de la connaissance, de la reconnaissance et des actions collectives relatives au PCI. Les dispositifs de reconnaissance du PCI se présentent comme des moyens, et non des fins, d'assurer la sauvegarde des pratiques culturelles, comme le souligne Thomas Mouzard. La conservation de fonds patrimoniaux qui les documentent ne suffit ni à en assurer la connaissance et le partage vécu, ni la transmission, ni la réactualisation continue. Des actions collectives orchestrées par les communautés avec l'appui des institutions, des collectivités et des opérateurs sont alors mises en œuvre.

Avec les listes du PCI de la Convention de 2003, l'Unesco assure une reconnaissance et une certaine connaissance à des pratiques culturelles jusqu'alors écartées du patrimoine culturel à l'échelle internationale. L'inscription sur une liste instaurée par l'Unesco apporte une reconnaissance internationale, mais elle vise avant tout la sauvegarde. Or sauvegarder n'est pas seulement collecter pour apporter une connaissance, mais mettre en œuvre des actions participatives.

En écho à l'article de Richenel Ansano centré sur la mise en œuvre de cette Convention à l'échelle des Caraïbes, Gregory Rabbes présente les enjeux autour de la reconnaissance et de la transmission du PCI à la Dominique, et Patrick Solvet partage son expérience de l'inscription du gwoka sur la Liste représentative du PCI de l'humanité en 2014. La médiathèque Caraïbe, créée en 1997, dépasse ses missions premières de conservation et d'accessibilité en assurant elle-même des collectes telles que *palé pou sonjé*, apportant une compréhension et une réflexion sur les pratiques musicales,

témoigne Marie-Line Dahomay, responsable de ce fonds. Au-delà de la conservation muséographique, les collectes de l'écomusée de Marie-Galante stimulent également la transmission et la revitalisation, affirment Hubert Godefroy, conservateur, et Lucie Saban, de l'association Patrimoine vivant de Marie-Galante, qui a coordonné la réalisation de plusieurs fiches d'inventaire du PCI. En plus d'apporter une connaissance et une reconnaissance à des pratiques culturelles, le répertoriage sur l'Inventaire national vise avant tout à renforcer les moyens de leur sauvegarde. Manuella Moutou, intervenante sur le PCI dans la nouvelle Licence Arts du spectacle de l'université des Antilles, montre comment cette formation participe à la reconnaissance des cultures locales et à leur inclusion dans les politiques culturelles.

Confrontés à la pluralité des politiques publiques patrimoniales, les citoyens et leurs élus organisent l'articulation territoriale des dispositifs afin de conserver, réinventer et partager un patrimoine culturel vécu localement comme un tout culturel et naturel. Dans une troisième partie développant une approche totale du patrimoine à la croisée de questionnements politiques et socio-culturels, les six textes réunis relatent et analysent des projets collaboratifs et des recherches-actions, et ouvrent des pistes de réflexions nouvelles.

L'opposition des traditions obsolètes contre le progrès économique a fait long feu. La culture, pilier du développement durable, et donc les cultures vécues, stimulent et structurent des projets qui irriguent l'économie locale. Les trois contributions publiées dans la quatrième partie rassemblent des expériences, des réflexions et des témoignages pour explorer la question du développement économique et territorial par le PCI.

Partie 1

Sauvegarder le PCI aux Caraïbes : enjeux culturels et sociaux, historiques et politiques

Patrimoine culturel immatériel et Outre-mer : enjeux, stratégie, et prises territoriales

Thomas Mouzard

Résumé

Dans les douze territoires de l’Outre-mer français, la prise en compte du PCI apporte une reconnaissance des pratiques culturelles héritées mais est aussi un levier de développement durable. La stratégie ultramarine du ministère de la Culture, définie en 2017-2018, place le PCI au centre des axes définis comme prioritaires tels que la reconnaissance nationale et internationale des éléments du PCI, la formation, la connaissance des dispositifs de soutien existants ou encore l’accompagnement juridique et réglementaire des porteurs de projet. Ces contenus alimentent le portail de ressources pour les pratiques culturelles ultramarines.

Mots-clés : Outre-mer, PCI, ministère de la Culture, formation, portail

Abstract

In the twelve French overseas territories, the consideration of ICH brings recognition of inherited cultural practices but is also a lever for sustainable development. The Ministry of Culture’s overseas strategy, defined in 2017-2018, places the ICH at the centre of the axes defined as priorities such as national and international recognition of ICH elements, training, knowledge of existing support mechanisms or legal and regulatory support for project leaders. These contents feed the resource portal for cultural practices in the French overseas territories.

Keywords: Overseas, ICH, Ministry of Culture, training, portal

Patrimoine culturel immatériel et Outre-mer

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ci-après la Convention) ouvre à l’action culturelle un nouveau cadre conceptuel et opérationnel particulièrement pertinent pour les Outre-mer.

Le patrimoine culturel immatériel succède aux catégories de folklore, arts et traditions populaires, patrimoine ethnologique, avec des inflexions majeures que l’on peut

distinguer sur les plans à la fois pratiques et symboliques. Le caractère opérationnel du PCI est sa principale caractéristique : il vise à maintenir vivantes les pratiques culturelles et savoirs associés à l'implication centrale des praticiens. La recherche, la collecte et la documentation, n'est pas une finalité, mais un moyen de sauvegarde, un appui à la transmission et à la recréation. Le PCI s'inscrit par nature dans un jeu d'échelle, des relations interindividuelles au sein des praticiens, aux relations internationales induites par la mise en œuvre de la Convention, en passant par les organisations non gouvernementales, les collectivités territoriales, les administrations centrales, etc.

De ce qui précède, on peut déduire que le PCI est moins tourné vers le passé que vers l'avenir, et qu'il n'entend pas figer des pratiques dans un état réputé authentique. Ce dynamisme, qui tient notamment à la transmission générationnelle, donc à une réinterprétation continue en fonction d'un contexte social-environnemental tout aussi vivant, se fait selon certaines exigences : celles des droits de l'Homme, du « respect mutuel entre communautés » et du développement durable.

L'hétérogénéité de l'Outre-mer français, traduite par l'usage du pluriel adopté depuis 2009 afin « de reconnaître la diversité des collectivités d'Outre-mer et la spécificité de chaque territoire », est particulièrement éloquente sur le plan culturel. La diversité culturelle se retrouve d'ailleurs tout autant au sein de chacun des douze territoires, à la faveur de migrations plus ou moins anciennes et forcées, et d'hybridations ou de re-compositions. C'est ainsi que l'on s'accorde souvent aujourd'hui à souligner la « richesse culturelle » des Outre-mer. Cependant, les pratiques culturelles présentes sur ces territoires sont restées longtemps largement dévalorisées, en référence à une culture dominante ou selon une opposition stérile entre la tradition et la modernité, ou encore l'écrit et l'oralité. Si cette logique postcoloniale et assimilationniste semble en passe de disparaître, beaucoup reste à faire pour que les politiques publiques prennent en compte de manière systématique cette « richesse culturelle ». La Convention de 2003 se présente ainsi à point nommé comme un instrument apportant une nouvelle reconnaissance aux pratiques culturelles héritées, patrimoine vivant pouvant jouer un rôle moteur dans le développement des territoires ultramarins, et avant tout culture vécue et efficiente.

Stratégie ultramarine du ministère de la Culture et PCI

Notre angle d'approche est ici celui du ministère de la Culture, et plus particulièrement de la direction générale des Patrimoines. Pour la première fois, sur ce mandat 2017-2021, une stratégie pour l'Outre-mer a été conçue, au regard des spécificités de ces territoires. Cette orientation découle de la loi de programmation pour l'égalité réelle en Outre-mer adoptée le 28 février 2017, et des Assises des Outre-mer (octobre 2017 – mars 2018) dont les travaux se trouvent synthétisés dans le *Livre bleu Outre-mer* (Ministère des Outre-mer, 2018). La stratégie est organisée autour de cinq axes : l'innovation, les nouveaux usages et le développement du numérique ; la formation initiale et l'enseignement supérieur ; le patrimoine et la revitalisation ; le rayonnement et l'attractivité des créations et des cultures ultramarines ; les pratiques culturelles et les langues.

Freins et difficultés constatés

Dans le cadre des axes prioritaires suivants (rayonnement et attractivité des territoires par la culture ; prise en compte des pratiques culturelles, de la diversité linguistique et de la pratique par les plus jeunes ; formation initiale, supérieure, continue ;

revitalisation des régions ultramarines et de leur patrimoine), plusieurs points de fragilité sont à renforcer :

- faible nombre de formations spécialisées proposées sur place pour les professionnels du patrimoine, les acteurs culturels, publics ou privés, et les praticiens ;
- connaissance très inégale, chez les praticiens / détenteurs, des dispositifs existants (expertise, financement) et des services ou lieux ressources soutenant la transmission et la valorisation de ces pratiques culturelles ;
- très peu de reconnaissance des pratiques culturelles ultra-marines à l'échelle nationale (Inventaire national du patrimoine culturel immatériel) et internationale (listes de l'Unesco) ;
- réponses très sectorisées au besoin d'accompagnement des porteurs de projets autour de pratiques culturelles souvent originales et polymorphes ;
- appréhension statistique et socio-professionnelle incomplète des pratiques culturelles (ni le PCI ni l'Outre-mer ne sont abordés dans les enquêtes décennales sur les pratiques culturelles des Français).

Les projets significatifs menés

Portail de ressources pour les pratiques culturelles ultra-marines

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Ressources/PCI-en-Outre-mer>

La collecte de données de contenu en vue de créer un portail de référence en ligne, rassemblant des ressources professionnelles utiles autour des pratiques culturelles immatérielles dans l'Outre-mer, est lancée en 2018 et mise en ligne en 2019. Sa mise à jour est continue. En s'appuyant sur différents réseaux, ce portail vise trois champs principaux :

- les services et les organismes supports et relais : les services déconcentrés du ministère de la Culture ; les services décentralisés et les services des collectivités territoriales, selon les tutelles des secteurs Patrimoine et Culture des territoires ; les structures de statut juridique et administratif divers (les associations, les fédérations, les établissements publics de coopération culturelle (EPCC), les pôles, les conservatoires, les parcs, les centres...);
- les dispositifs de soutien aux projets autour du PCI (inventaire, sauvegarde, transmission, valorisation, promotion, revitalisation) : expertise (conseil, formation...) et aide financière (subventions, fonds d'aide...);
- les « Projets inspirants » : sélection de projets et de programmes pour leur caractère exemplaire à différents égards (conduite de projet, mode partenarial et transversal, implication des communautés, résultats...).

Enrichissement des outils de reconnaissance nationale et internationale des pratiques culturelles immatérielles

En 2017, six éléments ultramarins ont été inclus à l'Inventaire national du PCI ; deux candidatures Unesco sont en préparation pour le cycle 2019. Ces avancées résultent

d'une mission de renforcement de capacités *in situ*, des liens avec les directions des Affaires culturelles (DAC) et les services patrimoniaux et de la diffusion ciblée de l'appel à projets ministériel pour l'inventaire du PCI.

La marge de visibilité des pratiques ultramarines reste toutefois importante. Les listes du PCI de l'humanité (Unesco) comptent deux éléments ultramarins sur quinze français (maloya, gwoka). Depuis 2008, l'Inventaire national du PCI a inclus douze fiches liées à l'Outre-mer sur 442 :

- le maloya (2009),
- le rituel du maraké (2011),
- le gwoka (2012),
- le bouladjel (2013),
- le carnaval en kabwet à Marie-Galante (2014),
- la yole ronde de la Martinique (2017),
- le 'ori, pratique artistique, sociale et culturelle de Tahiti et des îles de la Société (2017),
- les traditions aluku de musiques dansées et de parler en musique (2017),
- le carnaval de Guyane avec le Touloulou du bal paré-masqué (2017),
- le racont'zistoir à la Réunion (2017),
- la vannerie du vacoa à la Réunion (2017),
- les savoir-faire et la pratique des simples à la Réunion (2018).

Renforcement de la formation spécialisée

En 2017, la Réunion a accueilli un programme-pilote sur l'inventaire du PCI (dix jours). En 2018, deux missions de renforcement de capacités se sont déroulées à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les premières journées du PCI des Antilles et de la Guyane. Ces actions doivent être poursuivies, dans le même élan, en recherchant toutes les occasions de favoriser les partenariats. Les objectifs de ces actions de formation sont :

- identifier des porteurs de projets à l'échelle territoriale ;
- dispenser la méthodologie adaptée aux actions d'inventaire ou de valorisation à l'échelle territoriale, avec la participation des communautés ;
- faire des connaissances, pratiques et savoir-faire traditionnels vivants des vecteurs de développement durable, de cohésion sociale et de maintien de la diversité culturelle ;
- identifier les risques d'interruption de la transmission et les menaces pesant sur la sauvegarde des pratiques culturelles ;
- dépasser la peur de la perte et de la dépossession, en renforçant les connaissances juridiques et réglementaires nécessaires aux actions de médiation, de médiatisation, de développement touristique, voire de commercialisation, et à la préservation des droits des praticiens.

Dans le domaine des pratiques culturelles, l'offre doit en particulier couvrir les besoins en ingénierie et en conduite de projets et être renforcée sous toutes ses formes :

- formation initiale (futurs acteurs culturels) : avec l'implication, pour le patrimoine, des cursus universitaires (licences et masters professionnels) et, pour la création artistique, des écoles ;
- formation continue (professionnels du patrimoine et des arts vivants, praticiens/détenteurs) : privilégier des sessions transversales, encourageant le dialogue et la reconnaissance mutuelle de ces acteurs, selon les pratiques ;
- formation de formateurs (personnes-ressources ciblées dans les DAC, les services des collectivités les associations et les fédérations) en privilégiant l'échelon interrégional (Caraïbes, Sud-Ouest de l'océan Indien, Polynésie française).

Les perspectives d'évolution : à court terme et à moyen terme

L'accompagnement des porteurs de projets sur les plans juridique et réglementaire

Le ressenti des praticiens et des détenteurs de pratiques culturelles des territoires ultramarins est souvent celui d'un « flou juridique » (crainte du plagiat, peur de la perte, méconnaissance des droits de la propriété intellectuelle et artistique, notamment dans les actions de médiation, problèmes de la commercialisation non ou mal encadrée de certaines pratiques...). Ce contexte influence l'expression des droits culturels associés aux pratiques traditionnelles, revendiquées comme facteur d'identité. Centrale, car elle concerne autant les porteurs de traditions que les artistes impliqués dans la création contemporaine, la question est aussi sensible, quand elle déclenche par exemple, des attitudes de refus d'exposer et de promouvoir des pratiques culturelles, qui peuvent entraver la transmission et la sauvegarde du PCI.

Plusieurs chantiers récents ont abordé ces enjeux : étude juridique commandée par la DAC Guyane en 2016, étude juridique sur l'usage des tatouages mahorais, étude juridique commandée par la Communauté du Pacifique (CPS)... Une étude globale, partant de situations concrètes de mise en œuvre de pratiques culturelles (recensement de l'existant), et offrant, au cas par cas, une explicitation juridique et des recommandations (guide des bonnes pratiques), est un outil devenu aujourd'hui nécessaire, qui doit pouvoir s'adresser tant aux professionnels de la culture et du patrimoine qu'aux praticiens et aux détenteurs d'éléments du patrimoine.

Objectifs stratégiques autour des pratiques culturelles ultra-marines

- s'inscrire dans une dimension opérative : Identification-connaissance-inventaire/ Transmission-sauvegarde/Valorisation-promotion-développement artistique et culturel ;
- créer de la transversalité : la Convention Unesco de 2003 définit les pratiques culturelles comme témoignages de la tradition *et* expressions artistiques et culturelles, aussi source d'inspiration pour les artistes contemporains, appelant cette approche transversale. S'appuyer sur la discipline anthropologique pour donner des clés de compréhension et d'analyse des pratiques culturelles et construire la transversalité nécessaire, par-delà les périmètres sectoriels ;

- rapprocher matériel/immatériel : les pratiques culturelles englobent les objets et artefacts qui sont le support d'expressions immatérielles (Convention Unesco 2003, art. 2). Il convient de faire converger davantage, à l'échelle de chaque territoire ultramarin, intérêts et enjeux d'acteurs divers et complémentaires (professionnels du patrimoine, acteurs culturels, praticiens, institutions patrimoniales, unités de recherche...).

Bibliographie

Loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique. [En ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034103762> [consulté le 24 février 2023].

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Portail de ressources pour les pratiques culturelles ultra-marines* [en ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Ressources/PCI-en-Outre-mer> [consulté le 30 mai 2022].

MINISTÈRE DES OUTRE-MER. *Livre bleu Outre-mer*, 2018 [en ligne] <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000557.pdf> [consulté le 30 mai 2022].



Fig. 1 Atelier d'initiation de golette (vannerie), Marie-Galante (Grand Bourg). © Lucie Saban, 2020.

Deux notions du patrimoine culturel immatériel : *sauvegarde* et *communautés* : quels enjeux dans des sociétés créoles et héritières de la colonisation ?

Éric Alendroit

Résumé

Le patrimoine culturel immatériel est plus qu'une nouvelle catégorie du patrimoine. Il s'apparente davantage à un nouveau paradigme. Il vise à la fois à faire évoluer la perception des peuples de leurs richesses propres et à favoriser le respect des diversités culturelles. Il n'est pas sans soulever des questions pour les sociétés qui ont été colonisées. Elles demeurent tributaires des actions et des modèles éducatifs de pays dont elles furent les colonies, pays pour lesquels leurs cultures ont longtemps été reniées, voire interdites.

Mots-clés : PCI, diversité culturelle, sauvegarde, communauté

Abstract

Intangible cultural heritage is more than just a new area of heritage. It is more like a new paradigm. It aims both to change people's perception of their own wealth and to promote respect for cultural diversity. It is not without questions for societies that have been colonised. They remain dependent on the actions and educational models of the countries of which they were colonies, countries for which their cultures were long denied or even forbidden.

Keywords: ICH, cultural diversity, safeguarding, community

Introduction

En France et dans d'autres pays européens, le patrimoine culturel immatériel est de plus en plus présent. Il occupe colloques, séminaires de recherche, master classes, rencontres professionnelles, et autres formations. Il est pris en compte dans l'attribution du label « Ethnopôle », il fait l'objet d'appels à projets du ministère de la Culture, de festivals. Il est associé à la réflexion sur des thèmes tels que le développement durable, l'aménagement du territoire, le développement de l'activité touristique et l'attractivité des zones rurales. Il est intégré dans la réflexion sur l'élargissement des offres muséales et des créations artistiques. Le patrimoine culturel immatériel inspire des démarches d'innovation et il s'applique au numérique, voire au droit et à l'économie : il est omniprésent.

Il reste toutefois beaucoup à faire pour que le patrimoine culturel immatériel soit compris dans toute sa richesse. Il pourrait se doter d'un outillage alliant des moyens financiers propres à un engagement pour la recherche qui mènerait vers une reconnaissance assumée, à la fois par les communautés de praticiens et par les institutions. Il y a encore trop peu d'éléments versés dans l'inventaire national issus du patrimoine culturel immatériel des territoires d'Outre-mer : moins de 3% en juillet 2020. Au niveau national, le patrimoine culturel immatériel peine également à se faire une réelle place. Les acteurs engagés sont encore à la recherche de la meilleure manière de se structurer pour agir dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 de l'Unesco. Lors de la 37^e édition des Journées européennes du patrimoine, le discours de la ministre de la Culture fut éloquent à ce sujet : il n'y eut pas un mot sur le patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine matériel, celui des monuments, fut au contraire abondamment mentionné, pour aller dans le sens de la majeure partie des programmes nationaux qui proposent principalement des visites de monuments.



Fig. 1 Cap jaune Vincenzo, St-Joseph, La Réunion. Cette photo (mer et parois érodées) illustre l'ailleurs des origines des mis en esclavage, l'arrivée par la mer, le frottement des diversités dans le contexte contraint de l'esclavage colonial. © Éric Alendroit, 2019.

Une histoire politique qui s'inscrit dans un rapport de force

La fin de la Seconde Guerre mondiale voit la période des luttes pour les indépendances. Il y a la volonté d'un rééquilibrage entre les « anciens » pays colonisateurs et les peuples colonisés. Ces derniers ont pour beaucoup participé, aux côtés des anciens colons, à lutter contre le nazisme. À la faveur de la guerre froide, les tactiques géopolitiques donnent des opportunités pour un monde en reconstruction. Le temps du patrimoine immatériel est amorcé dans ce contexte. Le premier élan formel s'exprime en

1950 quand le Japon, sous occupation américaine et sous la menace d'une américanisation, légifère en promulguant la loi relative à la protection des biens culturels. Ce cheminement pour le droit à la différence et le droit au respect des patrimoines non ostentatoires se poursuivra avec la prise de position de la Bolivie. Un an après l'adoption de la Convention de l'Unesco de 1972, concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, davantage tournée vers le passé et sa fixation, les représentants de la Bolivie demandent instamment à l'Unesco de prendre une recommandation en faveur des patrimoines oraux et folkloriques¹. Un premier pas, insuffisant, pour véritablement prendre



Fig. 2 Arbre du voyageur, Grand îlet, Salazie, La Réunion. Cet arbre illustre la solidarité tout en dégageant une légèreté, chaque chose tient l'autre pour n'en faire qu'une. Grand îlet est un haut lieu du maronage* à La Réunion (lieu de résilience). © Éric Alendroit, 2019.

en compte les pratiques culturelles des peuples et créer les conditions de leur protection et de leur valorisation. Deux programmes vont suivre et augurer des termes de reconnaissance que l'on retrouvera dans la future Convention en faveur du patrimoine culturel immatériel, celui des « trésors humains vivants » (lancé en 1993), et celui de la « proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » (initié en 1998). Après plus de cinquante ans de négociations entre les États et de débats entre les experts, la notion de patrimoine culturel immatériel est formalisée lors de l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le 17 octobre 2003 par la Conférence générale de l'Unesco. Les pratiques sociales, les danses, les chants, les musiques, les rituels, les savoirs et savoir-faire, les techniques, les relations à l'environnement, les tisanes, les manières différentes d'être au monde, tous les « petits riens », les choses de l'intime, de la vie quotidienne, toutes ces choses étaient reconnues.

fruit d'une autre histoire, de celle d'un rapport de force dans les territoires autrefois colonisés et ayant connu l'esclavage. L'histoire d'hommes, de femmes et d'enfants arraché.e.s² de leur terre-mère pour être jeté.e.s dans la cale des navires négriers. L'histoire

Ces formes de manifestation du patrimoine culturel immatériel sont le

¹ La recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire a été adoptée à Paris par l'Unesco le 15 novembre 1989.

* La graphie avec un seul « r » et un seul « n » est un choix visant à éviter la confusion avec la couleur ou le fruit mais aussi à réintroduire la graphie utilisée au XVIII^e siècle. En effet, cette graphie était couramment utilisée dans les documents administratifs de la Compagnie des Indes orientales, dans les rapports de détachement (Archives départementales de La Réunion C°1009, C°944 à 1068) ou encore dans les textes littéraires. Ainsi, en 1773 dans *Voyage à l'Île de France*, Bernardin de Saint-Pierre écrit en parlant du Morne Brabant : « C'est là où se réfugient les Noirs marons ».

² L'usage de l'écriture inclusive est un choix de l'auteur.

de personnes rendues meubles par des dispositions de l'ordre colonial. Propriété de colons, force de travail, ces êtres humains mis en esclavage trouvent la force du cri et celle de la résistance. Alors que leur sont refusés la pratique de leur culte et l'expression de leur culture, et même celle de leur langue ; alors que leurs rêves leur sont volés, sans pays, sans famille, ils réagissent. À la servilité, à l'arrachement, à la domination de leurs corps et à l'aliénation culturelle. Ces réactions prennent des formes multiples qui ont toutes la particularité de (re)créer, à partir de cultures multiples, une culture. Cette création, ses pratiques et ses représentations entrent dans le champ du patrimoine culturel immatériel.

Quel lien est-il possible d'établir entre ces rapports de force dans les sociétés anciennement colonisées et le patrimoine culturel immatériel ? Peut-être l'impératif d'un nouveau paradigme ? Celui d'un mieux-être, d'un autre « habiter-monde » ?

La portée contemporaine

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (ci-après la Convention de 2003) édicte plusieurs principes qui véhiculent des notions qui participent à lui conférer son caractère novateur. Deux de ces notions sont celles de « sauvegarde » et de « communautés ».

La Convention entend par sauvegarde les plans d'action que doivent mettre en œuvre les États pour favoriser la viabilité d'éléments patrimoniaux déjà vivants. La notion englobe à la fois l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur et la transmission par l'éducation formelle et informelle (aux articles 11 et suivants de la Convention de 2003). C'est une approche de responsabilité qui invite à (re)plonger dans les cultures, à mieux les connaître et à les valoriser en acceptant leur altération. C'est la promesse d'une vision non réificatrice de la culture. Alors que cette dernière, abordée sous l'angle « tradition-origine-authenticité », est souvent l'objet de désaccords. Dans la Convention de 2003, il ne s'agit pas d'une notion défensive où il faudrait exclusivement sauvegarder, au sens d'un sauvetage, des éléments de patrimoine qui seraient en danger. Il s'agit d'une approche volontariste et de responsabilisation mutuelle. Elle engage les États signataires à mener les inventaires dans leur pays et à mettre en place les plans de sauvegarde qui doivent suivre l'inscription d'éléments sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Pour La Réunion, le maloya est inscrit en 2009, et le gwoka en 2014 pour la Guadeloupe. Le patrimoine culturel immatériel issu du contexte de colonisation aux Antilles, en Guyane et à La Réunion est celui de créations qui existent dans ces territoires en même temps qu'il est en lien avec les civilisations ancestrales, celles des terres d'origine. C'est un patrimoine de la nécessité et de la résistance. Il repose sur un double processus. Celui de la créolisation qui met en contact plusieurs cultures dans un système contraint, et celui du développement de capacités à résister à la domination par les arts. Les contacts, les porosités sont tels qu'il est possible de s'accorder à l'idée d'un patrimoine de la rencontre. Dans les anciennes colonies, le patrimoine a une nature profonde d'agilité, de souplesse, voire de résilience. Un patrimoine culturel non figé, en partage, transnational. Les communautés de praticiens de ces territoires s'en trouvent donc héritiers-passeurs et non propriétaires.

L'article 2 de la Convention de 2003 introduit également le terme de communauté. Une notion peu admise dans l'univers national français plutôt habitué à penser « unité-uniformité ». Il s'agit de communautés de pratiques et de bénéficiaires de ces pratiques. Pour des rituels, des fêtes, des danses, les communautés sont par exemple celles

des danseur.euse.s, de celles et ceux qui confectionnent des tenues, des musicien.ne.s, de celles et ceux qui confectionnent des tenues, des musiciens. Ces communautés, de groupes ou d'individus sont les seules à considérer ce qui pour eux constitue un patrimoine. L'exercice du pouvoir de produire et de donner de la valeur patrimoniale à la pratique revient aux porteur.euse.s de savoirs. Une évolution de taille est observée puisque ce pouvoir ne revient plus aux seul.e.s expert.e.s des institutions. Toutes les démarches, telles que l'inventaire et la valorisation du patrimoine culturel immatériel, doivent se faire avec la participation et l'accord librement consenti des communautés (article 15 de la Convention de 2003). Ces deux notions ne sont pas sans effet dans un contexte français organisé de telle sorte que le patrimoine le plus souvent pris en compte est celui de l'objet, du matériel. L'inventoriage est effectué avec des interventions d'experts et dans le cadre de procédures contrôlées par l'État. C'est une approche historiquement élitiste qui le plus souvent ramène au patrimoine des possédants. Le patrimoine culturel immatériel peut témoigner que les peuples des territoires des Outre-mer ont fait entendre le besoin de reconnaissance de leur(s) langue(s), de leurs pratiques populaires, de leurs rituels et des expressions corporelles qui y sont associées, mais aussi de l'ensemble de leurs savoirs techniques, de leur(s) cuisine(s), de leurs chants et danses, et de leur savoir en ethno-médecine. Le rapport que les communautés des sociétés post-colonisées entretiennent avec leur patrimoine culturel intègre le temps du déni, celui du mépris et de l'infériorisation subis pendant la colonisation. Tantôt la peur et la honte continuent de se manifester, tantôt l'excès de fierté ramène vers la recherche d'authenticité, de sacralisation des patrimoines.

L'enjeu de la reconnaissance est à regarder sous les deux angles, celui d'une reconnaissance externe par l'Autre, par les institutions (collectivités locales, États, Unesco) et celui d'une reconnaissance interne, par soi-même. C'est une reconnaissance relevant de la conscience de soi, de la conscience de l'égalité des richesses culturelles et dont la finalité pourrait être de rentrer en dialogue avec l'Autre à partir de ce que nous avons, de ce que nous sommes, de ce nous aurons en commun et de spécifique à partager. Ces deux notions de la Convention invitent, dans ce contexte historique d'esclavage colonial, au dialogue sur ce qui était « refoulé » et à la coopération dans un nouvel espace de prise de décision puisque, sans devenir exclusif, les communautés semblent avoir la possibilité de reprendre un peu de pouvoir sur leurs cultures et leur devenir.

La mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans la région Caraïbe : accroître la synergie entre acteurs

Richenel Ansano

Résumé

L'article détaille les conditions de mise en œuvre de la Convention Unesco de 2003 dans la Caraïbe. Les quatre bureaux régionaux de la zone (Cuba, Haïti, Porto-Rico, Jamaïque) travaillent en lien et visent à faire émerger les capacités des acteurs du PCI. Un réseau d'animateurs-médiateurs, évalués par l'Unesco, adaptent pour ce faire les outils de formation de l'Unesco aux différents territoires. Les ONG sont trop peu nombreuses à demander une accréditation Unesco dans la zone Caraïbe. Cette zone a pourtant besoin d'être entendue à l'Unesco, notamment au sujet de la sauvegarde du PCI en situation d'urgence.

Mots-clés : Caraïbe, PCI, Convention Unesco, formation, accréditation

Abstract

This article describes the implementation of the 2003 Unesco Convention in the Caribbean. The four regional offices in the area (Cuba, Haiti, Puerto Rico, Jamaica) work together and aim to develop the capacities of ICH actors. A network of facilitators, evaluated by Unesco, adapt Unesco's training tools to the different territories. Too few NGOs apply for Unesco accreditation in the Caribbean. However, this area needs to be heard at Unesco, especially concerning the safeguarding of ICH in emergency situations.

Keywords: Caribbean, ICH, Unesco Convention, training, accreditation

Je partage dans cet article mon expérience de la mise en place de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ci-après la Convention de 2003) en tant que consultant expert en PCI dans les Caraïbes.

L'un des premiers éléments dont il faut être pleinement conscient est que la région Caraïbe a été pendant très longtemps fragmentée, notamment en ce qui concerne la mise en place des différents instruments pour la mise en œuvre de la Convention de 2003. La région Caraïbe appartient à la Région 3, « Amérique Latine et Caraïbe », selon la catégorisation géographique de l'Unesco. Il y a de fait un éclatement des différents bureaux régionaux. Un bureau à Cuba s'occupe de la République dominicaine, et il y en a un autre à Haïti. Un bureau à Porto-Rico s'occupe des territoires anglophones et hispanophones. Il y a enfin celui de la Jamaïque. Il est toutefois important dans ce contexte de parvenir à travailler ensemble. Il est possible d'y parvenir en favorisant une mise en relation des acteurs et en s'efforçant d'établir les conditions d'émergence des capacités de ceux-ci pour la mise en place de la Convention de 2003 dans la région.

L'Unesco peut compter sur un réseau d'animateurs-médiateurs pour mener à bien ce travail. Ce sont des experts spécialisés dans le domaine du patrimoine culturel immatériel à travers le monde. Ces animateurs-médiateurs ont une connaissance étroite des outils et matériels de formation de l'Unesco qu'ils adaptent au contexte local. Ils interviennent comme formateurs afin d'asseoir les possibilités de performances idéales des acteurs et comme experts pour des missions telles que l'évaluation de besoins, l'assistance technique et le conseil en matière d'élaboration de politiques pour les pays. Les animateurs-médiateurs et les responsables de la culture des bureaux régionaux hors siège de l'Unesco partagent leurs expériences et livrent leurs recommandations lors de réunions d'évaluation. Ces réunions d'évaluation se tiennent à l'issue de sessions de formations. Elles s'ajoutent à une évaluation écrite plus complète formalisée par l'Unesco à l'intention des animateurs-médiateurs qui inclut, entre autres points, les objectifs, la logistique et le recrutement des participants. Chaque animateur-médiateur doit en sus rédiger une évaluation personnelle fournie. Je pense que les évaluations rendent les programmes de formations plus pertinents.

En 2017, j'ai créé au Népal une méthode que j'ai utilisée dans plusieurs pays. À l'issue de chaque journée de formation, une rencontre était effectuée avec les participants puis avec les représentants de l'Unesco et les organisateurs. Les matériaux étaient adaptés pour la journée suivante en fonction des résultats de ces bilans quotidiens. À la fin de la semaine, toute cette matière était évaluée de nouveau avec tous les acteurs et incorporée à l'évaluation finale destinée à l'Unesco.

Pour la zone Caraïbe, les trois animateurs-médiateurs étaient, en 2019, Nigel Encalada du Belize, David Brown de la Jamaïque et moi-même de Curaçao. De 2013 à 2018, au Suriname, nous avons mené conjointement des ateliers de renforcement des capacités des acteurs. Nous avons également travaillé à la réalisation de dossiers d'inscription, notamment celui du reggae en 2018, qui fut un moment mémorable. Lorsqu'il fut inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco, nous avons vu toute l'assemblée danser au son de Bob Marley. Dans la zone Caraïbe, d'autres éléments ont été inscrits notamment :

- pour la Guadeloupe : le gwoka, musique, chants, danses et pratique culturelle représentatifs de l'identité guadeloupéenne (2014) ;



Fig. 1 Trois générations jouant ensemble la musique *tambù*. © Richenel Ansano.

- pour la République dominicaine : la tradition du théâtre dansé Cocolo (2008), l'espace culturel de la Fraternité du Saint-Esprit des congos de Villa Mella (2008), la musique et la danse du merengue (2016) ;
- pour Cuba : la Tumba Francesa (2008), la rumba à Cuba, mélange festif de musiques et de danses et toutes les pratiques associées (2016) ;
- pour la Jamaïque : les traditions des Marrons de Moore Town (2008), le reggae (2018) ;
- pour Belize, Guatemala et Honduras : langue, danse et musique des Garifuna (2008).

Il est important de connaître les retombées de l'inscription d'un élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, et les effets que peut avoir cette inscription sur l'élément inscrit et sur la communauté qui le pratique.

En travaillant ensemble, nous, les trois animateurs-médiateurs de la zone Caraïbe, avons pu discuter des difficultés rencontrées pour la mise en place de la Convention de 2003. Ma principale aire d'intervention est la Caraïbe néerlandaise : Curaçao, Aruba, Bonaire, Saba, Saint-Eustache et Saint-Martin. Les entraves à la mise en œuvre de la Convention de 2003 que j'ai pu y relever, plus particulièrement à Curaçao, sont le manque de coordination entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales, la très grande lenteur d'action du gouvernement, et le manque de financement. Cela ne viendrait, en majeure partie, pas d'une quelconque absence de volonté, mais plutôt du constant changement de gouvernements et du défaut d'un mandat clair pour le personnel du service public en charge du patrimoine culturel immatériel.

Il est nécessaire de soutenir les gouvernements qui s'efforcent de tenir compte du patrimoine culturel immatériel, notamment à travers les fonds de l'Unesco pour promouvoir le PCI. Il est également important de prendre en compte le travail mené par les organisations non-gouvernementales accréditées par l'Unesco, qui ont un rôle clé en matière d'inventaire, de valorisation des pratiques et des praticiens et aussi en matière de politiques devant être mises en œuvre. Ces organisations non gouvernementales ont également un rôle de conseiller. Dans la zone Caraïbe, deux de ces organisations bénéficient de l'accréditation de l'Unesco : le Centre des Musiques Traditionnelles et Populaires de Guadeloupe (Rèpriz), et le National Archaeological Anthropological Memory Management (NAAM) de Curaçao. En 2017, une étude a été menée pour le groupe 3 de la zone géographique de l'Unesco. Cette étude a montré que les ONG accréditées de la zone Caraïbe représentent seulement 11% des ONG accréditées au total. C'est un pourcentage qui est faible. Il faudrait que plus d'associations et d'organismes fassent la démarche nécessaire pour obtenir l'accréditation. De nombreuses associations et organisations non gouvernementales sont impliquées dans des considérations purement pratiques de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'accréditation n'est pas considérée comme capitale, car elles ne conçoivent pas que celle-ci puisse apporter une quelconque valeur à la promotion de leur travail. Le faible pourcentage d'accréditation dans la région Caraïbe peut également s'expliquer par le fait que les informations sur la Convention de 2003 ne soient pas suffisamment accessibles à la plupart des associations et des organisations non gouvernementales.

Enfin, la Convention de 2003 se concentre aujourd'hui sur l'appréhension du PCI lors de situations d'urgence, de guerres ou de catastrophes naturelles. Il est nécessaire que la région Caraïbe soit associée à ce travail, car elle est très affectée par ces phénomènes : ouragans, sécheresse, tsunamis, éruptions volcaniques, feux de forêts. La voix de la Caraïbe mérite d'être entendue.



Fig. 2 Utilisation d'éléments simples pour l'inventaire. © Richenel Ansano.

Patrimoine, patrimonialisation : cadre normatif et stratégies de sauvegarde et de transmission

Apollinaire Anakesa

Résumé

Le processus de patrimonialisation est le fruit de la création et de la transmission de savoirs, de savoir-faire et de productions. Il aboutit à la création d'un capital patrimonial, lequel génère des valeurs, favorise la diversité culturelle, la valorisation des identités et stimule l'économie. À l'instar du capital naturel ou du capital social, le capital patrimonial sert le développement de l'humanité s'il est maîtrisé. Les enjeux de la patrimonialisation demeurent cependant difficiles à définir, notamment car l'acceptation du terme « patrimoine » dans les territoires de l'Outre-mer diverge parfois du sens qu'il revêt en Occident, et ce, jusque dans la Convention de l'Unesco.

Mots-clés : patrimoine, capital culturel, patrimonialisation, identité, économie

Abstract

The heritage process is the result of the creation and transmission of knowledge, know-how and productions. It leads to the creation of heritage capital, which generates values, promotes cultural diversity, enhances identities and stimulates the economy. Like natural capital or social capital, heritage capital serves the development of humanity if it is mastered. However, the challenges of heritage are difficult to define, especially as the meaning of the term "heritage" in overseas territories sometimes diverges from the meaning it has in the West and even in the Unesco Convention.

Keywords: heritage, cultural capital, patrimonialisation, identity, economy

La patrimonialisation est le processus par lequel un groupe, une espèce, un bien, un espace, une création, une production ou une pratique, et d'autres faits et phénomènes se trouvent transformés en objet du patrimoine au travers d'un investissement direct. Par la patrimonialisation, l'Homme se donne les moyens de créer, de produire et de transmettre des cultures, ainsi qu'une somme de capitaux et de biens créés et/ou exploités notamment dans la nature, pour se constituer un capital patrimonial. C'est aussi l'un des moyens pour l'Homme de capitaliser des biens et des connaissances, et avec eux, des savoirs, des savoir-faire et des productions, dont il tire profit par la suite. Le fruit résultant de la patrimonialisation est une valeur tout autant qu'un capital (non exclusivement



Fig. 1 Chant de labour, Marie-Galante (Guadeloupe), 2013. © Apollinaire Anakesa.

monétaire) dignes de préservation, de conservation et/ou de restauration, participant à l'enrichissement et au bien-être individuel et collectif. Le *capital culturel* génère des valeurs nécessaires qui donnent du sens à la vie des individus qui le construisent. À ce propos, Arjo Klamer (1966) fait remarquer que le *capital culturel* est celui qui est le plus directement touché par la stratégie de patrimonialisation. Il promeut la valorisation identitaire et la défense de la diversité culturelle. Il permet de lutter contre l'uniformisation des cultures, en particulier dans un contexte de mondialisation et de globalisation. Ce capital stimule aussi le *capital économique*, tel celui qui est mobilisé dans les industries culturelles et touristiques, mais il est également celui qui pâtit le plus des inégalités qui affectent le bien-être, voire le développement social local, de nombreuses communautés.

En complément du *capital culturel*, le *capital humain* permet la patrimonialisation du potentiel des individus afin de produire et d'augmenter des connaissances, et avec elles, des savoirs et des savoir-faire. Ainsi renforcées, les compétences de ces individus favorisent la production et l'appréciation de la culture sous toutes ses formes : matérielles, immatérielles, idéelles. Elles permettent également de faire valoir ces différentes formes sous lesquelles la culture se manifeste, tout en assurant un bien-être et une cohésion sociale aux individus concernés. Le *capital humain* affermit la maîtrise du *capital matériel*, dont la patrimonialisation encourage l'acquisition de retombées perceptibles, viables. C'est ainsi que les savoirs et les savoir-faire du *capital humain* sont d'une contribution précieuse. Ils permettent aux individus concernés la création et la production de biens et de services desquels résultent le fruit du capital matériel, un accroissement de la richesse. Maîtrisé et contrôlé par les décideurs avec des réglementations et des politiques adéquates, le *capital matériel* utilisé à bon escient éviterait que la quête du gain et celle de la croissance économique ne demeurent les seuls buts poursuivis. Autrement, il en résulterait



Fig. 2 Amérindien Wayampi, Guyane, 2012. © Apollinaire Anakesa.

des risques tels ceux d'une surconsommation des ressources dont nous déplorons déjà les dégâts dans bien des domaines. Dans le domaine de la biodiversité et de l'écologie, dans la surcharge touristique incitant davantage à la folklorisation des cultures et entraînant, pour certaines d'entre elles, une muséification et diverses autres fâcheuses conséquences. Seules des précautions prises en la matière favoriseront une meilleure gestion des autres capitaux, dont le *capital naturel* et le *capital social*.

Il faudra donc comprendre que, quelle que soit la forme de capitalisation, le patrimoine est une somme d'appropriations, qui relèvent d'une pluralité de capitaux factuels, idéels et immatériels, méritant une attention particulière. Substantiellement, c'est un avoir fondamental, en ce qu'il sert les intérêts multiples de l'humanité au travers de connaissances, de savoirs et savoir-faire, ainsi que de biens, en tant que richesses ou possessions primordiales, pour son développement. Ces richesses se déclinent en valeurs de vie et en valeurs morales ou philosophiques. Les biens physiques (matériels) et immatériels qui en découlent, sont censés contribuer à la subsistance et au bien-être de tous les humains.

En cela, les enjeux de la patrimonialisation se trouvent dans les réponses données aux interrogations fondamentales suivantes : qu'est-ce que le patrimoine ? Comment cette notion est-elle comprise et exploitée par les différents protagonistes qu'elle implique ? Comment lui assurer une pérennisation ?

Les réponses à ces trois questions, apparemment simples et pourtant fondamentales, demeurent toutefois complexes. La compréhension du sens du mot patrimoine de certains territoires, comme ceux de l'Outre-mer français, se fait à la lumière de la signification qu'en a l'Occident. Elle se fait également en prenant en compte les acceptions du mot patrimoine au niveau de l'échiquier mondial, si nous nous référons par exemple à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Ceci implique des enjeux et des intérêts sous-jacents, parfois contradictoires, voire, dans certains cas, divergents.

Bibliographie

KLAMER, Arjo. « The Value of Culture ». Dans A. KLAMER (ed.). *The Value of culture. On the relationship between economics and arts*. Amsterdam : Amsterdam University Press, 1996, p. 13-28.

Partie 2

Connaissance, reconnaissance, actions collectives

Reconnaissance et transmission du PCI à la Dominique

Gregory Rabess

La culture créole a été reconnue au niveau national par l'institution de concours et de festivals pour célébrer l'indépendance de la Dominique pendant les mois d'octobre et de novembre. Elle est également mise à l'honneur avec les festivités de la période du carnaval pendant le mois de février. Ce sont des manifestations comme le World Creole Music Festival, festival de musique, Mas Domnik, carnaval de la Dominique, Miss Wob Dwiyet et d'autres concours similaires relatifs aux costumes et autres coutumes qui valorisent cette culture. Tous ces événements et ces activités, qui ont en commun le thème du « créole », mais également des genres de musique populaire locaux tels que le *ka-dans-lipso* ou le *bouyon*, sont le résultat de l'affirmation d'une identité culturelle créole au sein de la population et de sa diaspora.

Jusque dans les années soixante, la transmission du PCI s'est effectuée principalement à l'oral par la créativité et les moyens issus des pratiques familiales. Avec l'autonomie de l'île, puis son accession à l'indépendance, ce mode de transmission a laissé place à l'éducation spécialisée dans les écoles publiques ainsi que dans les institutions privées. Les moyens de transmission du PCI se sont également transformés et diversifiés et pour cela, la recherche ainsi que la documentation ont joué un rôle capital.

Des mesures de promotion des industries créatives et culturelles ont été prises aux niveaux politique et législatif, elles incluent le *Culture Act of 1981*, le *National Cultural Policy of 2007* et le *National Export Strategy of 2010*. Pour cette dernière mesure, le gouvernement de la Dominique a adopté une stratégie nationale d'exportation dans laquelle le secteur des industries culturelles a été identifié comme prioritaire, plus précisément les domaines du cinéma, de l'artisanat et de la musique. Une série de lois relatives à la propriété intellectuelle ont été édictées et plusieurs conventions avec l'Unesco et des organismes aux préoccupations similaires ont été signées. La Dominique a ratifié en 2005 la Convention de 2003 de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Plusieurs institutions culturelles ont été créées : la Division culturelle, le Conseil culturel national et le Comité des festivals de la Dominique.

Défis et victoires du PCI

Les difficultés d'ordre national comprennent le déficit financier et d'infrastructures, le manque de personnel qualifié et l'intérêt limité pour le PCI dans la recherche, la documentation et les inventaires. Dans un contexte plus large, les circonstances sociales et économiques, en constant changement du fait de l'interdépendance mondiale croissante et de toutes les manifestations attribuées à la modernité, constituent un véritable

défi à l'application des dispositions en faveur du patrimoine culturel immatériel. Plus récemment, les catastrophes naturelles et les maladies contagieuses ou non sont de réels freins à la mise en œuvre de programmes et de politiques pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel. Les porteurs de tradition et de savoir-faire disparaissent et la transmission entre générations est insuffisante. Une suite de cataclysmes survenus durant la dernière décennie a affaibli l'économie et délabré l'infrastructure sociale. Les festivals et tous les autres événements qui participent au maintien d'un patrimoine vivant ont été profondément atteints.



Fig. 1 Sennse Mas Domnik. © Gregory Rabess.

Les exemples de succès de valorisation du PCI qu'il est possible de mentionner sont le festival musical d'envergure dans la Caraïbe, World Creole Music Festival, et Mas Domnik, le carnaval de la Dominique. Il y a également les traditions et les événements artistiques ayant pour thème le créole et associés aux célébrations de l'indépendance du pays, ainsi que l'artisanat kalinago. Ces manifestations ont été également pensées afin de pouvoir, par des produits dérivés touristiques, générer des retombées pour l'industrie culturelle.

Une politique de prise en compte des intérêts du territoire kalinago, où demeure la population autochtone de la Dominique, s'est traduite par la création d'un ministère dédié, par le développement de sites mémoriels, d'une infrastructure et de la formation destinée à cette population. Cela a contribué à relancer la production artisanale et à stimuler la transmission de savoirs et savoir-faire traditionnels. Une présence solide de groupes culturels dans le territoire kalinago a joué un rôle majeur en entraînant un nouvel essor culturel au sein de la population. La politique mise en place par le gouvernement aide à accompagner ce renouveau et emploie à cet effet des ressources provenant de l'État ainsi qu'un cadre politique dédié.



Fig. 2 Artisanat kalinago. © Gregory Rabess.

Les traditions d'origine créole ont rencontré une grande adhésion et comptent, au nombre de leurs réussites, l'invention de traditions nouvelles comme le *Creole Day* et l'*Heritage Day*, la réinvention de festivals émanant de quartiers. Le réveil de la culture créole est également à l'origine de la création de nouveaux festivals pensés par une politique de tourisme communautaire.

Plusieurs festivités et événements culturels mis en place pour commémorer le jour de l'indépendance de la Dominique ont été cruciaux dans le maintien du patrimoine culturel immatériel en conduisant paradoxalement à une certaine chosification de ce dernier. Des danses et des rituels du patrimoine vivant de quartiers populaires ont été ainsi transformés en spectacles donnés à certaines occasions dans des zones privilégiées du pays.

De la collecte à la revitalisation : les exemples des *remèd péyi*, et des *chan achari*

Hubert Godefroy

Résumé

L'écomusée de Marie-Galante est créé en 1979 à la suite d'une enquête ethnographique. Le volet ethnobotanique de l'enquête fait état de 133 plantes aux vertus curatives. Une exposition de ces plantes est alors installée sur le site de Murat par les guérisseuses elles-mêmes. En 2015, une enquête sur les chants de labour est lancée. La participation de différentes associations permet de recenser plus de soixante-dix chants et l'écomusée participe à la rédaction de la fiche d'inventaire. Le PCI est au cœur du nouveau projet scientifique et culturel de l'écomusée. Outre la collecte à des fins de conservation, le musée peut aussi jouer un rôle dans la valorisation, voire la revitalisation, du PCI.

Mots-clés : Marie-Galante, écomusée, ethnobotanique, chants de labour, inventaire, valorisation

Abstract

The Ecomuseum of Marie-Galante was created in 1979 following an ethnographic survey. The ethnobotanical part of the survey mentions 133 plants with curative properties. An exhibition of these plants was then installed on the Murat site by the healers themselves. In 2015, a survey on ploughing songs was launched. The participation of various associations enabled more than seventy songs to be recorded and the ecomuseum took part in drawing up the inventory sheet. The ICH is at the heart of the new scientific and cultural project of the ecomuseum. In addition to collecting for conservation purposes, the museum can also play a role in the valorisation and even revitalization of ICH.

Keywords: Marie-Galante, ecomuseum, ethnobotany, plough songs, inventory, valorisation

L'écomusée de Marie-Galante est constitué de quatre sites : l'habitation Murat, l'habitation Roussel-Trianon, la Mare au punch et l'usine de Dorot. Ils présentent tous des éléments patrimoniaux originaux et de grand intérêt. L'écomusée de Marie-Galante est né d'une enquête et d'une collecte ethnographique réalisée dans les années 1978 à 1980. Cette enquête fut lancée par le conseil général de la Guadeloupe, épaulé par le parc national et la Société d'histoire de la Guadeloupe, et relayée sur le terrain par le maire de Grand-Bourg, Jean Girard. Elle fut confiée à un ethnologue québécois qui organisa son projet en impliquant la population. Dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, un travail de recherche en ethnobotanique fut entrepris auprès des guérisseuses par un enseignant en sciences de la vie et de la Terre. Cent trente-trois plantes possédant des vertus curatives furent répertoriées. Elles donnèrent lieu à une exposition dès 1978 intitulée *Tous hazyé sé rimed*. Il s'agissait d'une exposition de plantes vivantes transplantées des jardins sur le site de Murat avec la participation des soigneuses elles-mêmes. Les plantes furent regroupées et organisées dans le jardin selon les catégories mises à jour par l'enquête. Le savoir-faire, quant à lui, fut recueilli et fit l'objet d'un mémoire. Cette première exposition de plantes à Murat se fondait sur un patrimoine culturel immatériel : les connaissances médicales traditionnelles de Marie-Galante. Elle constitua le premier jalon d'une démarche fondatrice de l'écomusée. Fort du succès de cette entreprise ethnologique, l'écomusée fut officiellement créé en 1979.

En 2015, une enquête sur les chants de labour est lancée par l'écomusée. Son principe repose sur la collecte participative. Les chants de labour, typiques de Marie-Galante, sont habituellement interprétés pendant le labour avec des bœufs. Mais ces labours sont devenus extrêmement rares, car le tracteur a remplacé l'usage des bœufs. La collecte des chants est ainsi rendue difficile par la nécessité d'organiser des séances de labour et



Fig. 1 Enregistrement d'un chant de labour avec Grelin A. Broussillon et V. Zodros.
© Hubert Godefroy, Écomusée de Marie-Galante (EMMG).

par les difficultés de la prise de son en plein champ. Finalement, à la demande de l'écomusée de Marie-Galante, les informateurs ont interprété leur répertoire à domicile. Plus de soixante-dix chants ont ainsi pu être collectés.

La sollicitation, par l'écomusée, de la population à faire de l'auto-collecte n'a pas rencontré le succès escompté. Cependant, les contacts pris avec de nombreuses personnes et le travail de collecte incitent des associations déjà constituées à se rapprocher de l'écomusée. Depuis ces séances, l'écomusée a collaboré avec des associations comme l'Association des Marins et Amis du Pays Marie-Galante, Tizan, l'association Patrimoine vivant de Marie-Galante, l'Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine, Les Rapides et d'autres encore. Avec Lucie Saban de l'association Patrimoine vivant de Marie-Galante, l'écomusée travaille à la rédaction de la fiche d'inventaire sur les chants de labour. C'est donc de manière assez inattendue que le chantier de collecte de l'écomusée porte ses fruits et donne naissance à des rencontres et des partenariats.

Actuellement, l'écomusée est en phase de réflexion sur le développement qu'il doit initier et élabore le nouveau projet scientifique et culturel qui servira de base au développement prochain de l'établissement. Le patrimoine culturel immatériel y tient une place fondamentale. Les collections matérielles de l'écomusée sont assez réduites. Dans le domaine du rapport de l'homme à l'animal (agriculture et élevage) par exemple, les collections sont insuffisantes. Il faudra donc collecter des objets pour les compléter. Mais la collecte des éléments de la culture immatérielle est également à effectuer. Les principaux thèmes de collectage sont les suivants : les techniques agricoles (culture et élevage), la pêche, la cueillette, la cuisine et la boucherie, le travail du bois (charrons, charpentiers), de la pierre (maçons), des métaux (forgerons), le travail de transformation de la canne, les convois (les pratiques de solidarité dans leur ensemble), les pratiques religieuses



Fig. 2 Labour à l'étable du Verger, 15 juin 2019.
© Hubert Godefroy, Écomusée de Marie-Galante (EMMG).

et magiques, les jeux, le commerce... Cet ensemble constitue un chantier considérable, mais tout à fait passionnant.

L'écomusée se nourrit du patrimoine culturel matériel et immatériel pour constituer ses collections et ses expositions. Mais c'est surtout le patrimoine culturel immatériel qui constitue la « matière » vivante que l'écomusée souhaite médiatiser, transmettre au public et ce, de la façon la plus expressive et interactive possible. L'écomusée se donne la mission de devoir rapidement collecter ce patrimoine souvent fragile. Le nouveau projet scientifique et culturel intègre clairement ce chantier de collecte du patrimoine culturel immatériel. Le but n'est pas seulement sa conservation et sa médiation, mais aussi lorsqu'elle est nécessaire, sa revitalisation, sa valorisation culturelle et sa réintroduction dans la vie économique et sociale. Tel est le cas des chants de labours, pratique de solidarité ancienne, qui s'essouffle face à l'évolution des pratiques agricoles et de leur mécanisation. Quelles actions doit mettre en place l'écomusée, quel genre de valorisation doit-il développer pour que ces pratiques de sociabilité et de solidarité continuent à jouer un rôle fondamental dans le développement du territoire ? Telles sont les questions qui guident les actions à venir de l'écomusée.

Comment-pourquoi inventorier le patrimoine culturel immatériel en France ? Participer pour sauvegarder

Thomas Mouzard

Résumé

Cette communication présente synthétiquement le processus d'Inventaire national du PCI en France, sa méthodologie et ses effets. Cette démarche est participative et orientée par la volonté d'assurer la vitalité d'une pratique culturelle héritée en commun. Sa méthodologie de l'Inventaire est conçue pour apporter une connaissance actualisée et partagée sur cette pratique, sa transmission, son histoire, et aussi pour se donner les moyens, en concertation entre les acteurs concernés, de continuer à la faire vivre. L'inclusion à l'Inventaire n'apporte pas seulement une connaissance et une reconnaissance d'échelle nationale, mais aussi un plan d'action pour la sauvegarde.

Mots-clés : inventaire, méthodologie, participation, sauvegarde

Abstract

This paper summarizes the process of national inventory of ICH in France, its methodology and its effects. This process is participatory and guided by the will to ensure the vitality of a cultural practice inherited in common. The methodology of the Inventory is designed to provide updated and shared knowledge on this practice, its transmission, its history, and also to provide the means, in consultation with the actors concerned, to keep it alive. Inclusion in the Inventory not only provides knowledge and recognition on a national scale, but also a plan of action to safeguard it.

Keywords: inventory, methodology, participation, safeguarding

Inventorier ?

La Convention pour la sauvegarde du PCI (ci-après la Convention) est le résultat d'un processus de dialogue international engagé au moins depuis les années 1970 au sein de l'Unesco. Elle affirme des principes et des valeurs, des notions et des objectifs, mais n'impose pas de normes, laissant les États qui l'ont adoptée libres de sa mise en œuvre sur leurs territoires en fonction de leurs spécificités. À l'échelle nationale, elle définit dans les grandes lignes le rôle des États parties, à qui « il appartient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde », à commencer par l'identification du PCI au moyen de l'inventaire (art. 11 et 12). En la matière, on ne trouvera pas dans cet instrument international une méthodologie bien établie, qui ne correspondrait pas aux attentes ou aux possibilités de tous les États. L'essentiel est d'identifier le PCI, c'est-à-dire de « décrire un ou plusieurs éléments spécifiques [...] dans leur contexte et [...] les distinguer des autres¹ ». La contextualisation de l'élément, aux niveaux culturel et historique, est en effet nécessaire pour éviter un effet de mise sous cloche.

Inventorier est un processus inachevable, continu, qui ne peut aboutir à une liste définitive d'éléments figés, puisqu'il s'agit d'identifier des pratiques vivantes, en constante transmission et recréation. Cet inventaire du PCI devrait ainsi être mis à jour régulièrement et rendre compte des dynamiques historiques de chacune des pratiques identifiées. Deux grands principes guident la réalisation d'un tel recensement : la sauvegarde, en tant que finalité, et la participation, quant à la méthodologie à adopter.

L'inventaire du PCI ne vise pas le classement, mais se fait en vue de la sauvegarde. Il ne s'agit pas d'apporter une distinction élective à certaines pratiques plutôt que d'autres en fonction de critères de valeurs, mais de produire un outil servant à établir une connaissance et une reconnaissance publique d'une pratique et les moyens de garantir sa pérennité et son sens dans une société en mouvement. L'inventaire vise donc un but opérationnel, et pas seulement symbolique. Appréhendé dans son ensemble, une telle liste sensibilise globalement à l'importance que revêt le PCI dans la société. Il étend le domaine culturel reconnu aux pratiques familières des cultures vécues. Il est résolument tourné vers l'action collective et l'engagement citoyen.

Les pratiques culturelles, savoir-faire, rituels, festivités, expressions orales et autres éléments qui constituent le PCI existent par les activités organisées de personnes qui les font vivre, les transmettent, et en prennent soin. Rien ne peut donc se faire en matière de sauvegarde du PCI sans la participation de ces personnes ayant *en commun* ces pratiques et que la Convention désigne par l'expression « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus ». Il existe certes une expertise savante et réflexive sur ces pratiques, apportée surtout par les sciences sociales, à commencer par l'ethnologie et l'anthropologie, et les chercheurs sont donc invités à se positionner par rapport à la sauvegarde du PCI. Mais qu'ils en soient les initiateurs ou qu'ils en produisent l'analyse, les actions collectives de sauvegarde ne peuvent être conduites sans les praticiens, à commencer par la réalisation d'une fiche d'inventaire. Cette initiative peut aussi venir de la part de collectivités, d'opérateurs culturels (musées, centres culturels, etc.), de parcs naturels régionaux ou nationaux, d'artistes ou autres acteurs, toujours avec le consentement libre et éclairé de ceux qui incarnent ces pratiques culturelles.

¹ *Kit de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, « Inventorier le patrimoine culturel immatériel », p. 5.

L'inventaire du PCI en France

La France a ratifié la Convention de l'Unesco en 2006. Le département Recherche, Valorisation et PCI (DRVPCI), à la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture du ministère de la Culture, est aujourd'hui chargé de la mise en œuvre de cette Convention pour la France en administration centrale.

En 2006 et 2007, le ministère a commencé par ouvrir un répertoire des inventaires déjà existant en France recensant des pratiques culturelles qui relèvent du PCI.

À partir de 2008, l'inventaire du PCI en France est créé, selon une méthodologie relevant des principes, notions, et objectifs de la Convention de 2003. Ce registre compte à ce jour 515 éléments.

L'Inventaire national recense le PCI *en* France et non *de* France, car il serait illusoire et discriminant de limiter le PCI à des pratiques qui seraient propres au territoire national : de nombreux éléments se retrouvent ainsi au-delà des frontières étatiques, qu'ils soient transfrontaliers ou communs à des pays plus éloignés dont ils proviennent, certains à la faveur de migrations plus ou moins anciennes.

Structuration de la fiche d'inventaire du PCI en France

La fiche d'inventaire en vigueur est structurée en quatre parties principales, selon un enchaînement conduisant logiquement le rédacteur à envisager des mesures de sauvegarde, objectif fondamental du PCI : I. Identification, II. Transmission, III. Historique, IV. Viabilité et sauvegarde. Nous allons en présenter brièvement les attendus.

La première page de la fiche affiche l'intitulé de l'élément, trois vues photographiques et une description sommaire en deux ou trois paragraphes.

La première partie vise l'« identification de l'élément » dans sa pratique actuelle et vivante. Les deux sections principales de cette partie présentent d'abord la ou les communautés, groupe(s) et individus liés à la pratique. Il s'agit de l'ensemble des personnes qui la font vivre directement, en l'exécutant et en la transmettant. Cette notion de communauté s'étend aux acteurs moins directement impliqués, mais dont l'activité s'avère nécessaire à la pratique. Si la Convention de 2003 ne donne pas de définition de la communauté et utilise la formule « communauté, groupe, ou individu le cas échéant », on peut se référer à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005) : « une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures. » (art. 2). La partie I donne ensuite une description détaillée de la pratique, sa localisation (y compris ailleurs en France et à l'étranger), la ou les langue(s) utilisées, et les éléments matériels liés à la pratique (patrimoine bâti et paysager, objets, outils, matériaux). Le patrimoine culturel immatériel est aussi matériel et naturel.

La partie II décrit les modes d'apprentissage et de transmission de l'élément, puis les personnes et les organisations directement impliquées dans la transmission. La transmission peut être formelle ou informelle, il s'agit d'en préciser les cadres, les profils des apprenants et des enseignants ou « sachants ». Dans certains cas des institutions, des organisations ou des personnes se dédient spécifiquement à la transmission, elles sont alors mentionnées.

La partie III apporte, au sujet de la pratique vivante décrite dans la première partie, une perspective historique sur la plus longue durée possible. Sont donc ici précisés le

contexte d'émergence, puis la manière dont la pratique s'est transformée au cours du temps, au gré de changements sociétaux successifs.

La partie IV en vient au cœur du problème : la sauvegarde. Au préalable, un diagnostic sur la viabilité de la pratique doit être posé. Le rédacteur met en évidence tout ce qui atteste du dynamisme présent de l'élément, puis les menaces et les risques qui pèsent sur cette vitalité. Les mesures de sauvegarde existantes répondent en principe à ces périls ainsi bien cernés, et d'autant plus les actions envisagées. Cette section intitulée « mesures de sauvegarde envisagées » ne saurait donc être négligée, car elle constitue en quelque sorte la feuille de route vers le maintien éclairé de la pratique, sa bonne connaissance, sa reconnaissance publique, et surtout sa transmission et sa recréation.

La mise en œuvre de la Convention se fait en accord avec les Droits de l'Homme, le respect mutuel entre communautés, l'égalité des genres, et le soin apporté à toute forme de vie. Sur les plans écologiques, sociaux et économiques, la sauvegarde du PCI se fait en application des principes du développement durable, c'est-à-dire viable, équitable et vivable. Aussi modeste soit-elle, une fiche d'inventaire de sauvegarde du PCI ne peut manquer d'apporter sa petite touche dans notre conjoncture planétaire, non d'effondrement, mais de transition.

Le processus d'inclusion à l'Inventaire national

La fiche type est disponible en téléchargement sur le site du ministère de la Culture. Le ou les rédacteurs doivent développer une méthodologie participative, en consultant l'ensemble de la communauté, ou du moins un nombre significatif de praticiens. La constitution d'un comité de pilotage est conseillée. Les chargés de mission pour le PCI du ministère de la Culture, en administration centrale et en région, dispensent un accompagnement méthodologique, et peuvent proposer la collaboration de spécialistes ciblés en fonction du sujet. Si le projet le nécessite, une aide financière peut être apportée. Un dialogue est engagé pour aboutir à une fiche complète et cohérente, qui sera *in fine* examinée par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel, instance de validation nationale réunissant un collège d'experts, dont des chercheurs, des professionnels du patrimoine, des représentants d'élus et de plusieurs ministères. L'inscription à l'inventaire du PCI en France une fois validée, la fiche est versée en ligne, sur le site du ministère de la Culture, puis sur la plateforme collaborative PCI-Lab. L'emblème « PCI en France » valorise les éléments inscrits. Avec sa charte graphique associée, il est attribué exclusivement aux détenteurs de pratiques culturelles immatérielles inscrites.

Effets et incidences

« Le processus d'inventaire est aussi important, si ce n'est plus important, que l'inventaire en soi² ».

Réaliser une fiche d'inventaire implique de prendre une certaine distance avec une pratique familière, en l'interrogeant selon les angles décrits précédemment : description, transmission, historique, viabilité et sauvegarde. Ce décentrement réflexif, propre à la

² Note d'orientation pour la réalisation d'inventaires du patrimoine culturel immatériel au titre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2021.

discipline anthropologique et à la patrimonialisation donc, n'est pas sans produire des effets de connaissance nouveaux.

Décrire sa pratique le plus objectivement possible en s'adressant à des non connaisseurs exige d'en cerner les contours et d'en établir les relations de tout ordre, entre acteurs, entre espèces, avec des lieux, des ressources naturelles, etc. Sa description textuelle complète et synthétique n'est pas toujours existante, elle aura son utilité sociale en vue de la sauvegarde. La fiche type prescrit de situer sa pratique par comparaison dans une série de pratiques similaires géographiquement situées. Ce simple exercice est dans certains cas l'occasion de constater une diffusion plus large qu'elle ne pouvait être entrevue, et d'établir des relations nouvelles avec d'autres praticiens et remettre une identité en jeu. Adopter une perspective historique et mettre en évidence la dynamique provoquée par la transmission générationnelle peut bien aussi réserver des surprises. C'est ainsi qu'un état réputé « authentique » n'apparaîtra désormais que comme un passage vers d'autres transitions. Le « nous avons toujours fait ainsi, et c'est ainsi que nous ferons toujours » cédera peut-être la place à un « nous sommes libres de réinventer nos traditions pour continuer à les faire vivre ». La compréhension du mode de transmission peut également déboucher sur une remise en question, des perspectives de formalisations et de formations, en particulier pour des pratiques menacées par une rupture de transmission générationnelle. Le diagnostic sur la viabilité, posé de la manière la plus objective (une pratique trop moribonde relève-t-elle encore du patrimoine vivant ?) permet d'identifier clairement la nature des dangers encourus et de pouvoir y répondre par des actions de sauvegarde adaptées. Enfin, un état de l'art sur la documentation existante (bibliographie, filmographie, sitographie, inventaires) sera produit.

Ainsi ce pas de côté réalisé pendant l'écriture de la fiche peut bien contribuer à certaines prises de conscience, à une connaissance plus fine et contextualisée, à une mise en réseau d'acteurs, voire à une expertise scientifique.

L'inclusion à l'Inventaire produit d'autres effets. Il engendre une connaissance intellectuelle basique, objective et partagée à travers les champs de la fiche, publiquement consultable en ligne. Ainsi, survient une reconnaissance officielle, étatique, du fait de l'inscription et par l'usage de l'emblème du PCI en France. Cette reconnaissance apporte une légitimité auprès des partenaires institutionnels de la culture, de la recherche, et d'autres secteurs liés à la pratique inventoriée, ainsi qu'auprès des collectivités territoriales. La recherche de partenariats et de soutiens en vue de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde envisagées, élaborées à l'écriture de la fiche, n'en sera que facilitée.

Bibliographie

HOTTIN Christian, « Témoignage pour une histoire administrative de la Mission du patrimoine ethnologique ». Dans *In Situ. Au regard des sciences sociales* 1 | 2019 [en ligne] <http://journals.openedition.org/insituarss/414> [consulté le 12 août 2022].

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Emblème « PCI en France »* [en ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Candidater-au-Patrimoine-culturel-immateriel/Candidater-a-l-Inventaire-national> [consulté le 7 juillet 2022].

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *L'inventaire national du PCI* [en ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/>

Le-Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national-du-Patrimoine-culturel-immateriel [consulté le 7 juillet 2022].

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *PCI Lab* [en ligne] <https://www.pci-lab.fr/> [consulté le 7 juillet 2022].

UNESCO. *Kit de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2009 et 2015. [En ligne] <https://ich.unesco.org/fr/kit> [consulté le 24 février 2023].

UNESCO. *Note d'orientation pour la réalisation d'inventaires du patrimoine culturel immatériel au titre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2021. [En ligne] <https://ich.unesco.org/fr/note-dorientation-pour-la-realisation-dinventaires-00966> [consulté le 24 février 2023].

UNESCO. *Textes fondamentaux de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, édition 2020. [En ligne] <https://ich.unesco.org/fr/convention> [consulté le 24 février 2023].

Enseignement du projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) de Guadeloupe

Manuella Moutou

Résumé

Le projet d'inventaire du PCI de la Guadeloupe est né lors des Assises des Outre-mer en 2018. Un comité de pilotage réunissant plusieurs acteurs culturels de la Guadeloupe a décidé en 2019 de lancer un marché public pour l'état des lieux du PCI de la Guadeloupe recensant les ressources présentes sur le territoire (acteurs, éléments, bibliographie). Au pôle universitaire de la Guadeloupe de l'université des Antilles implanté à Saint-Claude, la licence Arts du spectacle et patrimoine culturel immatériel créée en 2018 intègre un cours sur les institutions patrimoniales chargées du PCI, du niveau local au niveau international.

Mots-clés : inventaire, Guadeloupe, Assises des Outre-mer, université des Antilles, licence

Abstract

The ICH inventory project for Guadeloupe was born during the *Assises des Outre-mer* in 2018. A steering committee bringing together several cultural actors in Guadeloupe decided in 2019 to launch a public contract for the inventory of the ICH of Guadeloupe, listing the resources present in the territory (actors, elements, bibliography). At the University of the West Indies' Guadeloupe university center in Saint-Claude, the performing arts and intangible cultural heritage degree created in 2018 includes a course on heritage institutions in charge of ICH, from the local to the international level.

Keywords: inventory, Guadeloupe, Assises des Outre-mer, University of the West Indies, degree.

Lors des dernières Assises des Outre-mer, un atelier sur la culture s'est tenu à la préfecture de la Guadeloupe le 20 février 2018. À cette occasion, la nécessité de valoriser le patrimoine culturel immatériel a fait l'unanimité et il a ainsi été proposé de faire un état des lieux qui permettrait de recenser tous les éléments du patrimoine culturel immatériel de la Guadeloupe. La direction des affaires culturelles (DAC), le Parc national, le Centre des Musiques et Danses Traditionnelles et Populaires Rèpriz, le département pluridisciplinaire de lettres et sciences humaines de l'université de Saint-Claude et la collectivité régionale se sont donc réunis en comité de pilotage (COFIL) le 29 janvier 2019. À l'issue des débats, il a été convenu de lancer un marché public pour sélectionner un prestataire qui aurait pour mission de présenter un état des lieux du PCI de Guadeloupe tout en dégagant des perspectives de développement.

Des démarches d'inventaire et de valorisation seraient préconisées. L'état des lieux devrait répertorier l'ensemble des ressources existantes en matière de PCI en Guadeloupe, à savoir :

- l'ensemble des acteurs impliqués dans le champ du PCI, leurs actions, les ressources dont ils disposent, avec un contenu et des modalités de bases de données. Devrait également être renseignée la capacité des acteurs du PCI de la Guadeloupe à porter de nouvelles fiches d'inventaire dans le cadre des appels à projets lancés par le ministère de la Culture ;
- les éléments de PCI présents sur le territoire, valorisés ou non ;
- les travaux universitaires ;
- les éléments bibliographiques ;
- des éléments comparatifs avec les autres territoires de la zone Caraïbe ;
- l'ensemble des héritages culturels des peuplements originels et des migrations successives.

Les éléments récoltés devront être produits selon la classification du PCI proposée par l'Unesco :

- traditions et expressions orales ;
- arts du spectacle ;
- rituels ou événements festifs ;
- pratiques sociales et culturelles ;
- connaissance et pratique de la nature et de l'univers ;
- savoir-faire (artisanat traditionnel).

Université et PCI

Le Département pluridisciplinaire de lettres, langues et sciences humaines (DPLSH) créé en 2007 est une composante du pôle universitaire de la Guadeloupe de l'université des Antilles. Il est implanté sur le site historique du Camp Jacob à Saint-Claude, classé monument historique en 2005. La filière Arts du spectacle vient s'ajouter aux trois filières du DPLSH. Elle coordonne la licence Arts du spectacle et patrimoine culturel immatériel. Cette filière propose des enseignements fondamentaux et additionnels, tels que :

- arts vivants (techniques, concepts et pratique),
- art, culture et patrimoine culturel immatériel,
- humanités numériques,
- pratique des arts vivants (chorégraphie, chant, musique et d'autres disciplines artistiques),
- histoire de la musique et de la danse, sociologie, anthropologie, ethnologie et d'autres enseignements proches.

La première rentrée a eu lieu en septembre 2018. Le nombre d'inscrits était faible compte tenu de l'ouverture tardive de la licence, mais pour la rentrée suivante, quarante élèves se sont inscrits. La particularité de cette licence réside dans la prise en compte des cultures et patrimoines ultramarins, au même titre que les autres cultures du monde. Parmi les enseignants, se retrouvent des professionnels du secteur culturel, notamment Léna Blou, danseuse, chercheuse et chorégraphe de Guadeloupe qui enseigne la technique et les concepts autour de la danse.

Mon cours s'intitule « Introduction au patrimoine culturel immatériel ». Il s'agit dans ce cours d'informer et de sensibiliser les étudiants à la nécessité de sauvegarder leur patrimoine culturel souvent méconnu ou en danger de disparition. Dans cet enseignement est étudiée la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée par la France en 2006. Le processus d'inscription des éléments patrimoniaux sur les listes de l'Unesco est abordé avec l'étude du cas du gwoka, inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2014. Enfin sont analysées dans ce cours des compétences des différentes institutions guadeloupéennes en matière de culture : région, département, communes, intercommunalités, direction des affaires culturelles (DAC). L'enjeu fondamental de cette filière universitaire, dans la période de crise que traverse la Guadeloupe, consiste à éclairer et à informer les étudiants sur le fait que les nouveaux métiers de la culture et du patrimoine deviennent désormais de véritables leviers de développement économique.

Centre Rèpriz (Guadeloupe) : la sauvegarde du gwoka, en passant par l'Unesco

Patrick Solvet

La Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a pour principe de ne rien entreprendre sans les porteurs de la tradition et sans les acteurs, c'est cela l'essence même de la Convention.

Même s'il est dit que le patrimoine immatériel en Guadeloupe ne se limite pas au gwoka, il en est à la base. Fondamental en Guadeloupe, il est la matrice autour de laquelle tournent plusieurs pratiques. Par exemple, un chant *bèlè* peut être fredonné par une personne qui est en train de fabriquer son huile de karapat. Ou quelqu'un peut chanter une chanson traditionnelle en travaillant dans son jardin. Le gwoka est la base. Le gwoka n'est pas tout le patrimoine culturel immatériel de la Guadeloupe, mais il en est l'élément centralisateur, l'élément à travers lequel tout le monde, tous les acteurs se reconnaissent. Le centre Rèpriz a effectué un travail préalable. Plusieurs documents ont déjà été édités sur les chants de labour pendant le travail de la terre à Marie-Galante, sur les chants marins de la Désirade et de Saint François, et aussi sur les différents quadrilles, *O pi bèl son*. D'autres travaux ont aussi été réalisés, tels que par exemple le répertoire de toutes les écoles de musique, leur lieu d'implantation, comment elles ont été créées et par qui.

Dans le contexte national particulier de la Guadeloupe, la France a tardé à ratifier la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : elle l'a fait en 2006, trois ans après son adoption. Ce texte qui parle d'identités semblait poser quelques problèmes à la France qui se veut une et indivisible. Beaucoup de petits pays ont ratifié la Convention avant la France. L'Algérie a été le premier pays à la signer. Les destins de la Guadeloupe et celui de l'Algérie étaient à un moment commun. Même si les directions politiques empruntées furent différentes, des activistes culturels guadeloupéens, héritiers de cette histoire mais aussi de sa culture, n'ont pu que s'interroger sur l'intérêt que pouvait trouver l'Algérie à signer le texte. La Convention dispose d'outils juridiques pour protéger le patrimoine culturel immatériel, les porteurs de traditions et toutes les personnes qui font le patrimoine. Encore une fois, le principe de la Convention est d'associer les porteurs de tradition aux actions qui les concernent. Mais le conseil régional, la direction des affaires culturelles et le conseil départemental de la Guadeloupe ont mis en place une convention triennale qui est un projet discutable. Il aurait fallu élaborer cette convention avec les porteurs de projet et non pas à leur place.

Le problème de l'immatérialité

Il existe une histoire du PCI en Guadeloupe. Elle est partie de la rencontre entre Félix Cotellon et Chérif Khaznadar, président du comité culture de la commission nationale française pour l'Unesco, présent au festival de gwoka de Sainte-Anne. Avant que monsieur Cotellon, premier président de l'association en charge du centre Rèpriz, n'utilise le mot immatériel pour la culture, le PCI n'était pas mentionné, il était absent.

Subsistent d'ailleurs des souvenirs, des anecdotes, où quand monsieur Cotellon parlait de PCI, des acteurs culturels guadeloupéens disaient que c'était la bureaucratie, les intellectuels qui avaient besoin de donner un autre nom à la musique de Guadeloupe. Ce n'était pas un langage familier. Le centre Rèpriz a dû mener un travail pédagogique auprès des associations, démentir les affirmations erronées afin d'expliquer ce qu'était le PCI. Ce qui est un peu désolant, inadmissible même, c'est qu'une fois le gwoka inscrit, des prérogatives auraient normalement dû suivre, des démarches mises en place, relevant du rôle du conseil régional de la Guadeloupe.

Il s'agit, avec les communes, de faire l'inventaire, de collecter les savoir-faire et de mettre en place des mesures de sauvegarde. Il est malheureux de constater que ni les communes, ni le conseil régional ne le font.

Les institutions n'ont pas encore pris en compte que tous les lieux de transmission sont créés par des bénévoles, par des privés. Ceci n'est pas à déplorer. Mais ce que le conseil régional et les institutions devraient faire, c'est de répertorier tous ces lieux de transmission et mettre en place un organe centralisateur. Ce serait une structure stable et durable. Pour la créer, il faudrait toutefois avoir une vision politique et culturelle du pays. En avoir une à court, long et moyen terme. Prenons l'exemple de Kassav' et de ce que ce groupe a réalisé. Est-il possible, de façon précise et à partir d'études, ici en Guadeloupe, de parler du cheminement de Kassav', de se servir des canaux qu'ils ont utilisés afin de les transmettre aux jeunes parce que les bons résultats sont déjà connus ? Il faut que dans le domaine du patrimoine culturel immatériel également, les jeunes aient quelque chose à quoi ils puissent se référer. Il faut institutionnaliser et formaliser la transmission. Il ne faut pas que les choses soient faites un peu au hasard, et restent à une échelle personnelle, privée, associative. Une structuration au niveau régional est nécessaire.

Ce n'est ni d'une professionnalisation des porteurs de traditions qu'il s'agit, ni de la mise en place d'une méthode. Il est question de partir de leurs savoirs et de s'en servir afin qu'il n'y ait plus d'actions approximatives. Valoriser les savoirs. Dégager des canaux, des trajectoires. Dégager de grandes lignes afin qu'elles servent d'exemple. Cela est nécessaire dans un pays qui ne peut en faire l'économie.

Les savoirs sont étendus, ils renferment également l'histoire des instruments de musique, celle des pratiques et bien d'autres choses qu'il faut transmettre dans le cadre d'un projet culturel qui n'est pas uniquement centré autour du gwoka, mais qui est multiple, qui inclut tous les arts que nous possédons.



Fig. 1 Fabrication des tambours. © de Bompuis, CASC-FGK, 2007, avec la permission de l'Unesco.

Après l'inscription par l'Unesco sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité



Fig. 2 Le gwoka. © de Bompuis, CASC-FGK, 2007, avec la permission de l'Unesco.

vegarde urgente est financée par l'Unesco. Pour la suite, Rèpriz a également préconisé l'établissement d'un état des lieux des pratiques, la réalisation d'un inventaire des porteurs de tradition. L'élaboration d'un travail afin de savoir quel mode de transmission ont reçu ces porteurs. Formelle ? Non formelle ? Intra-familiale ? Comment ont-ils pu acquérir leur savoir ?

Ce travail à faire, un travail de préservation de savoirs aux fins d'une transmission future, ne relèverait pas forcément de l'association Rèpriz. Car ce sont les principes post-inscription du gwoka au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco qui posent cette orientation. Ce travail, d'une importance capitale, valorisera les communes, la région de la Guadeloupe. Il générera une cohésion sociale, une valorisation de la personne. Il y a un exemple parlant. Alors que j'étais présent à un enterrement, j'ai pris la parole pour chanter deux chants de veillée. Chez les personnes qui pleuraient, les pleurs ont cessé, je leur ai demandé de frapper des mains. La puissance de l'effet de ces chants sur le corps, sur les émotions est à peine imaginable.

L'association Rèpriz s'inscrit dans la lignée de l'Unesco qui demande de valoriser un patrimoine dont l'humanité aura besoin. Le mot humanité compte. Il ne s'agit pas de faire le travail de valorisation pour l'association ou pour la Guadeloupe afin que cela n'aille pas au-delà. Il s'agit de pouvoir faire des échanges. Comme bel exemple, citons la rencontre du gwoka avec des Bretons où *léwoz* et *fest-noz* ont communiqué. L'atmosphère était festive, très légère et bien arrosée. Ce fut une rencontre agréable pour tout le monde et préférable à un abord méfiant des deux côtés. Le PCI est fait pour rapprocher les êtres humains, rapprocher les peuples, donner de quoi échanger aux personnes qui ne se connaissent pas. Il est fait pour leur donner des arguments pour qu'ils puissent se connaître et échanger.



Fig. 3 Le gwoka. © de Bompuis, CASC-FGK, 2007, avec la permission de l'Unesco.

Il ne suffit pas de collecter, il faut pouvoir restituer : le fonds oral Palé Pou Sonjé de la médiathèque Caraïbe

Marie-Line Dahomay

La médiathèque Caraïbe (Laméca) du conseil départemental de la Guadeloupe gère depuis 2005 un fonds oral de témoignages sur les musiques et danses de la Guadeloupe. Le fonds oral de Laméca s'intitule *Palé Pou Sonjé* ou parler pour se/pour le souvenir, afin de transmettre aux générations à venir des références relatives aux pratiques culturelles de Guadeloupe. Pour Laméca, la transmission est fondamentale et va de pair avec la collecte. Il est essentiel de pouvoir restituer.

Les premières pages Internet traitant du gwoka et d'autres musiques traditionnelles caribéennes sont éditées en 2001. La même année, Laméca organise en partenariat avec la direction des affaires culturelles de la Guadeloupe un séminaire d'ethnomusicologie qui sera suivi par trois autres éditions. Elle lance un appel à fonds privés, et reçoit une partie du fonds de l'ethno-musicologue étasunien de renom ; Alan Lomax, concernant la Caraïbe. Elle hérite également de celui de Jacky Jaleme, danseur, musicien et pédagogue du Nord Grande-Terre de la Guadeloupe, relatif à la commune de Port-Louis dans les années 1960. Laméca a signé une convention avec le Centre des musiques et danses traditionnelles et populaires (CMDTP) de Guadeloupe, le centre Rèpriz, pour le dépôt et le traitement de son fonds oral.

En 2013, le fonds de collecte est officiellement présenté au Fort Fleur d'Épée à Gosier : durant deux jours, des postes informatiques ont été mis à disposition du public pour l'écoute des éléments collectés. Un livret intitulé *Palé Pou Sonjé* listant les documents sonores a été édité. Il s'agissait alors d'initier un nouveau comportement envers le témoignage oral. Des améliorations restent toutefois à trouver pour accroître la fréquentation du fonds *Palé Pou Sonjé* par le grand public. Au contraire, l'utilisation du site web de la médiathèque et de ses pages de réseaux sociaux augmente significativement lorsque des extraits d'éléments collectés y sont publiés. Les modes de diffusion virtuels facilitent donc l'accès à la source orale, et s'avèrent plus appropriés pour toucher un large public.

Dans la collecte des éléments de la musique traditionnelle, la priorité est accordée aux acteurs du gwoka. Plusieurs informateurs sont aujourd'hui décédés, ce qui confère au fonds *Palé Pou Sonjé* un caractère patrimonial. Les actions de collecte de Laméca s'étendent au-delà du seul recueil individuel. Elles peuvent être collectives lors de

lawonn-kozé ou tables rondes autour de sujets précis, tels que « la symbolique du tambour *ka* dans la société guadeloupéenne » (2008), « les femmes dans la musique gwoka » (2011), « la jeune génération gwoka : témoignages » (2015). Des conférences et des soirées de promotion de productions musicales traditionnelles indépendantes sont aussi le lieu de collectes collectives.

Il est possible d'aborder le fonds de collecte sous plusieurs angles : musical (découverte de rythmes traditionnels, de chants inédits), biographique (histoire de vie de musiciens, tambouriers, chanteurs, danseurs du gwoka), et technologique (fabrication du *tanbou ka*). D'un point de vue socio-culturel, le fonds *Palé Pou Sonjé* peut permettre la découverte des mœurs, croyances et mythologies de la Guadeloupe en rapport avec la mort, la tradition culinaire. Il informe également sur la vie agricole autour du manioc, de la canne à sucre et sur la vie à l'usine. Les témoignages parlent de l'histoire de quartiers, de communes, de personnages. Ils abordent les conditions socio-économiques d'une période, des faits de sociétés. Les éléments collectés peuvent être aussi appréhendés par une approche linguistique, car *Palé Pou Sonjé* est un corpus abondant en mots et en expressions de langue créole, en particularismes tant générationnels que régionaux. On y retrouve la richesse d'un parler qui se perd.

Des interventions extérieures, majoritairement auprès des scolaires, sont effectuées à partir d'expositions, de diaporamas et de séances d'écoute d'interviews et de musique. Des enquêtes sur des thèmes particuliers peuvent être effectuées, telle celle sur le rythme *gwosiwo* à la demande de l'association de production culturelle et artistique *Kanaoa* en vue du festival « *Lizin tanbou* ». *Laméca* réalise également des ressources documentaires : livrets, articles. *Laméca* répond à la demande d'articles et d'archives par la presse. Des municipalités font appel à l'expertise du département de collecte



Fig. 1 Photo de couverture du livret *Palé Pou Sonjé*, 2013. © Laméca

pour la formation à la collecte de leur personnel. L'exposition sur le gwoka est régulièrement empruntée par les associations. La diffusion d'éléments collectés se fait également par la participation du collecteur à divers colloques universitaires sur le patrimoine. Enfin, le département collecte de Laméca intervient parfois pour le classement de fonds privés. En 2017, Laméca et le département pluridisciplinaire lettres et sciences humaines (DPLSH) de l'université des Antilles organisent un vaste projet de collecte et de constitution d'archives orales de la Guadeloupe. La première action porte sur le recueil de la mémoire des événements de mars 1967 à Basse-Terre et du massacre de mai 1967 à Pointe-à-Pitre. Près de soixante-dix témoignages sont enregistrés. La restitution de cette action est en cours.



Fig. 2 Robert Oumarou et Marie-Line Dahomay lors de l'animation « Diks La Si Do », 2008. © Laméca.



Fig. 3 Interview de Guy Conquet, 31 juillet 2008. © Laméca.

Partie 3

Une approche totale
du patrimoine :
nature-culture-
matériel-immatériel

Patrimoine culturel total : un point de vue kali'na

Jean-Paul Ferreira

Résumé

L'équipe municipale de la commune de Awala-Yalimapo, en Guyane, a axé sa politique de développement territorial autour des questions patrimoniales. Près de 60% du budget de la commune a été consacré aux questions culturelles, dans l'objectif de redonner sa dignité à la population amérindienne kali'na. Médiathèque, lieux communautaires, aménagements écotouristiques ont été créés, malgré l'inadéquation des critères administratifs au terrain. Un chantier participatif d'inventaire du patrimoine culturel, la réappropriation de la langue kali'na, l'installation d'une station de recherche du CNRS, des manifestations culturelles ouvertes à tous sont autant de réalisations qui ont permis à la commune d'obtenir les labels « Zone de Tourisme Durable de la Caraïbe » et « Pays d'art et d'histoire ».

Mots-clés : Awala-Yalimapo, Guyane, Kali'na, Amérindiens, inventaire, tourisme durable, pays d'art et d'histoire

Abstract

The municipal team of the Awala-Yalimapo town in French Guyana has focused its territorial development policy on heritage issues. Nearly 60% of the local budget has been devoted to cultural issues, with a view to restoring the dignity of the Kali'na Amerindian population. Media libraries, community centres and ecotourism facilities have been created, despite the inadequacy of administrative criteria for the terrain. A participatory inventory of cultural heritage, the reappropriation of the Kali'na language, the installation of a CNRS research station, and cultural events open to all are some of the achievements that have enabled the municipality to obtain the labels "Sustainable Tourism Zone of the Caribbean" and "Country of Art and History".

Keywords: Awala-Yalimapo, French Guyana, Kali'na, Amerindians, inventory, sustainable tourism, country of art and history

Un contexte original

Le contexte de Awala-Yalimapo en Guyane est extrêmement original, par rapport aux autres communes françaises, c'est certain. C'est une toute petite commune à l'échelle de la Guyane qui compte à peu près 1 400 habitants, essentiellement des Kali'na. En termes de développement économique, elle a pour contrainte un régime foncier particulier. Les habitants de Awala-Yalimapo ont l'usufruit sur terrain d'État. Ils ne sont pas propriétaires des terres sur lesquelles ils sont établis. Il n'y a donc pas de propriété individuelle : un usage collectif est fait des terres d'État. C'est un élément important à intégrer aux réflexions liées aux politiques de développement d'un territoire de ce type.

Dans cette communauté, il est très difficile de mobiliser la notion d'entrepreneuriat comme elle peut être entendue dans d'autres territoires, car elle exige de « prévoir ». Dans ce contexte, il existe une difficulté à se projeter au-delà du lendemain ou du surlendemain. L'appréhension de la vie se fait au jour le jour. La première chose que l'équipe municipale en place s'est attelée à faire, c'est de mettre un accent particulier sur les questions patrimoniales : patrimoine naturel, mais aussi patrimoine culturel, dans lequel sont présents les aspects matériel et immatériel.



Fig. 1 Emblème de la commune d'Awala-Yalimapo.

Restauration de la dignité

Pour commencer, la place des chefs a été restaurée. Pour rappel, les populations amérindiennes ne sont pas reconnues comme telles par le gouvernement français. L'État français ne reconnaît pas juridiquement la chefferie. Il a fallu tout d'abord rétablir, aux côtés des élus de la municipalité, la vraie place des chefs. Il y a de fait deux autorités sur un seul et même territoire. Leur redonner leur place, c'était aussi leur donner des pouvoirs de décision en phase avec la véritable place qu'ils doivent occuper au sein d'une société comme celle des Kali'na. Une commission mixte a donc été créée, avec à parité la présence d'élus et d'autorités coutumières comme elles sont généralement nommées en Guyane, pour pouvoir débattre des grands sujets concernant le territoire. Un accord a été trouvé avec les représentants du village sur la question du patrimoine culturel et de sa mise en avant dans l'axe de développement territorial de la commune de Awala-Yalimapo. D'un point de vue institutionnel, cette initiative s'est traduite par la consécration de pratiquement 60% du budget communal aux questions culturelles. Ce choix a été effectué, car il semblait important que ces populations retrouvent leur dignité.

Inadéquation entre terrain et administration

Le choix décrit ci-dessus s'est rapidement traduit par plusieurs investissements. Une médiathèque a été construite. Elle a été appelée médiathèque afin de correspondre aux critères de financements. C'est en réalité un centre pour des jeunes autour de la formation, d'une bibliothèque, de l'accès au numérique et de bien d'autres choses. Des carbets communautaires (abri de bois) ont été mis en place : ce sont des lieux de rassemblement, en lien notamment avec les rôles et les fonctions des chefs. Une salle polyvalente, pensée comme un lieu de rassemblement et d'expression culturelle, a été ouverte.

Parallèlement, des investissements ont été réalisés dans les premiers aménagements écotouristiques, par exemple avec des sentiers, des visites organisées, des actions de formation. La vision des décideurs de la commune s'est progressivement améliorée.

Il fallait faire face à la difficulté de reconnaissance du savoir-faire propre aux populations. Il a donc fallu « louvoyer » techniquement et administrativement. Par exemple, la présentation du projet des carbets communautaires était adossée à un architecte complètement démuné de connaissances dans la construction des carbets (Potte, 2003). Sa présence était indispensable sur le papier, pour la signature apposée à la fin du dossier sans laquelle la validation du projet aurait été impossible. L'absurdité de cet exemple le rend presque drôle, mais il en a été ainsi.

Ce fut la même chose pour la construction des pirogues. Il a fallu passer par un organisme de formation agréé qui n'apportait strictement rien sur le terrain, mais qui permettait de valider le projet par sa connaissance certaine des questions administratives et techniques de montage de dossier. Force est de constater que certains critères administratifs ne correspondent pas toujours à la réalité du terrain, ce qui rend difficile le montage des projets

Le chantier patrimoine

La municipalité de Awala-Yalimapo a lancé un chantier patrimoine avec des jeunes encadrés par des anciens. Ils avaient pour mission de collecter et de faire un inventaire participatif local, dans le village de Awala-Yalimapo, de tout ce qui pouvait être lié au patrimoine matériel et immatériel. Un web documentaire a été réalisé dans le cadre de ce chantier patrimoine.

Ce chantier a permis de faire travailler ensemble des anciens, détenteurs de savoirs, et des jeunes. Ces derniers ont poursuivi une formation dans le domaine patrimonial avec l'appui du chargé de mission patrimoine recruté par la commune de Awala-Yalimapo, de la direction des affaires culturelles de la Guyane, et du service régional de l'Inventaire. Les jeunes ont été formés à des métiers liés à l'inventaire et à la collecte d'informations, de données.

Le combat de la langue

Le volet le plus long du programme de valorisation patrimoniale dans lequel s'est engagée la municipalité fut celui de la langue. À l'image du créole dans les départements français d'Amérique insulaires, la langue occupe une place importante en Guyane. En 1998, un dispositif fut élaboré conjointement par l'Éducation nationale et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) — pour sa compétence ethnolinguistique — sous le nom de dispositif des Intervenants en Langue Maternelle (ILM). Celui-ci s'est déployé dans les limites de ses possibilités avant de déboucher sur un enseignement bilingue officiellement reconnu par l'Éducation nationale. Trente années de combat ont tout de même été nécessaires pour y arriver. Cet engagement a soulevé l'enjeu de la réappropriation de la langue et de sa pratique. Actuellement, la langue kali'na est largement usitée à Awala-Yalimapo, ce qui n'est pas le cas dans d'autres localités.

Il était important pour la municipalité d'associer la formation à l'enseignement bilingue des enseignants issus des communautés où ces langues sont pratiquées.

Ouverture

Un autre projet, mis en place avec le Centre national de la recherche scientifique et significativement avancé, est celui de l'installation d'une station de recherche du CNRS à Awala-Yalimapo sur des thématiques qui font l'objet d'une convention entre le CNRS et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour la municipalité d'Awala-Yalimapo, il est inenvisageable que des organismes de recherche récupèrent des données puis repartent en métropole afin de les exploiter pour leurs recherches et publications scientifiques sans qu'il n'y ait aucun retour pour le territoire, comme cela a été le cas pendant des décennies. Aujourd'hui, c'est donc à l'intérieur d'un cadre pensé conjointement avec la municipalité que se met en place l'antenne du CNRS à Awala-Yalimapo.

Rayonnement

Pour accompagner toutes ces mesures de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, la création de moments de rencontre tout au long de l'année s'est avérée nécessaire.

La Journée du manioc a été la première manifestation pensée dans ce sens. Elle est devenue ensuite la Journée du kasilipo¹, plat de base de la gastronomie kali'na. L'édition de 2019 s'est déroulée le 9 juin (Ponet, 2019). Cette journée permet de mettre en avant, du point de vue économique, toute la production et la transformation du manioc dans les différentes communautés amérindiennes de Guyane. Pour Awala-Yalimapo, l'intérêt est d'ouvrir la communauté kali'na à l'ensemble des communautés présentes en Guyane. La question de l'ouverture est omniprésente dans tous les projets menés par la commune.

Un autre moment de rencontre est la Nuit du Sanpula. Elle se tient le dernier week-end du mois de juillet. C'est le rendez-vous de plusieurs dizaines de groupes de tambours autour de rythmes kali'na traditionnels. Elle rassemble plus d'un millier de personnes au cours d'une soirée.

Les Jeux kali'na sont des olympiades de jeux traditionnels issus de l'activité des Kali'na. Ils rassemblent environ trois mille personnes le temps d'un week-end, ce qui est important pour un village qui comporte un peu plus de mille habitants (Lama, 2018). Les effets bénéfiques sur le territoire sont certains.

Ces quelques rendez-vous étalés sur l'année permettent d'accueillir du public et de dégager des bénéfices économiques pour dynamiser le territoire, le faire connaître et le faire visiter. L'impact avantageux n'est pas uniquement ressenti par la commune de Awala-Yalimapo. Les communes voisines de Mana et de Saint-Laurent-du-Maroni en tirent des gains, entre autres dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des activités touristiques.

Retombées

Ce programme de valorisation patrimoniale a permis à la commune de Awala-Yalimapo d'être labellisée pour l'aménagement de son territoire. La commune a concouru à un appel à projets du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

¹ Voir notamment la présentation de cette journée disponible en ligne : https://www.saintlaurentdumaroni.fr/Journee-du-Kasilipo-a-Awala-Yalimapo-le-07-juillet_a2853.html [consulté le 12 juillet 2022].



Fig. 2 Remise des prix des Jeux Kali'na, décembre 2010.
© Florence Helfer.

sur la gestion intégrée des zones côtières. Awala-Yalimapo est en zone littorale, et l'interrelation entre la mer et la terre est extrêmement importante pour les Kali'na. Les propositions qui ont été faites, intégrant pleinement la question littorale, ont valu à la commune d'être retenue au niveau national.

En 2008, Awala-Yalimapo a aussi obtenu la labellisation Zone de Tourisme Durable de la Caraïbe, suite à un appel à projet lancé par l'Association des États de la Caraïbe (AEC), ainsi que la labellisation Pays d'art et d'histoire, suite à un long cheminement. Une importance particu-

lière est accordée à ces labels qui permettent à la commune d'obtenir plus de visibilité et d'attractivité pour son territoire.

Aujourd'hui, les retombées en sont clairement ressenties, d'une part parce que l'hébergement et la restauration se développent, d'autre part parce que les produits touristiques se diversifient. Awala-Yalimapo est connue essentiellement pour la ponte des tortues marines (tortues luth). Grâce aux deux guides qui ont été formés et qui organisent des randonnées pédestres, les possibilités touristiques se sont développées au-delà des simples observations des tortues — qui ne sont possibles qu'au moment de la ponte, six mois dans l'année.

Il est possible de développer économiquement un territoire par des décisions politiques principalement axées sur la valorisation patrimoniale avec un programme tel qu'il a été présenté dans cette communication. Il faut bien sûr garder à l'esprit que les actions se mettent en place progressivement et que l'initiative privée est vouée à prendre de l'ampleur.

Bibliographie

LAMA, Catherine. « Succès populaire pour les 14^e jeux Kali'na d'Awala Yalimapo ». *France Info*, 9 décembre 2018, [en ligne] <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/succes-populaire-14eme-jeux-kali-na-awala-yalimapo-660009.html> [consulté le 27 juillet 2022].

PONET, Myriam Maêva. « Awala – Yalimapo : le traditionnel kasilipo ». *France Info*, 9 juin 2019, [en ligne] <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/awala-yalimapo-traditionnel-kasilipo-719450.html> [consulté le 27 juillet 2022].

POTTE, Marie-Blanche. « Manière d'habiter à Awala-Yalimapo ». Dans *In Situ*, 2003, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/insitu.1283> [consulté le 27 juillet 2022].

Réussir un projet patrimonial citoyen

Florence Pizzorni-Itié

Résumé

Cet article revient sur la définition des notions de patrimoine naturel, patrimoine culturel, paysage culturel et PCI, ainsi que sur le cadrage juridique international relatif à la gestion du patrimoine. Le paysage culturel (Convention-cadre de Faro), en tant que lien entre patrimoine, territoire et population, peut être un concept intéressant à mobiliser pour les acteurs de la sauvegarde du PCI. Il permet notamment de considérer la communauté patrimoniale au-delà des frontières. Des pistes pour assurer la viabilité de projets liés au PCI, tel que les sources de financement auprès d'institutions variées, les labels et autres outils existants sont également détaillées.

Mots-clés : patrimoine culturel, Convention-cadre de Faro, communauté patrimoniale, labels, Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Abstract

In this article, we revisit the definition of the notions of natural heritage, cultural heritage, cultural landscape and ICH, along with the international legal framework for heritage management. The cultural landscape (Faro Framework Convention), as a bond between heritage, territory and population, can be an interesting concept to mobilize for the actors of ICH safeguarding. In particular, it allows the heritage community to be considered beyond its borders. This article also details ways to ensure the viability of ICH-related projects, such as funding sources from various institutions, labels and other existing tools.

Keywords: cultural heritage, Faro Framework Convention, heritage community, labels, Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Adossé aux dispositifs réglementaires de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), du Conseil de l'Europe et des récentes lois patrimoniales françaises, le PCI constitue un puissant levier de développement des territoires en harmonie avec le mode d'habiter et la responsabilisation des populations locales. La notion de « paysage culturel » permet d'encadrer ces actions, d'en proposer des extensions et de reconnaître l'expertise des populations. Si l'on conçoit aisément les territoires « géographiques », le concept permet de construire des territoires culturels-archipels, discontinus à l'échelle mondiale.

Le patrimoine, le PCI : paysage culturel et participation citoyenne

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) joue un rôle essentiel pour réduire les fractures territoriales et redynamiser les espaces anciens. Porté par la population, il est un des outils de reconquête du tissu social et constitue le mortier qui relie les diverses composantes d'un territoire et dessine l'identité des lieux habités. Ce lien fort entre patrimoine, territoire (rural, urbain, sociétal) et population se définit comme le paysage culturel. Le mettre en valeur et l'animer, c'est engager la reconquête du territoire et lui donner un nouveau souffle.

Cette présentation rappelle quelques définitions et le cadrage juridique international qui permet d'asseoir des bases communes de gestion des patrimoines diversement qualifiés (matériel, immatériel, naturel...). Dans un deuxième temps, elle fournit quelques préconisations utiles aux personnes qui désirent identifier, promouvoir et sauvegarder le patrimoine dans le but de créer du lien social et de s'ouvrir à l'interculturalité.

Que faut-il entendre sous le mot patrimoine (*heritage*) ?

La Conférence générale de l'Unesco (Paris, 1972), « constatant que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables¹ », adopte la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et définit deux catégories de patrimoine alors concernés : les patrimoines culturel et naturel.

Les procédures de l'Unesco sont mises en œuvre par les États, pour les États. De ce fait, elles sont parfois éloignées du savoir-faire des personnes et des groupes de personnes, sur le terrain. Il est donc nécessaire de faire converger le travail mené à l'échelle de l'État avec celui qui est conduit sur le terrain par les acteurs associatifs. Ces derniers constituent le tissu opérationnel et dynamique de la pratique culturelle et du maintien vivant du patrimoine. Certains ont développé des stratégies permettant de s'impliquer du local au global, et vice versa, dans la connaissance, la valorisation, la sauvegarde ou la reconstruction et la réhabilitation du patrimoine, en utilisant les armatures internationales.

Deux concepts qui font une place aux populations : le paysage culturel et le patrimoine culturel immatériel

Peu à peu, les instances internationales ont pris conscience du caractère théorique des premières considérations des conférences générales et ont introduit une prise en compte de « l'humain » dans la définition du patrimoine.

Pour les paysages culturels, nous retiendrons ici de la Convention du Patrimoine Mondial sur les paysages culturels (Unesco, 1992), la notion de paysage culturel associatif

¹ *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* [en ligne] <https://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/> [consulté le 4 juillet 2023].

(par exemple l'agro-pastoralisme méditerranéen). Sa définition prend en considération, aux côtés des « œuvres » patrimoniales culturelles tangibles, les faits culturels qui n'ont pas de traces directes dans l'environnement matériel. La voie est alors ouverte à la reconnaissance d'éléments patrimoniaux exceptionnels qui n'auraient pas les formes objectives, matérialisées, décrites dans les définitions précédentes du patrimoine.

Le patrimoine culturel immatériel, dit PCI, est compris comme l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations procurant à un groupe humain un sentiment de continuité et d'identité (traditions vivantes orales, musicales ou chorégraphiques, langues en tant que supports de ces traditions, jeux et sports traditionnels, manifestations festives, savoir-faire artisanaux, savoirs et savoir-faire liés à la connaissance de la nature ou de l'univers).

Croiser paysage culturel et patrimoine culturel immatériel permet d'associer le matériel, l'immatériel et le naturel, ce qui correspond à une observation holistique des conditions de création des « œuvres » humaines. Le patrimoine matériel est indissociable du patrimoine immatériel. S'intéresser au PCI, c'est prendre du recul et révéler le sens et l'importance référentielle de certaines pratiques, de certains gestes, de certains objets, de savoir-faire techniques. Le paysage, c'est tout ce qui fait sens autour de nous, matériel ou immatériel, et nous entoure au quotidien : patrimoine construit, objets, grands édifices à caractère historique, aussi bien que la langue que nous parlons pour échanger, nos manières de nous vêtir, etc.

Le patrimoine crée du lien social et de l'expertise culturelle

La notion de paysage culturel est également encadrée par une convention du Conseil de l'Europe (Convention-cadre de Faro sur la valeur du patrimoine culturel, 2005²) qui responsabilise les individus et la collectivité à l'égard du patrimoine. Elle introduit la notion de « communauté patrimoniale » qui implique la participation des populations à l'identification, la gestion et la vivification des patrimoines. La communauté patrimoniale permet de concevoir des regroupements de citoyens autour de la reconnaissance et de la défense de sujets culturels. Chacun d'entre nous est engagé dans la lecture du paysage culturel, ce qui induit une logique participative aux actions entreprises. La gestion du patrimoine culturel est ainsi partagée entre experts qui disposaient précédemment de l'exclusivité de cette mission, et acteurs sociaux.

La prise en compte du paysage culturel et du patrimoine inscrit le devenir des populations dans des projets territoriaux ou urbains continus et discontinus

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) insiste sur le fait que la sauvegarde des paysages culturels doit être intégrée aux perspectives économiques et sociétales des territoires. Elle met en relation les occupants des territoires avec les développements touristiques, commerciaux et économiques attendus. Elle contribue à

² *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société* [en ligne] <https://rm.coe.int/1680083748> [consulté le 4 juillet 2023]

créer du lien entre « l'étrange étranger » en visite-découverte et les habitants de ces territoires, portant et mettant en scène certaines composantes culturelles. Ainsi, le patrimoine interroge la perception de l'identité dans son rapport au monde, à l'autre : voisin proche et plus lointain. Le choix du terme « paysage » fait advenir à la réalité en même temps qu'il les unifie, un espace circonscrit géographiquement et des acteurs situés à l'intérieur. Certains articles de la Convention de Faro suggèrent l'idée de patrimoine culturel extraterritorial, ou plus exactement de territoires culturels discontinus, à l'image d'archipels culturels (c'est le cas du flamenco, inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco en 2010). Ainsi le « paysage culturel » permet de mettre en résonance des pratiques d'acteurs. Mobilisés dans leur propre espace territorial, ces derniers amplifieront considérablement leur action dès lors qu'ils l'inscriront dans un périmètre mondial. Oser agir à l'échelle monde est un nouveau moyen de protéger le patrimoine local.

Le patrimoine comme outil de construction du futur pour les citoyens

Pour garantir l'efficacité et la pérennité des projets, des outils comme les labels contribuent à aider, à protéger et à valoriser le patrimoine.

Construire une réponse aux critères d'accessibilité à un label permet d'établir des objectifs à la sauvegarde du patrimoine. Il existe de nombreux labels dans des domaines variés (tourisme, commerce, écologie, social...). Diversifier les labels sur un même territoire sert à multiplier les points de vue d'interprétation. Les processus de valorisation patrimoniale gagnent à être accompagnés d'un programme social pour compenser les effets de la gentrification, qui peut suivre incidemment la labellisation.

La plupart des pratiques culturelles ont des incidences liées à l'économie, la production, le développement durable, la santé, le sport... Elles sont souvent éligibles à la sollicitation de différents ministères, organismes ou institutions. En prendre conscience permet ainsi de diversifier les ressources budgétaires.

S'adosser à une institution existante peut présenter des avantages. Pour assurer le suivi et surtout la pérennité des projets, le Conseil international des musées (ICOM), via la *Charte de Sienne Musées et paysages culturels* (Milan, juillet 2016), conseille d'adosser les projets associatifs, souvent fragiles dans le temps, à des institutions qui regroupent les différents champs culturels. Les musées, quand la collectivité territoriale en dispose, pourraient porter la gestion globale du patrimoine en construisant des projets axés sur le développement futur du territoire. Les institutions traditionnelles se transformeraient ainsi en nouvelles fabriques du patrimoine, lieux d'expression du social avec des responsabilités partagées et des moyens mutualisés. En associant leur expertise avec celle de la population, ces musées-réseaux deviendraient des centres participatifs, des espaces collaboratifs entre citoyens, associations et experts.

Un patrimoine à visibiliser lié au contexte ultramarin

La création d'une fondation pour la mémoire des victimes de l'esclavage a été initiée en 2017³. Cette fondation pourra offrir l'opportunité de faire participer la population, en proposant des contenus inclusifs. En cherchant à concerner l'ensemble du territoire français, hexagone et outre-mer, il pourra s'agir de construire un champ patrimonial (qu'est-ce que la mémoire de l'esclavage ?) ou de construire une communauté patrimoniale (qui va travailler sur le contenu de cette fondation ? Que va-t-elle mettre en avant ? Pour quel patrimoine ?)

Une telle perspective pourrait conduire à identifier le paysage culturel de l'esclavage, à reconnaître les souffrances et les humiliations subies, à consolider le souvenir des dates et des événements importants. Il est tout aussi essentiel de faire valoir la force de résistance des femmes et des hommes qui, malgré des conditions de vie odieuses, ont su, non seulement survivre, mais plus encore exister et transmettre une culture façonnée des mémoires d'ancêtres dont même la terre d'origine est effacée, de pratiques clandestines et étouffées quand avérées, de réinterprétation des « figures » imposées et de mise en lumière de héros à ce jour inconnus. Une telle culture est si élaborée qu'elle a imprégné et créolisé l'espace culturel français. Une culture longtemps invisibilisée, traduite principalement en PCI.

C'est de cette semence, puissance des opprimés, dont les ancêtres seraient fiers. Cette permanence, en nous tous, est leur apport à l'humanité. Une valeur humaine qui doit être présentée à la jeunesse.

³ Depuis la première édition des Journées du PCI Antilles-Guyane, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a été créée par le décret du 12 novembre 2019 portant reconnaissance de la fondation comme établissement d'utilité publique.

La revitalisation d'une pratique culturelle soutenable par l'insertion

Annick Jubenot

Résumé

Le lasotè est un esprit de solidarité, une organisation sociétale autour du labour en commun, au son du tambour. L'association Lasoté, née en 2008, a pour objectif de redonner vie à cette pratique à Fonds-Saint-Denis en Martinique. Aujourd'hui intégré dans l'économie sociale et solidaire, le lasotè remis à l'honneur par l'association, au-delà de l'ambition culturelle, est un projet de développement rural et un projet d'insertion par l'activité économique. L'association a permis de conserver une activité agricole dans les mornes du Nord Martinique et de développer les rendements sur les terres qui lui sont confiées grâce à la prise en compte des savoirs traditionnels. L'association développe également des activités de formation, de distribution de produits frais et d'agritourisme.

Mots-clés : lasotè, Martinique, économie sociale et solidaire, insertion, développement

Abstract

Lasotè is a spirit of unity, a societal organisation based on joint ploughing to the sound of drums. The Lasotè association was founded in 2008 to revive this practice in Fonds-Saint-Denis in Martinique. Today part of the social and solidarity economy, lasotè, beyond its cultural ambition, is a rural development project and a project for integration through economic activity. The association has made it possible to maintain agricultural activity in the Mornes of North Martinique and to develop yields on the land entrusted to it thanks to the use of traditional knowledge. The association is also developing training activities, distribution of fresh produce and agritourism.

Keywords: lasotè, Martinique, social and solidarity economy, integration, development

Le lasotè, d'abord un mode de vie

L'association Lasotè est née en 2008 avec le désir de ses membres de mettre au goût du jour un patrimoine immatériel rural : le lasotè. Le développement culturel est pour eux au cœur du développement économique et social. C'est donc tout naturellement que, avec les présidents qui se sont succédé, Joël Minin, puis Hubert Bussy, cette association s'est développée en se fixant pour objectif de redonner vie au lasotè dans le Nord Caraïbe en Martinique, et plus particulièrement à Fonds-Saint-Denis.

Le lasotè, c'est d'abord un mode de vie, un esprit de solidarité. Il s'est développé après l'esclavage, quand les hommes de couleur libres se sont installés dans les mornes (collines), seules terres qui leur étaient vendues. Il leur fallait être ensemble pour labourer la terre et subvenir aux besoins de leurs familles. S'est alors développée une organisation sociétale autour du labour qui se faisait en commun, les hommes maniant la houe en ligne au rythme d'un accompagnement musical composé de plusieurs instruments tels les tambours, le *ti-bwa* et la conque de Lambi. Et ce qui était impossible pour un homme seul devenait possible pour un groupe, dans une ambiance conviviale. Il arrivait parfois à ces hommes de faire un lasotè sur une terre difficile, très argileuse. Alors, même les habitués du travail de la terre souffraient, les mains en sang à force de manier la houe. L'ambiance propre au lasotè, soutenue par la musique, leur a toutefois permis de tenir bon et de ne pas décevoir la communauté. Différents types de musique accompagnent le lasotè, selon les travaux à réaliser : le « grand son », quand il s'agit soit de « casser la terre », soit de faire du gros labour, le « mazon » quand on réalise les sillons, et enfin le « rivière lézard », danse utilisée pour se délasser.

La pratique du lasotè rejoint un concept plus actuel, celui de l'économie sociale et solidaire dont il intègre les quatre piliers. Il suppose une gouvernance démocratique et participative, qui s'établit dans un cadre non-lucratif de coopération et d'échange de savoirs. L'utilité sociale du lasotè est évidente et la participation autant que le retrait y sont libres et sans besoin de justification. En renouant avec cette pratique, l'association Lasotè a une ambition culturelle. Elle porte aussi un projet de développement rural par la vulgarisation de techniques agricoles qui associent tradition et modernité. Enfin, l'association développe une activité d'insertion par l'activité économique de jeunes et de personnes en reconversion professionnelle des communes environnantes (Le Carbet, Prêcheur, Saint-Pierre, Morne-Rouge et Fonds-Saint-Denis). Au-delà du folklore, pour les membres de l'association, redonner vie au lasotè, c'est renouer avec une pratique culturelle qui est aussi une forme d'organisation économique et sociale : le lasotè est potentiellement porteur de développement.

À Fonds-Saint-Denis et dans les communes rurales à topographie pentue, un nombre croissant de terres en morne étaient laissées en friche, avec le risque que la forêt reprenne le dessus et les rende inexploitable. L'office national des forêts (ONF) a demandé un droit de défrichement. Les membres de l'association ont donc décidé de ne pas y laisser mourir l'agriculture. Cela aurait été d'autant plus regrettable que tout ce qui pousse à Fonds-Saint-Denis est très goûteux, car la terre, volcanique, y est très fertile. La vitesse de dégradation des végétaux est exceptionnelle à Fonds-Saint-Denis, engendrant jusqu'à trois mètres d'épaisseur de terre végétale, ce qui est très rare en Martinique.



Fig. 1 Lasotè Fonds-Saint-Denis quartier Fonds Mascret lieu-dit la Coulisse : les musiciens jouant konè, ti-bwa et tanbou. © Association Lasotè.



Fig. 2 Lasotè à Fonds-Saint-Denis, quartier Fonds Mascret, lieu-dit la Coulisse : les bourè. © Association Lasotè.

L'association a mené des réflexions avec les agriculteurs, notamment avec des aînés, qui souhaitent transmettre leurs connaissances et leurs savoir-faire. Des associations de cultures traditionnelles conseillées par les anciens ont par exemple permis de doubler les rendements sur certaines exploitations. L'utilisation de mélanges de plantes carbonées et de plantes azotées, comme les pois doux et le glycéria, permettent d'interrompre l'utilisation d'engrais. Ainsi, les cultures sont diversifiées.

L'association est structurée sous la forme d'un atelier chantier d'insertion qui bénéficie, outre les primes d'insertion de l'État, d'aides de la collectivité territoriale de Martinique, de la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) et du fonds social européen. L'association Lasotè parvient ainsi à donner du travail à des personnes en insertion, par exemple à des jeunes en grande difficulté, qui cultivent désormais les terres confiées à l'association. Ces personnes travaillent aussi sur des chantiers de jardinage ou d'aménagement d'espaces verts, avec le soutien d'encadrants salariés et d'intervenants extérieurs dans le domaine musical et dans celui de l'accompagnement socio-professionnel. Des formations spécifiques leur sont également délivrées. Ces personnes doivent valider un diplôme durant les deux années de travail au sein de l'association, pour la plupart dans le domaine agricole. Quelques-uns d'entre eux valident un diplôme dans le domaine tertiaire.

Si l'association Lasotè entend continuer à distribuer ses produits frais sous forme de paniers aux particuliers ou de vente à des collectivités, elle développe aussi des projets liés à l'agritourisme dans la région du Nord Caraïbe et dans la ville de Schœlcher, en lien avec des agences de voyage locales et avec l'Office de tourisme de la Communauté d'Agglomération Centre Martinique.

Protéger la biodiversité tout en sauvegardant le PCI : l'exemple du parc national de Guyane

Céline Frémaux

Résumé

Le Parc amazonien de Guyane (PAG) compte parmi ses principales missions la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel des populations du territoire, dans le cadre d'un développement durable. Pour ce faire, le PAG mène des actions de recherche, de valorisation de la diversité culturelle ou encore de transmission des savoirs et savoir-faire traditionnels. L'inventaire d'éléments du PCI est une démarche qui répond aux objectifs de sauvegarde. La formation et la sensibilisation des communautés du sud Guyane à l'intérêt de cette démarche participative est un préalable indispensable.

Mots-clés : Guyane, Parc amazonien, Amérindiens, Afro-descendants, inventaire du PCI

Abstract

One of the main missions of the Amazonian Park of French Guyana (PAG) is to protect and promote the intangible cultural heritage of the territory's populations, in the context of sustainable development. To this end, the PAG carries out research, promotes cultural diversity and transmits traditional knowledge and know-how. The inventory of ICH elements is an approach that meets the objectives of safeguarding. The training and awareness-raising of the communities of southern French Guyana to the interest of this participatory approach is an essential prerequisite.

Keywords: French Guyana, Amazonian Park, Amerindians, Afro-descendants, ICH inventory

Le Parc amazonien de Guyane (PAG) est le plus grand parc national de France et de l'Union européenne. Situé en Guyane, vaste territoire d'Amérique du Sud frontalier du Brésil et du Suriname dont la superficie est quasi équivalente à celle du Portugal, le territoire du Parc amazonien s'étend sur cinq communes du sud de la Guyane isolées du littoral où se trouvent la ville-capitale et les principaux services et administrations. Il faut compter environ une heure de transport aérien entre Cayenne et Maripasoula ou Saül, et environ une journée de transport par la route puis en pirogue pour se rendre de Cayenne à Camopi. Le PAG est un acteur important du territoire au vu de l'implantation de ses antennes dans de nombreux villages et la présence de ses agents sur place.

La vocation première du Parc amazonien, comme celle des neuf autres parcs nationaux français, est la protection et la gestion de la biodiversité. Mais la partie du territoire correspondant à l'aire d'adhésion est aussi un espace de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager. Ainsi, la Charte du Parc amazonien, projet pour les territoires concernés, offre notamment l'opportunité de soutenir les modes de vie et de promouvoir les activités économiques en harmonie avec la qualité du patrimoine naturel et culturel ainsi que les manifestations sociales et culturelles traditionnelles, de favoriser un tourisme et des activités de loisir respectueux des qualités essentielles et du caractère de ces espaces, ou encore d'apporter des bénéfices et de contribuer au bien-être des habitants en valorisant les produits et services naturels et culturels. Le premier enjeu de la charte est la préservation de l'écosystème forestier amazonien et des interactions entre l'homme et le milieu naturel. La problématique principale concernant la préservation de l'écosystème forestier dans le sud Guyane est celle de l'orpaillage illégal. La lutte contre ce fléau qui perdure s'opère en collaboration avec la gendarmerie, l'armée et la préfecture. Le second enjeu défini dans la charte est la reconnaissance et la valorisation de la diversité culturelle, ainsi que la transmission des savoirs et savoir-faire. Dans les orientations déclinées dans ce domaine, les actions du PAG concernent principalement le patrimoine culturel immatériel (PCI). En effet, les communautés humaines, principalement de tradition orale, vivant sur le territoire, sont détentrices de connaissances et de savoir-faire exceptionnels, liés pour beaucoup aux relations homme-milieu. Il s'agit des communautés amérindiennes wayana, teko et wayãpi et de la communauté afro-descendante aluku. Ces populations sont en prise avec des changements très rapides et leurs modes de vie sont mis à mal par les divers contacts avec la culture dominante (à l'école et dans les médias notamment). D'autres communautés cohabitent sur le territoire, elles aussi détentrices de patrimoines culturels matériels et immatériels riches et originaux : les communautés créoles, hmong ou issues de migrations récentes.

Actions du PAG concernant le PCI

Entre autres actions soutenues par le PAG, celles présentées ci-après sont révélatrices de la richesse du patrimoine culturel immatériel du sud Guyane. Les actions de connaissance et de sauvegarde sont les suivantes :

- collecte de données en ethnomusicologie dans les communautés wayãpi et teko : grands chants wayãpi et teko ;
- outillage des langues : plusieurs langues de Guyane ne disposent pas de dictionnaire. L'enjeu est de réaliser des dictionnaires dans six langues, dont la langue teko, une langue amérindienne parlée dans les bassins de l'Oyapock et du Maroni ;

- sauvegarde du patrimoine bâti : initiation d'un projet de valorisation culturelle autour de la reconstruction d'une maison typique du village de Saül, né de la ruée vers l'or de la fin du XIX^e siècle, associé à la collecte d'archives orales. De nombreux acteurs participent au projet : la mairie, la direction des affaires culturelles (DAC), la communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG), le Groupement d'action locale (GAL Sud) ;
- projet de sauvegarde du patrimoine bâti de la communauté aluku à Boniville et Loka aux côtés de la mairie et de la DAC.

Les ateliers de transmission des savoirs et des savoir-faire :

- atelier de transmission mis en place dans le cadre scolaire à Camopi et à Cayodé : atelier contes en langue wayãpi et teko, atelier coton et arouman, atelier perles ;
- carnet de transmission dédié aux savoir-faire liés à l'artisanat hors temps scolaire mis en place depuis 2015 à Antecume-Pata. Différents détenteurs de savoir-faire forment des plus jeunes au tressage de l'arouman, à la poterie ou encore à la perlerie.

Inscription d'éléments du PCI

Outre la transmission par le biais de ces différentes formes d'ateliers, la valorisation des éléments du PCI participe de leur sauvegarde. Trois dossiers concernant des patrimoines du Sud guyanais sont portés à l'Inventaire national.

En premier lieu, le rituel du maraké (*eputop* en wayana) : il s'agit d'un rituel d'initiation et d'alliance propre aux communautés amérindiennes wayana et apalai d'Amazonie. Il se déroule pour la première fois à la puberté et peut être effectué plusieurs fois, pour franchir une nouvelle étape de la vie. Il est constitué d'un cycle de cérémonies qui s'échelonnent sur plusieurs mois et qui comprennent de la musique, des danses et une épreuve d'application de fourmis ou de guêpes. Les chants du *kalawu* en sont un élément essentiel.



Fig. 1 Fête du Maraké, 27 août 2004. © Henry Griffit.



Fig. 2 Danse aluku à Papaïchton, 15 octobre 2018. © Audrey Virassamy.

En second lieu, les traditions aluku de musiques dansées et de parler en musique : l'élément se pratique tout au long du fleuve Maroni et du fleuve Lawa, dans les communes d'Apatou, de Papaïchton et de Maripasoula et dans les écarts de Papaïchton (Commotibo, Asisi, Loka, Agoode dit Boniville, Tabiki dit l'Enfant perdu, Cottica). Il concerne les Aluku – également appelés Boni. Leurs ancêtres travaillaient comme esclaves sur les plantations anglaises, puis hollandaises de l'actuel Suriname. Après une longue guerre contre l'armée hollandaise, les Aluku ont traversé les rives du Maroni en août 1776, dirigés par leur chef charismatique Tata Boni, puis ils ont recherché un accord avec la France. Le groupe le plus important de cette société aluku serait issu des Ashantis, de la famille des Akan.

Le nombre de praticiens actuels peut être estimé à environ neuf mille personnes. Les musiques dansées nécessitent un orchestre de tambours, des chanteurs et des chanteuses, des danseurs et des danseuses avec leurs sonnaillles *kaaways*. La pratique commence toujours par une introduction, qui permet le réglage des tambours, de l'accord et de l'estimation de l'harmonie de l'orchestre. En parlant, en chantant librement plus ou moins longuement, le soliste peut se mettre en voix. Puis, vient le chant proprement dit : les tambours commencent, puis le chanteur soliste entonne le refrain ; le refrain est repris par le chœur ; le chant fait alterner couplets (soliste) et refrain (chœur). Parfois, seule la partie refrain (chœur) subsiste, le couplet demeurant comme un chant sous-entendu, muet. Parmi les caractéristiques des musiques aluku, les chants peuvent s'enchaîner sans interruption. Mais, le plus souvent, un seul chant permet à l'orchestre autant qu'aux danseurs et danseuses de s'exprimer, la qualité de l'ambiance générée étant pour partie responsable de la durée. Les finales en vibrato du soliste sont un trait particulier à certains chanteurs et chanteuses. Ce vibrato peut aller jusqu'au trémolo. Les danseurs et danseuses commencent par un simple balancement des hanches et n'interviennent que sur l'invitation du tambour principal *gaandong*. Quand l'ambiance monte d'un cran, danseurs et public lancent des *baya ééé*, en agitant les bras en l'air durant des secondes intenses de communion, indiquant la joie et le bonheur de participer à un événement



Fig. 3 Patrimoine bâti aluku sur la commune de Papaïchton, 23 janvier 2019. © Parc amazonien de Guyane.

festif, mais aussi pour saluer la prestation des tambourinaires, chanteurs, danseurs. Le tambourinaire principal *gaandong* peut quitter son tambour et danser seul ou avec une danseuse. Il peut aussi déplacer son tambour vers une danseuse et chevaucher son tambour, en incitant la danseuse à manifester sa joie. Celle-ci, pour marquer sa grande satisfaction, peut poser son pied sur le tambour et la musique cesse. Le passage d'un ou une danseurs ou danseuse n'excède pas quatre minutes, car la danse est très physique. Des relais et des phases de repos s'intercalent donc entre le passage d'un danseur et son retour dans la danse. La prestation peut être individuelle, en petit groupe ou collective. Elle obéit à ce principe de relais.

En dernier lieu, le *tembé*, sculpture sur bois *koti tembe*, peinture sur bois ou toile *ferfi tembe* : c'est une pratique artistique que l'on retrouve sur différents supports (pirogues, maisons, bancs,

peintures, etc.) qui est l'expression de l'imaginaire esthétique traditionnel propre aux cultures marronne ou bushinenge, en Guyane française et au Suriname. Qu'il s'agisse de sculpture sur bois, de peinture, de Calebasses sculptées, de tissus brodés, voire de coiffures, le style présente des lignes ou rubans qui s'entrelacent selon un schéma géométrique complexe et harmonieux. Les femmes et les hommes ont progressivement rendu plus complexes ces conceptions, et l'utilité pratique des objets s'est de plus en plus orientée vers une recherche de la beauté, en conservant toujours une juxtaposition de formes pour atteindre un parfait équilibre. Les objets étaient réalisés en vue d'être offerts ou personnalisés. La personne qui avait créé un chef-d'œuvre était reconnue par sa communauté, de la même façon que la personne à qui on l'offrait. Les cadeaux créent des alliances dans les familles et entre les différents clans, devenant un élément de cette culture où embellir son quotidien et se livrer à des discussions sur l'art constitue l'activité de tous les jours. Ce style, qui se retrouve sur presque toutes les manifestations plastiques traditionnelles bushinenge, est un art du quotidien où dominant divers savoir-faire, comme la broderie, la sculpture, la cuisine, la peinture, la taille de Calebasses, l'art corporel (scarifications, coiffures, tatouages, etc.) associés à l'expression de leur esthétique.

À l'instar de nombreuses démarches d'inscription d'éléments du PCI à l'Inventaire national dans les territoires et collectivités d'Outre-Mer, aussi bien qu'en France hexagonale, une partie des démarches d'inscription provenant du sud Guyane est initiée par des acteurs extérieurs aux communautés concernées, experts du monde de la recherche ou du monde associatif déjà initiés à la conduite de projets participatifs. Considérant que la démarche d'inscription peut constituer un levier pour la transmission et la valorisation de pratiques culturelles parfois menacées, le PAG s'engage aux côtés de la direction des

affaires culturelles de la Guyane et du ministère de la Culture pour sensibiliser les acteurs du territoire à l'intérêt de la démarche d'inscription d'éléments du PCI à l'Inventaire national. Une formation des agents du PAG et des membres d'associations intéressés a été organisée en ce sens à Maripasoula en 2019.

Bibliographie

Toutes les fiches de l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel peuvent être consultées sur le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Le-Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national-du-Patrimoine-culturel-immateriel> [consulté le 27 juillet 2022].

Charte du parc amazonien de Guyane, approuvée en Conseil d'État par décret n°2013-968 du 28 octobre 2013, [en ligne] <https://www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/le-parc-amazonien-de-guyane/la-charte-du-parc-amazonien> [consulté le 27 juillet 2022].

Restaurer le patrimoine bâti tout en sauvegardant le PCI : exemples de l'habitation Fond Rousseau (Martinique) et de la poterie Fidelin (Terre-de- Bas, Guadeloupe)

Pierre Sainte-Luce

Résumé

Le groupe Maniokani contribue à préserver deux sites patrimoniaux liés à l'histoire de l'esclavage : la poterie Fidelin à Terre-de-Bas en Guadeloupe et l'habitation Fond Rousseau à Schœlcher en Martinique. Le premier est une ancienne poterie qui produisait les pots pour l'affinage du sucre. Le projet sur ce site acquis en 2015 est la valorisation culturelle et l'ouverture au public. Le second est une habitation-sucrière acquise en 2017, pour laquelle l'ambition est similaire. Les principales manifestations organisées sur ces sites s'inscrivent principalement dans un cadre identitaire et culturel associant mise en valeur du patrimoine et célébration de la création contemporaine. La peine à obtenir un soutien de l'État et des collectivités locales rend difficile la sauvegarde de ce patrimoine.

Mots-clés : Guadeloupe, Martinique, Maniokani, sauvegarde, patrimoine culturel

Abstract

The Maniokani group is helping to preserve two heritage sites related to the history of slavery : the Fidelin pottery in Terre-de-Bas, Guadeloupe, and the Fond Rousseau plantation in Schœlcher, Martinique. The former is an old pottery that produced pots for refining sugar. The project on this site, acquired in 2015, is the cultural promotion and opening to the public. The second is a sugar house acquired in 2017, for which the ambition is similar. The main events organised on these sites are mainly based on identity and culture, combining heritage enhancement and the celebration of contemporary creation. However, the lack of support from the State and local authorities has made it difficult to safeguard this heritage.

Keywords: Guadeloupe, Martinique, Maniokani, safeguarding, cultural heritage

Le développement du patrimoine culturel fait partie des objectifs du groupe Manioukani qui aide à la préservation de deux sites patrimoniaux : l'habitation Fond Rousseau à Schoëlcher en Martinique et la poterie Fidelin à Terre-de-Bas en Guadeloupe.

La patrimonialisation, qui vise à la création, à la préservation, ainsi qu'à la diffusion de différentes formes de patrimoine dans une perspective intergénérationnelle, tient compte ici d'une volonté identitaire et de résilience. Une dimension sociale et culturelle est intégrée au développement économique pour proposer et stimuler des politiques publiques ambitieuses. Il est fondamental que les biens hérités dans le contexte douloureux lié à l'histoire de l'esclavage dans les sociétés de Martinique et de Guadeloupe soient préservés. Pour ce faire, une stratégie qui implique la population dans la gestion de ces lieux qui portent le silence et la spiritualité des muets de cette histoire est nécessaire. Des difficultés de gestion existent pour les deux monuments historiques que le groupe Manioukani aide à préserver. Un malaise existe au sein de la population locale qui se retient de s'approprier son héritage, de ces lieux qui ne sont pas des musées mais des sites qui attendent d'être investis.

La poterie Fidelin

C'est Jean-Pierre Fidelin qui créa la poterie peu après 1760. Les Fidelin sont une des plus anciennes familles créoles de Guadeloupe. La poterie produisait des formes à sucre et leurs pots correspondants utilisés pour l'affinage du sucre. Chaque sucrerie en possédait plus de deux mille qu'elle devait renouveler régulièrement. L'activité a prospéré de 1760 à 1815 où le développement de la betterave sucrière en métropole sonna le glas de l'industrie du sucre de canne antillaise, et par extension celui de ses fournisseurs. La poterie qui employait une grande partie de la population de l'île de Terre-de-Bas dut alors se diversifier en produisant des carreaux, des pots de fleurs, et des jarres de façon intermittente. À partir de 1860 et jusqu'en 1920, la poterie devint une distillerie de feuilles de bois d'Inde. Aujourd'hui, il ne subsiste de la poterie que les murs en élévation, la masse de deux fours, une citerne, les vestiges d'un moulin à bêtes, et plusieurs bâtiments en ruines non identifiés.

La parcelle contenant les vestiges de l'ancienne poterie fut classée parmi les monuments historiques par arrêté du 15 décembre 1997 de la Commission nationale des bâtiments historiques. Plusieurs études ont été réalisées sur ce site, notamment l'étude d'archives entreprise dans les années 1990 par deux érudits locaux : Denise et Henri Parisis. Des campagnes de reconnaissances archéologiques ont été réalisées précisant à la fois l'intérêt et la fragilité des ruines et des sols archéologiques. Les premières missions réalisées entre 2008 et 2011 sous la direction de Jacques Thiriot ont permis d'une part de dresser le plan topographique général de onze bâtiments, et d'autre part de mener une étude de bâti de l'atelier-magasin de la poterie.

En 2015, Pierre Sainte-Luce acquiert l'ancienne poterie, et organise sa valorisation culturelle et une ouverture au public. Cet ensemble grandiose, d'une relative bonne conservation, est situé à Terre-de-Bas, une île au sud de la Guadeloupe qui compte environ huit-cent habitants. Le caractère unique de la poterie et sa localisation en ont fait une cible pour les émissaires de l'Unesco qui l'ont visitée début 2020.



Fig. 1 Diagnostic pour la conservation des ruines de la poterie Fidelin, Pierre Bortolussi ACMH – Plan d'état actuel, mars 2016. © Agence Pierre Bortolussi.

L'habitation Fond Rousseau

Située le long de la rivière Case-Navire, dans la commune de Schœlcher en Martinique, l'habitation Fond Rousseau s'étend sur quatre hectares à proximité immédiate des faubourgs de Schœlcher et du quartier de Grand-Village. À quelques encablures du tumulte de la ville, la propriété, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le début des années 1990, est un trésor d'art et d'histoire. Arbres centenaires et essences locales côtoient murs de pierre et toits de brique dans cet ensemble archipélique. Maçonneries et sols de pierres, tuiles écaillés, dentelles de terre cuite et bois précieux, tout ici rappelle les codes traditionnels de l'architecture créole. Implantées sur un ancien site d'occupation précolombienne, la maison de maître et ses dépendances, la maison du gérant, les cases des esclaves et les bâtiments industriels racontent, à leur façon, deux siècles tumultueux d'histoire martiniquaise.

L'habitation Fond Rousseau est l'une des habitations-sucreries les plus anciennement implantées à Schœlcher et la seule bâtisse de la commune inscrite au titre des monuments historiques. En 1660, Gabriel Turpin possédait trois-cent-soixante hectares sur la paroisse qui allait devenir, plus tard, la commune de Schœlcher. François Hurault de Manoncourt y fit pratiquer la culture du mûrier pour l'élevage du ver à soie, ce qui valut à sa terre d'être érigée en fief en 1687. Plus tard, il y fut produit du sucre, puis du rhum jusqu'au début du ^{xx}^e siècle. D'abord baptisée Fond Plumet, l'habitation doit son nom actuel à l'installation, après l'éruption de 1902, d'une colonne à distiller provenant d'une usine de Saint-Pierre appartenant à Charles Rousseau.

En 2017, Pierre Sainte-Luce et sa famille acquièrent l'ancienne poterie, et organisent sa valorisation culturelle et l'accueil du public.

L'usine, ancien cœur battant de l'habitation Fond Rousseau

L'état de conservation exceptionnel de l'unité de production du xvii^e siècle a valu l'inscription de l'habitation à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La chaudière, les bacs à fermentations, la forge et la roue à aubes sont dans un état de conservation exceptionnel. La chaudière, utilisée pour brûler la bagasse, a été installée au début du xx^e siècle pour compenser la diminution du débit de la rivière Case Navire. La porte du foyer, la trappe permettant de contrôler la combustion, le cendrier et la grille du foyer sont encore visibles. Les machines de la forge étaient en partie actionnées par un engrenage entraîné par la roue à aubes. Une presse et une platine à manioc, situées à l'extérieur de la forge, témoignent de l'héritage amérindien de la culture du tubercule. La roue à aubes, qui daterait du xvii^e siècle, est l'une des plus grandes de l'île avec ses huit mètres de diamètre pour des aubes de plus d'un mètre vingt de large. Elle fonctionnait grâce à l'adduction d'eau du grand canal et entraînait le premier moulin qui pressait la canne pour en extraire le jus. La canne arrivait par une coulisse, toboggan métallique supporté par des piliers en pierre, jusqu'au moulin actionné par la roue à aubes. Cette dernière fournissait une puissance équivalente à cent-cinquante chevaux et était alimentée grâce à une digue construite sur la rivière Case Navire. La roue était reliée à un arbre actionnant les tambours (ou rolles) qui broyaient les cannes. La tonnellerie servait à la fois d'atelier et de résidence au tonnelier. Ce dernier avait un rôle central sur l'habitation : il réalisait les charpentes, la menuiserie et les barriques servant à expédier le rhum.

La rue Case Nègre, l'âme de l'habitation Fond Rousseau

Les vestiges de cinq cases, situées en haut de l'usine et de la maison du gérant, de part et d'autre de la coulisse, ont été retrouvés dans la colline. Deux cases ont été restaurées, l'une en maçonnerie et en bois, l'autre en maçonnerie surmontée de gaulettes tressées de bois ti-baume. À l'époque où fonctionnait la distillerie, vingt familles d'esclaves résidaient à Fond Rousseau, dans dix cases à gaulettes de même dimension. Un bassin en pierres alimenté par le canal procurait de l'eau aux cases. Les esclaves de la grande maison vivaient quant à eux dans deux cases attenantes à la cuisine. En 2019, la visite du président de la fondation pour la mémoire de l'esclavage, l'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault, suivie de débats sur la valorisation du patrimoine, fut un élément fort d'affirmation de la vocation de l'habitation Fond Rousseau.

Des pistes de développement

L'acquisition de la poterie Fidelin et de l'habitation Fond Rousseau par les fonds privés de personnes sensibles à la préservation du patrimoine a engendré des initiatives. La vocation définie pour ces lieux privilégie les initiatives inscrites dans un cadre identitaire et culturel, et même culturel. Ceci en opposition à une exploitation touristique de masse. La poterie est devenue un lieu de festival d'art et de musique. L'habitation Fond Rousseau fut le site de l'édition 2016 de la Pool Art Fair, une rencontre de plus de soixante artistes de la Caraïbe. Elle fut également un lieu de tournage pour des films historiques. Les descendants des esclaves à talents, les associations de personnes âgées, les élèves des classes primaires et les artistes font vivre ces lieux. La mise en valeur du patrimoine et la célébration des créations contemporaines par les spécialistes en communication culturelle constituent un chantier de travail incontournable pour délivrer une programmation



Fig. 2 Poterie Fidelin. © Groupe Manioukani.

culturelle. Le parti pris de développement de ces deux sites patrimoniaux est de privilégier la valeur culturelle émanant de nos lieux de mémoire : valeur esthétique, valeur spirituelle, valeur sociale, valeur historique, valeur symbolique et valeur d'authenticité.

Retour d'expérience personnelle en rapport avec les deux exemples : vers une patrimonialisation

Il existe une forme de solitude dans la démarche de la sauvegarde du patrimoine qui n'intéresse pas la population locale ; celle-ci associe son patrimoine à une sorte de blessure. Le personnel nécessaire à la préservation est coûteux et l'entretien des biens encore plus, les dépenses se chiffrant à des dizaines de milliers d'euros. Les démarches administratives pour aider à la sauvegarde de ces sites patrimoniaux sont lentes et exténuantes. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine ne sont pas une priorité. Les chercheurs devront se pencher sur une autre forme d'éducation : une éducation populaire qui fonderait une action politique valorisant le patrimoine créole. C'est la vocation du diplôme relatif au patrimoine qui vient d'être initié par l'université des Antilles. Un nouveau paradigme, qui instituerait la patrimonialisation des biens culturels, offrirait une place centrale aux collectivités locales à côté de l'État. Cela induirait une obligation de participation financière à la préservation de tout monument historique inscrit et classé. Il serait utile de préciser que les collectivités locales de Guadeloupe ont jusqu'à présent mené plus d'actions dans ce sens que celles de la Martinique.

La Grivelière, vingt ans de développement soutenable par l'insertion dans une ancienne habitation

Gérard Berry et Charles Chavoudiga

Résumé

L'association Verte Vallée est devenue gestionnaire de l'habitation caféière La Grivelière sur la commune de Vieux-Habitants en 1997. Le site, situé dans le Parc National de la Guadeloupe, est devenu le support de l'insertion par les activités liées au développement durable. Y sont développés des formations et des chantiers associés à divers éléments du PCI tels que le savoir-faire lié au travail du bois, les connaissances de la nature de la côte sous le vent ou encore l'agrotransformation. Par un fonctionnement lié aux subventions européennes, l'association a peu à peu transformé certaines de ses activités en sociétés privées. À la réouverture du site de La Grivelière, l'association espère attirer un nombre suffisant de visiteurs pour assurer son autonomie financière.

Mots-clés : Guadeloupe, Vieux-Habitants, PCI, subventions, insertion, formation

Abstract

The Verte Vallée association became the manager of the coffee plantation La Grivelière in the commune of Vieux-Habitants in 1997. The site, located in the Guadeloupe National Park, has become a support for integration through activities related to sustainable development. Training courses and workcamps linked to various elements of the ICH such as woodworking skills, knowledge of the nature of the leeward coast or agro-processing are developed there. Initially operating on the basis of European subsidies, the association gradually turned some of its activities to private businesses. When La Grivelière reopens, the association hopes to attract a sufficient number of visitors to ensure its financial independence.

Keywords: Guadeloupe, Vieux-Habitants, PCI, subsidies, integration, training



Fig. 1 Habitation La Grivelière dans la vallée de la grande rivière de Vieux-Habitants, au sein du parc national de la Guadeloupe, classée monument historique en 1987. Exploitation de café et chantier d’insertion.
© Patrimoine vivant / Verte Vallée.

Le patrimoine culturel immatériel est la « matière première » que l’association Verte Vallée travaille depuis plus de vingt ans. Le savoir-faire du travail du bois, reconnu et spécifique à la Côte-sous-le-vent, en plus d’être transmis aux plus jeunes lors de chantiers de formation et d’insertion, sert à la réfection de l’habitation de La Grivelière. Mais c’est assurément par la sauvegarde et la valorisation des connaissances et des pratiques de la nature abondante et généreuse de la Côte-sous-le-vent que Verte Vallée a su installer cette partie enclavée de la Guadeloupe sur la carte patrimoniale et économique de l’archipel.

L’association Verte Vallée, gestionnaire du site de La Grivelière

Au départ, Verte Vallée était une simple association de quartier, composée des seuls habitants de la vallée. Elle a été créée en 1994, pour donner suite à un besoin identifié de valorisation et de réhabilitation de la vallée de Grande-Rivière à Vieux-Habitants. La vallée se vidait de ses forces vives, faute d’activités attractives et à la suite de la perte progressive d’un savoir-faire et d’un savoir-vivre ayant appartenu aux anciens, qui semblait échapper aux jeunes générations. L’habitation caféière La Grivelière a toujours été la locomotive d’autres actions menées dans la vallée, véritable écrin de l’association Verte Vallée. Dans les années 1990, même en ruine, le site de La Grivelière était utilisé comme support pédagogique de transmission du savoir, du patrimoine de la Guadeloupe. Les activités développées, telles que les cultures agricoles respectant la méthode traditionnelle des jardins créoles pouvaient créer des emplois. Seule une association pouvait relever le défi de mettre en œuvre cette possibilité.

L’association Verte Vallée s’est développée en commençant par initier des actions sociales au profit des habitants de la vallée. Ces actions allaient du fleurissement de la route à la réhabilitation de façades, en passant parfois par des actions sanitaires dans certains logements qui en avaient besoin. Ces actions ont été menées par les jeunes de la vallée, soutenus par les anciens qui apportaient leurs connaissances. Dès 1997, une



Fig. 2 Habitation La Grivelière, moulins à déceriser. © Patrimoine vivant / Verte Vallée.

convention avec la collectivité régionale, propriétaire des lieux, a été signée afin que Verte Vallée devienne le gestionnaire de La Grivelière. Parallèlement, un certain nombre d'activités ont été identifiées pour répondre aux besoins de la vallée et de ses habitants et à ceux de la Côte-sous-le-vent. Des activités ont également été conçues pour l'insertion de personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, bon nombre d'emplois ont pu être créés à La Grivelière : en agriculture et en élevage, dans les métiers d'accueil et de réception, et ceux de bouche avec la table d'hôtes. Les travaux de charpente, de taille de pierres, ainsi que la réalisation et l'entretien de sentiers de promenade et de randonnée ont également généré des emplois.

Le fil conducteur des actions de Verte Vallée est alors devenu l'insertion, avec comme leitmotiv la recherche continue et l'effort pour atteindre un juste équilibre entre le développement économique et la protection des milieux naturels, support de ce développement. Avec l'expérience, une véritable méthode de formation adaptée a été créée, avec une valise pédagogique, et appliquée à un public ayant de nombreuses difficultés d'apprentissage.

Le territoire d'exercice de l'association se situe en grande partie sur le parc national de la Guadeloupe et l'administration de celui-ci n'a pas accepté d'emblée la présence de Verte Vallée et de ses actions. Association sous la législation de la loi 1901, Verte Vallée fonctionne comme une société par actions simplifiées, car son activité économique est importante. Le parc national de la Guadeloupe ne parvenait donc pas à appréhender le contexte de la présence de Verte Vallée au cœur du parc naturel. Les contraintes de la protection sont importantes, entre espaces naturels protégés et monuments historiques (les bâtiments de La Grivelière sont classés). Il est donc heureux et essentiel pour le fonctionnement de l'association que les relations avec le parc aient pu s'améliorer. D'autres actions ont ainsi été possibles. Plusieurs chantiers furent mis en place : un chantier de charpente traditionnelle afin de reconstruire les cases des esclaves, un autre de menuiserie-ébénisterie pour l'apprentissage des techniques et la fabrication de meubles pour l'habitation, et un chantier agricole pour réapprendre à cultiver en respectant les règles de la biodiversité et des cultures locales.

Ces chantiers sont des chantiers d'insertion et ils continuent d'être menés par l'association. Certains sont en passe d'être convertis en entreprise. Les actions menées par Verte Vallée incombent à l'État et aux collectivités. Leur financement provient toutefois essentiellement de fonds européens auxquels sont attachées de très fortes contraintes. L'association a pour objectif de se libérer petit à petit des exigences désavantageuses liées à l'obtention de fonds publics. Il existe une difficulté réelle dans la gestion des fonds européens qu'il est nécessaire d'avancer pour ensuite être remboursé. Les difficultés de trésorerie qui en découlent compromettent la survie de l'association et de ses salariés, dont le nombre varie entre deux cents et trois cents.

Enfin, la mission de développement de Verte Vallée doit s'atteler à travailler à la valorisation du patrimoine de concert avec les pays du bassin caribéen afin de rendre plus accessible l'héritage commun issu des populations ka'lina, des populations marrons originaires d'Afrique et d'origine européennes.

L'insertion

En 2000, les débuts timides de la gestion et de l'animation de l'ancienne habitation caféière de La Gravelière, en termes de volume de touristes accueillis, ont laissé place à un relatif succès avec un peu plus de vingt-cinq mille visiteurs accueillis en 2011. En 2020, Verte Vallée compte quarante à cinquante employés permanents et plus de cent-vingt personnes en insertion. L'ambition de Verte Vallée est de devenir une référence en matière de valorisation et de protection des patrimoines naturels et du développement local, en étendant ses champs d'intervention à l'ensemble de l'archipel de la Guadeloupe.

Dans un premier temps, l'activité d'accueil et les visites guidées ont permis l'embauche de neuf jeunes personnes dont un chef de projet en contrat emploi jeune, en plus des cent personnes qui intervenaient sur la partie agricole du domaine, au titre de contrats d'insertion par l'activité gérés par l'Agence départementale d'insertion.

En 2002, dans le but d'accompagner les demandeurs d'emploi vers l'autonomie dans leur parcours d'insertion professionnelle, Verte Vallée a lancé le projet « Auto Écoles » (auto-enseignement à la construction, et organisation de liens sociaux et solidaires) avec le soutien de l'État, du ministère de l'Économie sociale et solidaire, de la région Guadeloupe et de l'Agence départementale d'insertion. Dix-sept femmes du territoire de la Côte-sous-le-vent ont bénéficié de ce programme pendant vingt-quatre mois. Elles ont reçu une formation pratique en agro-transformation.

En 2003, une table d'hôtes a été mise en place sur le site de La Gravelière pour favoriser l'écoulement des productions agricoles du domaine de l'association. À ses débuts, la table d'hôtes employait six salariés.

En 2006, Verte Vallée devient le maître d'œuvre des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) « Gwadeloup an nou bel » initiés par la région Guadeloupe pour la zone de la Côte-sous-le-vent. De 2006 à décembre 2012, il y a eu dans ce cadre la création de quatre-vingt-dix-sept postes d'insertion, huit chefs d'équipe, deux encadrants, une secrétaire et quatre accompagnatrices socioprofessionnelles. Aujourd'hui, l'ACI « Gwadeloup an nou bel » répond à des appels d'offres sur l'ensemble de l'archipel de la Guadeloupe avec cinquante-cinq agents, cinq chefs d'équipe, une conseillère en insertion professionnelle

et une coordinatrice de projet. En 2007, est lancé l'ACI « Grivelière agricole », entraînant la création de cinquante-cinq postes d'insertion, trois chefs d'équipe, une encadrante et un coordonnateur.

En 2010, le centre de formation « VVformation » est institué. Il a été depuis transformé en société à responsabilité limitée (SARL).

De janvier 2011 à la fin du mois de décembre 2013, la création de l'ACI « Chantier École » a compté soixante-deux postes d'insertion ayant pour support d'intervention la rénovation du domaine de La Grivelière comprenant les cases d'esclaves et les sentiers d'interprétation. Ce chantier a été transformé par la suite en ACI « Menuiserie » pour la fabrication des meubles et pour l'habitation jusqu'à la fin du mois d'août 2020. Tous les meubles présentés sur le site sont fabriqués en chantier d'insertion par des personnes éloignées du marché de l'emploi. D'août 2011 à fin juillet 2014, la création de l'ACI « Rond-point » a créé douze postes d'insertion et un chef d'équipe. D'octobre 2011 à la fin du mois de décembre 2017, la création de l'ACI « Agri-vallée » a entraîné l'ouverture de vingt postes d'insertion, deux chefs d'équipe, un secrétaire et une accompagnatrice socio-professionnelle. La création de l'ACI « Ravalement de façades » est terminée à la fin de l'année 2013. Trois communes du Sud Basse-Terre ont bénéficié de cette action. Par ailleurs, Verte Vallée est administrateur de « Chantier École », réseau des entreprises sociales apprenantes.

En 2016, Verte Vallée a changé de stratégie en étant prestataire pour des ateliers chantiers d'insertion des collectivités communales de Vieux-Habitants et de Trois-Rivières.

Depuis 2018 existe un projet de création d'une unité de méthanisation sur le territoire guadeloupéen, en partenariat avec la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) et un groupe d'experts. Ce projet veut aboutir à la création d'un atelier chantier d'insertion « Bio'Val », dont l'activité principale serait la collecte et le traitement de biodéchets.

Depuis octobre 2018, l'habitation La Grivelière est fermée aux visiteurs le temps d'effectuer des travaux conséquents initiés par la région Guadeloupe, propriétaire des lieux, et par Verte Vallée. À la réouverture, il est prévu que le site abrite un restaurant, une salle de séminaire, des hébergements et que les visites guidées continuent. Verte Vallée espère atteindre les quarante-cinq mille visiteurs afin d'acquérir une véritable autonomie financière¹.

¹ Pour une présentation de La Grivelière et de ses activités, consulter en ligne le site dédié : <https://habitationlagriveliere.com/> [consulté le 27 juillet 2022].

Partie 4

Développement économique et territorial par le PCI

Repenser la relation développement économique et culturel en osant l'innovation : l'opportunité du patrimoine culturel immatériel

Éric Alendroit

Résumé

Nous sommes dans un moment où devant les inégalités sociales et économiques que nous avons créées, par le choix d'un modèle de société, nous en venons à engager une énergie décomplexée à tenter de résoudre ces mêmes inégalités. Après les politiques publiques en faveur du développement par le sport, par la culture, nous sommes de plus en plus dévoués au développement par le patrimoine culturel et précisément le patrimoine culturel immatériel. Il est aujourd'hui omniprésent, notamment dans le champ du développement de l'éco-tourisme. Peut-il être sans risque un levier du développement touristique ? Peut-il s'exonérer des fondements qui animent l'économie dominante ? Peut-il être sur le marché, faire filière sans risquer la dépossession, la marchandisation, la vénalité et le détournement des processus de transmission des savoirs ? Nous présentons à la discussion des pistes susceptibles de soutenir la réussite d'une telle perspective de développement.

Mots-clés : PCI, économie, tourisme, innovation

Abstract

We are at a time when, in front of the social and economic inequalities that we have created, by the choice of a model of society, we have come to commit an uninhibited energy to try to solve these same inequalities. After public policies in favor of development through sport, through culture, we are more and more devoted to development through cultural heritage and specifically intangible cultural heritage. It is nowadays omnipresent, especially in the field of eco-tourism development. Can it be safely a lever of tourism development? Can it be exempt from the foundations that drive mainstream economy? Can it be on the market, make its way without risking dispossession, commodification, venality and the diversion of knowledge transmission processes? We present for discussion tracks likely to support the success of such a development perspective.

Keywords: ICH, economy, tourism, innovation

L'approche économique des pays ultra-marins est souvent marquée par le capitalisme colonial. C'est un système basé sur l'exploitation la plus radicale et qualifiée de crime contre l'humanité¹. Nous parlons ici de l'esclavage colonial. La plupart de ces pays ont connu l'économie de plantation et leurs régulières manifestations sociales et économiques viennent systématiquement rappeler combien les structures majeures de ce système sont toujours vivaces. Ce sont des économies où prédominent les formes de « positions dominantes », les monopoles, l'oligarchie, l'espace pour des initiatives nouvelles et indépendantes est alors quasi inexistant, sauf à rester dans le champ de l'insertion par l'économie en étant aidé par les mêmes superstructures. Cette économie capitaliste laissera-t-elle de la place aux fondements humanistes du concept de patrimoine culturel immatériel ? Ce concept rend compte du pouvoir de vie et de création que chaque être humain, chaque groupe d'individus, chaque communauté porte en son sein. Le patrimoine culturel immatériel rend compte de l'intimité et de l'infinie diversité des pratiques humaines, des liens avec l'invisible, le sensible, le secret, dans le cadre très souvent d'économies de proximité, de survie, « informelle », voire *marone* (en dehors ou sous les radars des pouvoirs). Prenons le cas de la pratique des soins par les plantes, c'est un savoir ancestral dont parfois la transmission se fait par le rêve, une révélation, et le savoir se construit de manière empirique (et pour certains par la recherche). L'activité est réglementée, voire interdite et réprimée, quand on soupçonne les détenteurs de savoirs de faire un « exercice illégal de la médecine ». C'est là un patrimoine culturel immatériel de premier plan où les êtres humains sont en lien complet avec leur environnement naturel, notamment végétal. Ils soignent, et en cela ont très bien compris cette pensée du prix Nobel d'économie en 1998, Amartya Sen, selon qui « l'économie est au service du bien-être » (2003). Certains acteurs, pour devenir des agents de l'économie conventionnelle, vont vouloir « faire filière », trouver des marchés, gagner de l'argent au risque de faire de la monoculture, de ne plus respecter la plante dans son temps de croissance et son milieu, et vont résumer la pratique à la vente de plantes médicinales. Le geste de demander la permission avant de prélever dans la forêt, de donner pour assurer l'équilibre du don/contre-don, de surseoir de prélever si la connexion ne s'établit pas, de ne rien prescrire sans avoir pris un temps réel de recherche des désordres qui peuvent affecter le demandeur de soins, etc.

Nous ne ferons pas l'examen complet de l'évidente contradiction qu'il y a entre l'économie dominante et le paradigme du patrimoine culturel immatériel, entre une économie de la consommation et celle des besoins réels. Toutefois, nous pouvons examiner quelles seraient les meilleures conditions pour limiter les risques d'associer les connaissances et savoir-faire relevant du patrimoine immatériel aux caractéristiques d'une économie qui vise à gagner de l'argent, voire à créer de l'emploi.

Sur quoi l'acteur d'une telle entreprise pourrait-il s'appuyer ? Si le patrimoine vivant est bien le fait de celles et ceux qui pratiquent et se sentent « liés par un sentiment d'appartenance », il convient de recenser à la fois toutes ces personnes et leurs savoirs avec leur accord. Il ne saurait y avoir une politique touristique descendante avec des opérateurs hors-sol et non praticiens. Il convient de s'engager dans cette voie avec la conviction et le respect que la nature des patrimoines culturels vivants de ces territoires est le fruit de la capacité créatrice de leurs anciens. Il s'agit de leur capacité à s'adapter et à s'inscrire

¹ Loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dite loi Taubira [en ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000405369/> [consulté le 15 mars 2023].



Fig. 1 Saxi, Madrid, 2021. © Éric Alendroit.

dans la continuité à partir de traces héritées de leurs pratiques en évolution à partir des pays d'origines des nouveaux peuplements dans des contacts de cultures différentes.

Il existe dans ces pays plusieurs initiatives qui s'inspirent en conscience (ou pas) des principes fondateurs de la Convention de 2003 relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Des praticiens font déjà l'expérience d'une approche de structuration et de mise en vente de leurs savoirs. Le recensement de ces démarches et le soutien qui pourrait être apporté aux porteurs de celles-ci, sans se substituer, inviterait à dialoguer et à construire ensemble un plan de sauvegarde. Comment favoriser la transmission entre anciens et jeunes dans l'éducation initiale et populaire ? Comment soutenir

un entrepreneuriat durable (respect de la ressource, favorisant les entraides, les solidarités, le lien social tout en assurant des entrées d'argent) ? Le cas de Verte Vallée en Guadeloupe éclaire sur le champ des possibles.

Si le patrimoine culturel immatériel n'est pas une nouvelle catégorie de patrimoine, mais bel et bien un changement de paradigme dans le champ patrimonial, il nous invite, acteurs du patrimoine et du développement touristique, à engager nos propres changements de paradigme. Quel est l'état de notre propre considération des savoirs des pays ultra-marins ? Qu'est-ce que l'éducation, par le seul prisme des cultures dominantes, a eu comme impact sur les notions telles que « l'estime de soi », la « conscience de soi » ? Sommes-nous, nous-mêmes, réconciliés et en paix avec le fait que ces pratiques (langues, danses, musiques, chants, rituels, savoirs des plantes médicinales, du bois, des fibres végétales...) sont consistantes, qu'elles peuvent, si nous l'estimons, être du patrimoine, et qu'elles sont aussi aimables et valorisantes que n'importe quel autre patrimoine d'ailleurs ? L'infériorisation, la discrimination historique, le déni, voire l'interdit, ne sont jamais sans effet sur celui vers qui ils sont dirigés. Où en sommes-nous, acteurs du patrimoine, du développement touristique et des institutions publiques ?

Repenser l'articulation entre pratique vivante, patrimoine immatériel et démarche éco-touristique pourrait passer par la transmission des valeurs historiques, anthropologiques, psychologiques de l'expérience unique des personnes mises en servilité et de la façon dont celles-ci ont entrepris leur *soft power* par la création, l'exercice de leur liberté et la capacité à concrétiser. L'entrepreneur engagé dans une activité éco-touristique gagne à être formé à ses valeurs pour favoriser l'ancrage dans le nouveau paradigme. Il devient l'agent promoteur de cet héritage plus qu'un agent économique de plus soumis aux rudes lois du marché, sauf s'il le veut.

Nous sommes devant un jeu d'équilibre qui consiste à arriver à investir le champ économique à partir des ressources culturelles relevant du patrimoine culturel immatériel en tentant, si c'est le choix conscient, de préserver les valeurs, les processus de transmission, une démarche d'auto-émancipation et le pilotage d'un plan de sauvegarde dans un domaine âprement concurrentiel, et à partir d'acteurs dont la philosophie entrepreneuriale n'est pas celle de l'économie dominante et pas toujours non plus enclin à dépendre d'aide publiques qui mettent en dépendance. Si les volontés sont réelles et alignées, l'exercice d'une approche PCI peut permettre le dialogue, la mise à plat de ces problématiques et la mise en chantier de pistes de progrès. Nous serions alors plus proche de la réduction de la dépendance aux institutions, dans un espace économique de proximité avec une régulation par les acteurs.

Bibliographie

SEN, Amartya. *L'économie est une science morale*. Paris : La Découverte, 2003.

Quelles dynamiques économiques pour la valorisation du patrimoine ? Retour sur un cycle de conférences en Martinique (2018)

Diane Montrose

Résumé

Les rencontres organisées en Martinique en 2018 sur le thème « Quelles dynamiques économiques pour la valorisation du patrimoine ? » rassemblaient des acteurs culturels mais aussi politiques et économiques. Elles visaient à sensibiliser à l'importance du patrimoine comme source de retombées économiques et sociales positives, à co-construire l'action territoriale en matière de PCI, à inscrire la sauvegarde du PCI dans la politique de développement durable, à identifier et à lever les freins. Les difficultés rencontrées par les porteurs concernant l'économie des projets relatifs au PCI ont permis de définir des actions concrètes telles que le développement du mécénat privé, la sensibilisation des enfants au patrimoine, ou encore la mutualisation de moyens humains.

Mots-clés : PCI, économie, sauvegarde, développement durable, mécénat

Abstract

The meetings organized in Martinique in 2018 on the theme : "What economic dynamics for the promotion of heritage ?" gathered cultural but also political and economic actors. They aimed to raise awareness of the importance of heritage as a source of positive economic and social benefits, to co-construct territorial action in terms of ICH, to include the safeguarding of ICH in the policy of sustainable development, to identify and remove obstacles. The difficulties encountered by the promoters concerning the economy of the ICH projects allowed to define concrete actions such as the development of private patronage, the sensitization of children to heritage, or the mutualization of human means.

Keywords: ICH, economy, safeguarding, sustainable development, sponsorship

En 2018, un cycle de conférences sur le thème « Quelles dynamiques économiques pour la valorisation du patrimoine ? » a été mis en place en Martinique, et il y fut question de patrimoine culturel immatériel (PCI). Alors que les traditions sont souvent associées à un passé révolu, sans valeur pour le futur, je suis profondément convaincue que le patrimoine culturel immatériel est une source de richesse, de développement économique, de développement touristique et d'attractivité du territoire martiniquais. Les rencontres thématiques organisées dans cette optique en 2018 avaient la particularité de ne pas réunir uniquement les acteurs de la culture et du patrimoine. Une mise en relation fut établie entre le monde économique, le monde touristique et celui de la culture et du patrimoine afin de réfléchir à la manière de construire des projets ensemble. Les objectifs fixés étaient au nombre de quatre.

Les objectifs

Le premier objectif est de sensibiliser à l'importance du patrimoine culturel en favorisant une dynamique collective et d'influer sur la perception de l'importance du patrimoine. Il ne faut pas envisager un patrimoine « intra-muros », mais en saisir plutôt l'importance et l'élargir au plus grand nombre. Sinon, il est difficile d'en faire une source d'attractivité pour les territoires. Le patrimoine doit être vécu comme une source de retombées économiques et sociales positives.

Le second consiste à co-construire l'action territoriale en impliquant tous les acteurs, notamment les privés et la population. La population doit pouvoir identifier l'intérêt du patrimoine. Il en est de même pour les élus et le domaine public, ainsi que pour l'ensemble des institutionnels qui sont ceux qui permettent de financer des opérations en relation avec le PCI.

Le troisième est d'inscrire la sauvegarde du PCI dans le développement soutenable du territoire. Le but étant d'améliorer la connaissance des bénéfices liés aux possibilités de développement économique que permet le PCI, et de partager l'information. Il s'agit également de mutualiser les moyens et les actions pour y arriver.

Enfin, il est nécessaire d'identifier les contraintes et les freins pour réfléchir à des mesures adaptées pour les contourner, notamment le manque de ressources humaines et financières, et la méconnaissance des dispositifs existants pour la valorisation du patrimoine.

Il a donc été proposé à l'ensemble des participants d'adopter, avec les principaux acteurs publics et privés, une démarche qui permettrait de fédérer, de coordonner et de mobiliser des compétences et des moyens humains, logistiques ou financiers autour d'un seul objectif : faire comprendre que la valorisation du patrimoine est importante pour tous et qu'elle doit être partagée.

Les projets

Dans cette démarche, une liste de projets jugés prioritaires a été établie. Leur application sur l'ensemble du territoire fut acceptée par tous. Afin de développer l'attractivité touristique et l'économie, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ainsi que les communes avaient pour mission d'établir un coût pour ces différents

projets, des stratégies et des actions à mener sur leurs territoires en matière de valorisation du patrimoine. Dix communes et deux communautés d'agglomération ont pris part à cette initiative. Quarante-neuf sites ont été identifiés par ces communes comme étant des sites prioritaires, les coûts de valorisation du patrimoine ayant été estimés pour seulement cinq sites.

À l'issue de ces rencontres, trois axes clés ont été déterminés. Ils s'articulent autour des difficultés exposées par les participants :

- le premier est l'amélioration de l'accès à l'information, à la formation et à la communication autour du PCI. Bien souvent, des dispositifs de valorisation du PCI existent mais ne sont pas connus ;
- le deuxième est la promotion d'une évolution des rapports entre financements publics et privés afin que la sphère entrepreneuriale développe également la compétence de revalorisation du patrimoine. La baisse de financements publics conduit à une baisse des moyens qui ne permet pas aux seules collectivités de remettre en état certains sites patrimoniaux ;
- enfin, il faut accroître la lisibilité et la mutualisation des moyens pour l'ingénierie et les financements de projets patrimoniaux dans les collectivités. Il est difficile pour une collectivité d'assigner à un ingénieur une tâche spécifiquement dédiée au patrimoine. Plusieurs collectivités qui définissent un cahier des priorités commun et partagent ainsi leurs compétences pourraient toutefois aisément revaloriser et développer le patrimoine.

Exemples d'actions

La volonté de déterminer un certain nombre d'actions liées à ces axes a été exprimée, afin de rendre concrète l'issue des ateliers. La création de l'association « Patrimoine Martinique », qui regroupe des fondations, l'archevêché de Martinique et un regroupement de chefs d'entreprises dénommé « Contacts Entreprises », a été retenue comme



Fig. 1 Visite officielle des conseillers territoriaux avant le départ de la 4^e étape du tour de la Martinique des yoles rondes, Fort-de-France – Anses d'Arlets. © Collectivité territoriale de Martinique.

solution pour améliorer la formation et l'information en rapport avec le patrimoine. La revalorisation du patrimoine comme moyen de développement de l'attractivité touristique avec des retombées économiques est l'axe central de cette association. L'édition d'un livre blanc, en partenariat avec la direction des Affaires culturelles de la Martinique, aurait pour but de centraliser les différentes actions possibles de partenaires institutionnels comme l'Agence Française de Développement, la Caisse des dépôts et consignations, et la Banque Publique d'Investissement. Le souhait de la réactivation du projet de charte territoriale « Adopte ton patrimoine », en partenariat avec le rectorat de la Martinique, a également été émis. Ce concept qui existe depuis 2002 n'a pas vu le jour dans de nombreuses régions. Les enfants y sont sensibilisés à la notion de patrimoine.

Existe également le souhait de créer un espace en ligne, pour la mise en valeur de sites patrimoniaux choisis. La mise en place de conventions types, de souscriptions publiques ou d'actions ponctuelles en vue de développer le mécénat en Martinique faciliterait les relations entre partenaires privés et publics. La société publique locale (SPL) Martinique Aménagement Équipement serait l'interlocuteur unique pour orienter et accompagner les porteurs de projets et leur apporter une aide financière. Une vision transversale et globale y serait adoptée pour penser le patrimoine comme vecteur du développement économique, afin de l'intégrer aux projets menés dans ce sens. La collectivité territoriale de la Martinique (CTM), Cap Nord et treize communes de la Martinique mutualisent leurs compétences techniques, juridiques et financières. Elles ont un responsable de marché, un ingénieur de projet et la capacité de mener des actions en adéquation avec la vision et les besoins des porteurs de projets. Le patrimoine n'est antinomique ni avec la notion de développement économique, ni avec celle du tourisme. L'authenticité martiniquaise est de plus en plus recherchée par les touristes et son patrimoine peut lui permettre de leur apporter satisfaction

Sauvegarde du PCI et développement durable d'un territoire enclavé

Louise Renard

Raphaël Concept est une jeune société d'animation culturelle, touristique et événementielle dédiée essentiellement à la promotion de la culture martiniquaise. Comme son nom l'indique, elle crée des « concepts » qui combinent une animation culturelle et une offre gastronomique 100% issue de la production locale.

La démarche de Raphaël Concept se veut éco-responsable et intégrée tout en valorisant les filières pêches et agricoles. La société est le premier opérateur à la fois responsable et lucratif, producteur d'animations et d'événements dédiés à la culture. Raphaël Concept est implantée à Bellefontaine, dans une zone rurale enclavée du Nord-Caraïbes de l'île de la Martinique. Le développement y est toutefois une priorité pour la collectivité territoriale de Martinique, notamment celui du tourisme

Le défi que la société entend relever est celui, particulier, d'implanter une activité à but lucratif à partir de l'identité créole : sa richesse, ses racines et tout ce qui fait vibrer à l'intérieur l'ensemble de ceux et celles qui s'y reconnaissent. Le défi est d'autant plus conséquent que la valorisation du patrimoine culturel immatériel relève généralement du secteur associatif, car le public visé considère encore souvent l'accès à l'offre culturelle comme nécessairement gratuite.

Bellefontaine n'a pas une forte attractivité touristique et la commune est souvent considérée comme porteuse d'un retard de développement économique avec un fort taux d'inactivité, de déscolarisation et parfois même de désocialisation. Aussi, le défi lancé par Raphaël Concept est de mettre en œuvre un tourisme responsable, expérientiel, de proximité et participatif, comme levier de développement socio-économique pour le Nord-Caraïbes. Si l'entreprise se revendique « 100% lokal », son action vise aussi une portée sociale. Pour y parvenir, l'approche de la société est de créer une véritable identité du territoire permettant à la population d'être fière et consciente qu'elle possède en son sein des savoir-être, savoir-vivre, savoir-faire, transmis de génération en génération et qui pourraient aider à quitter carcans et clichés à l'origine d'un mal-être ambiant.

Raphaël Concept adopte une stratégie dans la continuité des actions de l'office de tourisme de la commune de Bellefontaine, que Louise Renard, gérante de la société, a dirigé quelques années auparavant. Cette stratégie est basée sur l'animation culturelle,

Fig. 1 « Kout Senn » (coup de senne) à Bellefontaine.
© Gilles Galonde.



touristique et évènementielle. Ce qui hier était un handicap, l'enclavement de la commune, est une richesse aujourd'hui, car la commune a pu préserver son authenticité et son âme. Elle garde des us et un folklore encore bien présents.

Raphaël Concept a réussi à développer des concepts culturels qui ont rencontré un réel succès, tant auprès de la population locale que des touristes, et sont devenus incontournables après seulement quelques mois d'activité. Il y a l'exemple du « Tanbousoup », qui associe une animation musicale nocturne valorisant les rythmes du tambour, à une dégustation de soupes traditionnelles et autres mets locaux sur la plage à la belle étoile, ou encore le « Senne en scène », une initiation participative et interactive au *kout' senn* – coup de senne, technique de pêche traditionnelle à la Martinique fondée sur un système d'entraide.

Raphaël Concept a développé son activité sur la basse-saison, avec des concepts qui s'adressaient en tout premier lieu aux locaux. Un travail dit de « conscientisation identitaire » était alors initié. L'activité de haute-saison venait consolider et pérenniser la dynamique en place, tout en garantissant le caractère authentique, *roots*, des concepts.

Côté social, un partenariat expérimental a été développé avec l'association Soulaïé Difikilté Frèw en proposant un certain nombre d'activités autour d'un pack solidarité visant l'inclusion de bénéficiaires du SAMU social. Cette action visait des personnes sensibles, en rupture sociale et/ou sans abri. Des animations adaptées, un soutien scolaire, visant l'inclusion d'un public autiste d'adultes, d'adolescents et d'enfants ont été proposés par la société. Ces expériences ont rencontré un franc succès et tendent à prouver que le patrimoine culturel immatériel de Martinique, par l'approche de l'appropriation identitaire, peut aussi œuvrer à l'inclusion et au développement individuel de publics sensibles.

Raphaël Concept souhaite générer de la richesse et créer des emplois tout en laissant une empreinte positive sur la société martiniquaise. L'approche innovante de la valorisation du PCI de Raphaël Concept est soutenue par un système de valeurs qui sont l'éco-responsabilité, la transmission, le dévouement et le partage. Cette approche vise le bien-être d'une clientèle de plus en plus nombreuse et fidèle.



CAHIERS DU CFPCI

Les premières Journées du patrimoine culturel immatériel des Antilles et de la Guyane

En mai 2019 se sont déroulées en Guadeloupe les premières « Journées du patrimoine culturel immatériel des Antilles et de la Guyane », organisées par et à l'initiative de l'association Patrimoine vivant de Marie-Galante. Le succès de cet événement a démontré la pertinence et même la nécessité d'agencer un espace de rencontre entre les associations, les collectivités territoriales et leurs élus, les services de l'État, les opérateurs culturels, les entrepreneurs, les enseignants-chercheurs, les experts, médiateurs et facilitateurs respectueux des démarches instaurées par l'Unesco, tous engagés récemment mais résolument dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ici le « patrimoine culturel » se vit totalement, avec hospitalité, sans enfermer le passé dans le passé, ni l'avenir dans l'à venir, en archipel.

Pendant ces trois journées passées à l'hôtel Arawak, à l'habitation La Gravelière, et au Mémorial ACTe, depuis nos fonctions, nos programmes et nos désirs, nous avons partagé nos expériences, nos projets, nos critiques et nos attentes, dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention patrimoniale. Un *lyanaj* qui augure bien des *koudmen* : ce « lien collectif » a activé des « pratiques de solidarités », thème d'ailleurs retenu pour les journées suivantes qui se sont déroulées en Martinique en mai 2022.

Ces journées sont restituées ici de manière synthétique selon quatre orientations thématiques complémentaires et transversales à l'ensemble des communications.